

A LA MÊME LIBRAIRIE

Tacite. — Traductions juxtalinéaires. Format in-16, broché :

<i>Annales</i> , par M. Materne. 4 vol.	18 fr.
1 ^{er} volume : livres I à III.	6 fr.
2 ^e volume : livres IV à VI.	4 fr.
3 ^e volume : livres XI à XIII.	4 fr.
4 ^e volume : livres XIV à XVI.	4 fr.
<i>Dialogue des orateurs</i> par M. Le Nestour.	2 fr.
<i>Histoires</i> , livres I et II, par M. de Parnajon.	5 fr.
<i>Germanie</i> par M. Doneaud.	1 fr. 50
<i>Vie d'Agricola</i> par M. Nepveu.	1 fr. 75

LES AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

L'UNE LITTÉRALE ET JUXTALINÉAIRE PRÉSENTANT LE MOT A MOT FRANÇAIS
EN REGARD DES MOTS LATINS CORRESPONDANTS
L'AUTRE CORRECTE ET PRÉCÉDÉE DU TEXTE LATIN

avec des arguments et des notes

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSEURS

ET DE LATINISTES

TACITE
LA GERMANIE

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

ARGUMENT ANALYTIQUE.

AVIS

RELATIF A LA TRADUCTION JUXTALINÉAIRE

On a réuni par des traits les mots français qui traduisent un seul mot latin.

On a imprimé en *italique* les mots qu'il était nécessaire d'ajouter pour rendre intelligible la traduction littérale, et qui n'ont pas leur équivalent dans le latin.

Enfin, les mots placés entre parenthèses, dans le français, doivent être considérés comme une seconde explication, plus intelligible que la version littérale.

- I. Situation géographique de la Germanie.
- II. Peuples qui l'habitent. Origine de leur nom.
- III. Chants guerriers, cris de guerre. Antiquités diverses.
- IV. Qualités physiques des Germains.
- V. Aspect du pays, climat, sol et productions.
- VI. Armes ; cavalerie, infanterie ; ordre de bataille.
- VII. Rois, généraux, prêtres. Enseignes militaires.
- VIII. Intrépidité des femmes. Respect qu'on leur porte. Vélédæ ; Aurinia.
- IX. Culte des Germains. Leurs dieux.
- X. Auspices, divinations, présages tirés des chevaux et des captifs.
- XI. Délibérations et assemblées publiques. Comput du temps.
- XII. Accusations, peines ; manière de rendre la justice.
- XIII. Bouclier et framée donnés aux jeunes gens. Princes ou chefs ; compagnons.
- XIV. Esprit guerrier et aventureux des Germains.
- XV. Leur genre de vie pendant la paix. Présents faits aux chefs.
- XVI. Habitations. Souterrains où les habitants se retirent l'hiver et cachent leurs provisions.
- XVII. Habillements des hommes et des femmes.
- XVIII. Chasteté des mariages. Dot apportée par le mari.
- XIX. Punition de l'adultère laissée au mari. Pureté des mœurs publiques.
- XX. Éducation des enfants. Successions.
- XXI. Haines de famille. Compensation pour l'homicide. Hospitalité.
- XXII. Manière de vivre ; ivresse, querelles qui en sont la suite. Les affaires se traitent dans les festins.
- XXIII. Boisson, nourriture.

XXIV. Amusements de la jeunesse ; goût effréné des Germains pour les jeux de hasard.

XXV. Condition des esclaves et des affranchis.

XXVI. Usure inconnue aux Germains. Culture et partage des terres ; nombre des saisons.

XXVII. Funérailles et tombeaux. Fin du tableau de la Germanie prise dans son ensemble.

XXVIII. Gaulois établis en Germanie, les Helvétiens, les Boïens. Origine incertaine des Aravisques et des Oses. Germains en deçà du Rhin : les Trévires, les Nerviens, les Vangions, les Némètes, les Triboques, les Ubiens.

XXIX. Bataves descendants des Cattes, Matiates. Contrée Décumate.

XXX. Les Cattes. Leur courage, leur intelligence et leur discipline militaire.

XXXI. Vœux guerriers des Cattes. Leur aspect terrible. Leur insouciance des choses nécessaires à la vie.

XXXII. Les Usipiens. Les Tenctères, excellents cavaliers.

XXXIII. Extermination des Bructères. Leur pays occupé par les Chamaves et les Angrivariens.

XXXIV. Dulgibins, Chasuares, Frisons grands et petits. Colonne d'Hercule dans le Nord.

XXXV. Les Chauques. Grandeur de ce peuple. Son humeur pacifique.

XXXVI. Les Chérusques et les Foses vaincus par les Cattes.

XXXVII. Les Cimbres, nation illustre, mais peu nombreuse.

XXXVIII. Suèves, nom collectif de plusieurs nations. Leurs mœurs.

XXXIX. Les Semnones, nation suève. Leur culte.

XL. Les Lombards, les Roudignes, les Aviones, les Angles, les Varins, les Eudoses, les Suardones, les Nuithones. La Terre ou Hertha, divinité commune de ces peuplades.

XLI. Les Hermondures. Sources de l'Elbe.

XLII. Les Narisques, les Marcomans, les Quades.

XLIII. Les Marsignes, les Gothins, les Oses, les Buriens. La Suévie, coupée en deux par une chaîne de montagnes. Les Lygiens, divisés en Aries, Helvécones, Manimes, Élysiens, Naharvales. Dieux Alci. Les Gothons, les Rugiens, les Lémoves.

XLIV. Les Suiones, divisés en plusieurs bourgades.

XLV. Mer dormante. Les Estyens ; ils recueillent le succin. Les Sitons ; ils sont gouvernés par une femme.

XLVI. Les Peucins, les Vénètes et les Fennes. Leur état sauvage. - Récits fabuleux sur les Helluses et les Oxiones.

C. CORN. TACITI

GERMANIA

I. Germania ¹ omnis a Gallis Rhætisque et Pannoniis Rheno et Danubio fluminibus, a Sarmatis Dacisque mutuo metu aut montibus separatur. Cetera Oceanus ambit, latos sinus et insularum immensa spatia complectens, nuper cognitis ² quibusdam gentibus ac regibus, quos bellum aperuit. Rhenus, Rhæticarum Alpium inaccesso ac præcipiti vertice ortus, modico flexu in occidentem versus, septentrionali Oceano miscetur. Danubius, molli et clementer edito montis Abnobæ ³ jugo effusus, plures populos adit, donec in Ponticum mare sex meatibus erumpit : septimum enim os paludibus hauritur.

I. La Germanie, du côté des Gaules, de la Rhétie et de la Pannonie, a pour barrières le Rhin et le Danube ; du côté des Sarmates et des Daces, une crainte mutuelle ou des montagnes. Le reste du pays est bordé par l'Océan, dont les flots embrassent de vastes côtes et des îles immenses. On vient d'en connaître quelques nations et quelques rois, c'est la guerre qui les a fait découvrir. Le Rhin, dont la source se précipite du sommet inaccessible des Alpes rhétiques, après un léger détour vers l'occident, vient se mêler aux eaux de l'Océan septentrional. Quant au Danube, qui descend mollement de la pente plus douce du mont Abnoba, il parcourt plus de pays, et enfin se jette dans la mer du Pont par six embouchures ; le septième bras va se perdre dans des marais.

C. CORN. TACITE

LA GERMANIE

I. Germania omnis separatur a Gallis Rhætisque et Pannoniis fluminibus Rheno et Danubio, a Sarmatis Dacisque metu mutuo aut montibus. Oceanus ambit cetera, complectens latos sinus et spatia immensa insularum, quibusdam gentibus ac regibus, quos bellum aperuit, cognitibus nuper. Rhenus ortus vertice inaccesso ac præcipiti Alpium Rhæticorum, versus in occidentem flexu modico, miscetur Oceano septentrionali. Danubius effusus jugo molli et edito clementer montis Abnobæ, adit plures populos, donec erumpit in mare Ponticum sex meatibus : septimum enim os hauritur paludibus.

I. La Germanie tout-entière est séparée des Gaulois et des Rhètes et des Pannoniens par les fleuves du Rhin et du Danube, des Sarmates et des Daces par une crainte mutuelle ou par des montagnes. L'Océan entoure le reste, embrassant de vastes sinuosités (côtes) et des étendues immenses d'îles, quelques nations et quelques rois, que la guerre a découverts, étant connus depuis peu. Le Rhin qui sort de la cime inaccessible et taillée-à-pic des Alpes rhétiques, s'étant tourné vers le couchant par une courbe modérée (légère), se mêle à l'Océan septentrional. Le Danube répandu du plateau uni et s'élevant en-pente-douce du mont Abnoba, va-trouver plus de peuples que le Rhin, jusqu'à ce qu'il s'élançe dans la mer du-Pont par six voies (embouchures) : en effet la septième embouchure est engloutie (se perd) dans des marais

II. Ipsos Germanos indigenas crediderim, minimeque aliarum gentium adventibus et hospitibus mixtos : quia nec terra olim, sed classibus advehebantur qui mutare sedes quærebant; et immensus ultra, utque sic dixerim, adversus Oceanus¹ raris ab orbe nostro navibus aditur. Quis porro, præter periculum horridi et ignoti maris, Asia aut Africa aut Italia relicta, Germaniam peteret, informem terris, asperam cœlo, tristem cultu adspectuque, nisi si patria sit? Celebrant carminibus antiquis, quod unum apud illos memoriæ et annalium genus est, Tuistonem deum, Terra editum, et filium Mannum, originem gentis conditoresque. Manno tres filios assignant, e quorum nominibus proximi Oceano Ingævones, medii Herminones, ceteri Istævones vocentur. Quidam autem, licentia vetustatis, plures deos ortos, pluresque gentis appellationes, Marsos, Gam-

II. Je croirais volontiers que les Germains sont indigènes, et que leur sang ne fut point mélangé par l'établissement ou le passage de races étrangères. La raison en est que ceux qui s'expatrièrent jadis, ne voyageaient point sur le continent, mais par mer; d'ailleurs, leur Océan sans bornes, et qui va, pour ainsi dire, en montant vers le nord, est rarement visité par des vaisseaux de nos pays. De bonne foi, sans parler des périls d'une mer orageuse et inconnue, qui voudrait quitter l'Asie, l'Afrique ou l'Italie pour la Germanie, pays affreux, ciel âpre, séjour et aspect désolés, à moins de l'avoir pour patrie? D'antiques poésies, seuls monuments historiques de ces peuples, nous révèlent un dieu Tuiston, né de la Terre, et son fils Mannus, qui sont regardés comme l'origine et les fondateurs de la nation. Ils assignent à ce Mannus trois fils, et c'est de leurs noms que les peuples les plus voisins de l'Océan s'appellent Ingévones, ceux du centre Herminones, et tous les autres, Istévones. Quelques-uns, à la faveur de cette antiquité, multiplient les enfants du Dieu et les noms de la nation, Marses, Gambrives,

II. Crediderim Germanos ipsos indigenas, minimeque mixtos adventibus et hospitibus aliarum gentium : quia et qui quærebant mutare sedes olim non advehebantur terra, sed classibus; et Oceanus immensus ultra, utque dixerim sic, adversus, aditur raris navibus ab nostro orbe. Quis porro, præter periculum maris horridi et ignoti, Asia aut Africa aut Italia relicta, peteret Germaniam, informem terris, asperam cœlo, tristem cultu adspectuque, nisi si sit patria? Celebrant carminibus antiquis (quod est unum genus memoriæ et annalium apud illos) deum Tuistonem, editum Terra, et filium Mannum, originem conditoresque gentis. Assignant tres filios Manno, e nominibus quorum proximi Oceano vocentur Ingævones, medii Herminones, ceteri Istævones. Quidam autem, licentia vetustatis, affirmant plures Deos ortos pluresque appellationes gentis,

II. Je croirais les Germains eux-mêmes indigènes, et point du tout mélangés par les arrivées et les visites d'autres nations : parce que et ceux qui cherchaient à changer de séjour autrefois n'étaient pas amenés par terre, mais par des flottes; et d'un autre côté leur Océan immense au delà (vers le nord), et pour que je dise ainsi, qui-va-en-montant, est visité par peu-de navires partis de notre globe (pays). Qui d'ailleurs, à-part le danger d'une mer terrible et inconnue, l'Asie ou l'Afrique ou l'Italie étant abandonnée, chercherait la Germanie, affreuse par ses terres, âpre par son ciel, triste par sa culture et par son aspect, à moins que si elle était sa patrie? Les Germains célèbrent par des poésies anciennes (ce qui est le seul genre d'histoire et d'annales chez eux) le dieu Tuiston, engendré par la Terre, et son fils Mannus, origine et fondateurs de la nation. Ils assignent trois fils à Mannus, des noms desquels les plus proches de l'Océan sont appelés Ingévones, ceux du-centre Herminones tous-les-autres Istévones. Or quelques-uns, à la faveur de l'antiquité, affirment plus-de Dieux être nés de Tuiston et plus-de noms de la nation exister,

brivos, Suevos, Vandalios affirmant, eaque vera et antiqua nomina : ceterum *Germanicæ* vocabulum recens et nuper additum ; quoniam, qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerint, ac nunc Tungri, tunc *Germani* vocati sint : ita nationis nomen, non gentis, evaluisse paulatim, ut omnes, primum a victore ob metum¹, mox a se ipsis invento nomine, *Germani* vocarentur. Fuisse apud eos et Herculem memorant, primumque omnium virorum fortium ituri in prælia canunt.

III. Sunt illis hæc quoque carmina, quorum relatu, quem *barditum* vocant, accendunt animos, futuræque pugnæ fortunam ipso cantu augurantur : terrent enim² trepidantve, prout sonuit acies. Nec tam voces illæ quam virtutis concentus videntur : affectatur præcipue asperitas soni et fractum murmur³, objectis ad os scutis, quo plenior et gravior vox repercussu intumescat. Ceterum et Ulysem quidam opinantur,

Suèves, Vandales, et ils soutiennent que ce sont là les noms véritables et primitifs ; à les entendre, celui de *Germanie* est moderne et d'adoption toute récente ; les premiers qui le prirent furent ceux qui passèrent le Rhin, et qui en chassèrent les Gaulois ; ce sont aujourd'hui les Tongres ; ainsi, le nom d'une tribu seulement aurait prévalu peu à peu, si bien qu'imaginé d'abord par le vainqueur pour inspirer de la crainte, il aurait été adopté par tous, et ils se seraient appelés Germains. On prétend qu'ils ont eu leur Hercule, et de tous leurs héros, c'est le premier qu'ils célèbrent en marchant au combat.

III. Ils ont aussi un chant de guerre, le *bardit*, par lequel ils enflamment leur courage, et selon la manière de l'entonner ils augurent le succès du combat : en effet, ils font trembler ou tremblent eux-mêmes, d'après la nature de ses accents. Ce chant est plutôt un accord de sons guerriers qu'une suite de paroles. Ils s'attachent surtout à produire des sons rudes et un bruit rauque, en serrant le bouclier contre les lèvres, afin que leur voix rejaille en échos plus terribles et plus retentissants. Quelques-uns prétendent qu'Ulysse,

Marsos, Gambrivos, Suevos, Vandalios, eaque nomina vera et antiqua : ceterum vocabulum *Germaniæ* recens et additum nuper ; quoniam qui primi transgressi Rhenum expulerint Gallos, ac nunc Tungri, tunc vocati sint *Germani* : ita nomen nationis, non gentis, evaluisse paulatim, ut omnes vocarentur *Germani*, nomine invento primum a victore ob metum, mox a se ipsis. Memorant et Herculem fuisse apud eos, iturique in prælia canunt primum omnium virorum fortium.

III. Sunt quoque illis hæc carmina, relatu quorum, quem vocant *barditum*, accendunt animos, auguranturque cantu ipso fortunam pugnæ futuræ : terrent enim trepidantve, prout acies sonuit. Et illæ videntur non tam voces quam concentus virtutis : asperitas soni et murmur fractum affectatur præcipue, scutis objectis ad os, quo vox intumescat plenior et gravior repercussu. Ceterum quidam opinantur et Ulysem,

savoir les Marses, les Gambrives, les Suèves, les Vandales, et ils affirment ces noms être les noms véritables et anciens : mais le mot de *Germanie* être récent et ajouté depuis peu ; parce que ceux qui les premiers ayant passé le Rhin ont repoussé les Gaulois, et qui aujourd'hui se nomment Tongres, alors s'appelèrent Germains : ainsi le nom d'une tribu, et non d'une nation, avoir prévalu petit-à-petit, tellement que tous s'appelassent Germains, ce nom ayant été imaginé d'abord par le vainqueur pour inspirer la crainte, bientôt adopté par eux-mêmes. On rapporte aussi un Hercule avoir existé chez eux, et devant aller aux combats ils chantent lui le premier de tous les guerriers courageux.

III. Sont aussi à eux (ils ont aussi) ces chants (de tels chants), par la manière-de-chanter desquels, laquelle manière ils appellent *bardit*, ils enflamment les courages, et ils augurent par le chant lui-même le sort d'un combat futur : ils effrayent en effet les ennemis ou tremblent eux-mêmes, selon que l'armée a résonné (chanté). Et ces chants semblent-être non pas tant des paroles suivies que les accords du courage : la rudesse du son et un murmure éclatant sont recherchés surtout, les boucliers étant placés contre la bouche, afin que la voix grossisse [che, rendue plus pleine et plus grave par la répercussion. Ensuite quelques-uns pensent aussi Ulysse,

longo illo et fabuloso errore in hunc Oceanum delatum, adisse Germaniæ terras, Asciburgiumque¹, quod in ripa Rheni situm hodieque incolitur, ab illo constitutum nominatumque. Aram quin etiam Ulyssi consecratam, adjecto Laertæ patris nomine, eodem loco olim repertam; monumentaque, et tumulos quosdam græcis litteris inscriptos, in confinio Germaniæ Rhætiæque adhuc exstare. Quæ neque confirmare argumentis, neque refellere in animo est: ex ingenio suo quisque demat vel addat fidem.

IV. Ipse eorum opinionibus accedo, qui Germaniæ populos nullis aliis aliarum nationum connubiis infectos, propriam et sinceram et tantum sui similem gentem exstitisse arbitrantur. Unde habitus quoque corporum; quanquam in tanto hominum numero, idem omnibus; truces et cærulei oculi, rutilæ comæ, magna corpora et tantum ad impetum valida; laboris atque operum non eadem patientia; minimeque sitim

dans ses longs et fabuleux voyages, fut poussé sur cet Océan, et aborda en Germanie; qu'Asciburgium, ville située sur le Rhin, et qui existe encore aujourd'hui, a été bâtie par lui et lui doit son nom: qu'on y a même trouvé anciennement un autel consacré à Ulysse, ainsi qu'à son père Laërte, et que sur les confins de la Germanie et de la Rhétie il existe encore des monuments et quelques tombeaux avec des inscriptions en caractères grecs. Mon dessein n'est ni de prouver, ni de réfuter ces assertions: chacun peut, à son gré, les rejeter ou les croire.

IV. Je me range, quant à moi, à l'opinion de ceux qui pensent que les peuples de la Germanie n'ont été dénaturés par aucune alliance étrangère; que c'est une nation exclusive, sans mélange, et qui ne ressemble qu'à elle-même. Aussi, quoiqu'elle soit très-étendue, on retrouve partout un caractère générique, des yeux bleus et féroces, des cheveux roux, une haute stature, des corps massifs mais qui n'ont de vigueur que pour un premier choc. Incapables de fatigue et

delatum in hunc Oceanum illo errore longo et fabuloso, adisse terras Germaniæ, Asciburgiumque, quod situm in ripa Rheni, incoliturque hodie, constitutum nominatumque ab eo. Quin etiam aram consecratam Ulyssi, nomine patris Laertæ adjecto, repertam olim eodem loco; monumentaque, et quosdam tumulos inscriptos litteris Græcis, exstare adhuc in confinio Germaniæ Rhætiæque. Quæ est in animo neque confirmare argumentis, neque refellere: quisque ex suo ingenio demat vel addat fidem.

IV. Ipse accedo opinionibus eorum qui arbitrantur populos Germaniæ [nubiis infectos nullis aliis con- aliarum nationum, exstitisse gentem propriam et sinceram et similem tantum sui. Unde habitus quoque corporum, quanquam in tanto numero hominum, idem omnibus; oculi truces et cærulei, comæ rutilæ, corpora magna et valida tantum ad impetum; patientia laboris atque operum non eadem; porté sur cette mer dans ce (son) voyage long et fabuleux, avoir abordé aux terres de Germanie, et Asciburgium, laquelle est située sur une rive du Rhin, et est encore habitée aujourd'hui, avoir été fondée et avoir été nommée par lui. Bien-plus ils disent un autel consacré à Ulysse, le nom de son père Laerte étant ajouté au sien, avoir été trouvé jadis au même endroit; et des monuments, et certains tombeaux ornés-d'inscriptions en caractères grecs, exister encore sur la limite de la Germanie et de la Rhétie. Lesquels faits il n'est dans mon intention ni de confirmer par des preuves, ni de réfuter: que chacun à son gré leur ôte ou leur ajoute croyance.

IV. Moi-même je me range au sentiment de ceux qui pensent les peuples de la Germanie altérés par aucune autre alliance d'autres peuples, avoir été une nation particulière et sans-mélange et semblable seulement à elle-même. D'où (aussi) l'extérieur même de leurs corps, quoique dans un si-grand nombre d'hommes, est le même pour tous; des yeux farouches et bleus, des chevelures rousses, des corps grands et puissants seulement pour une action-vive; la résistance au travail et aux fatigues n'est pas la même (également puissante);

æstumque tolerare, frigora atque inedia[m] cœlo solove assueverunt.

V. Terra, etsi aliquanto specie differt, in universum tamen aut silvis horrida aut paludibus fœda : humidior qua Gallias, ventosior qua Noricum ac Pannoniam adspicit; satis ferax; frugiferarum arborum impatiens; pecorum secunda, sed plerumque improcera¹; ne armentis² quidem suus honor aut gloria frontis : numero gaudent, eæque solæ et gratissimæ opes sunt. Argentum et aurum propitii an irati dii negaverint, dubito. Nec tamen affirmaverim nullam Germaniæ venam argentum aurumve gignere : quis enim scrutatus est? possessione et usu haud perinde afficiuntur. Est videre apud illos argentea vasa, legatis et principibus eorum muneri data, non in alia vilitate quam quæ humo finguntur; quanquam proximi,

de travail, ne supportant ni la soif ni la chaleur, ils doivent à leur sol et à leur climat de résister au froid et à la faim.

V. Le pays, quoiqu'il ne soit point absolument le même partout, est, en général, ou hérissé de forêts ou infecté de marécages, humide du côté des Gaules, battu des vents vers le Norique et la Pannonie; il est fertile en grains, mais se refuse à toute espèce d'arbres fruitiers : le bétail y abonde, mais le plus communément il est petit. Les bœufs même y ont perdu la gloire et la parure de leur front. On aime le grand nombre des troupeaux; c'est la seule richesse des Germains, celle qu'ils estiment le plus. Les dieux, dirai-je dans leur bonté ou dans leur colère? leur ont refusé l'or et l'argent. Je n'affirmerais pas toutefois qu'il n'en trouve aucune mine en Germanie : car qui les a fouillées? La possession et les avantages de ces métaux ne les touchent pas, à beaucoup près, comme nous. On voit chez eux des vases d'argent, donnés en présents à leurs députés et à leurs chefs, et dont ils ne font pas plus de cas que de vases d'argile. Cependant, ceux qui habitent le long de nos frontières, et qui font

assueveruntque minime tolerare
sitim æstumque,
cœlo solove
frigora atque inedia[m].

V. Terra,
etsi differt aliquanto specie,
in universum tamen
aut horrida silvis,
aut fœda paludibus :
humidior
qua adspicit Gallias,
ventosior
qua Noricum
ac Pannoniam;
ferax satis;
impatiens
arborum frugiferarum;
secunda pecorum,
sed plerumque
improcera;
suis honor
aut gloria frontis
ne armentis quidem :
gaudent numero,
eæque opes
sunt solæ et gratissimæ.
Dubito
propitii
an irati
dii negaverint
argentum et aurum.
Nec tamen affirmaverim
nullam venam Germaniæ
gignere
argentum aurumve :
quis enim scrutatus est?
haud afficiuntur
possessione et usu
perinde.
Est videre apud illos
vasa argentea
data muneri legatis
et principibus eorum,
in vilitate non alia
quam quæ finguntur humo;
quanquam proximi,

et ils ne sont accoutumés nullement à supporter
la soif et la chaleur,
mais par leur ciel ou leur sol
ils supportent le froid et la faim.

V. La terre,
quoiqu'elle varie un peu par l'aspect,
en général cependant
ou est hérissée de forêts,
ou est souillée de marécages :
plus humide
du-côté-où elle regarde les Gaules,
plus exposée-au-vent
du-côté-où elle regarde le Norique
et la Pannonie;
fertile en grains;
mais ne-pouvant-supporter (nourrir)
les arbres fruitiers;
féconde en bétail,
mais la-plupart-du-temps
de-petite-taille (le bétail y est petit);
leur honneur (beauté)
ou la gloire (parure) de leur front
n'est pas même aux bœufs :
ils se réjouissent du grand nombre,
et ces richesses
sont les seules et les plus agréables.
Je-ne-sais
si c'est étant propices (par bonté)
ou irrités (par colère)
que les dieux leur ont refusé
l'argent et l'or.
Et pourtant je n'affirmerais pas
aucune mine de Germanie
ne produire
de l'argent ou de l'or ;
qui en effet les a fouillées?
ils ne sont pas touchés
par la possession et l'usage de ces métaux
de même que nous.
Il est à (on peut) voir chez eux
des vases d'argent
donnés en présent aux envoyés
et aux chefs d'eux,
dans une basse-valeur non autre
que ceux qui sont façonnés de terre :
cependant les plus proches de nous,

ob usum commerciorum, aurum et argentum in pretio habent, formasque quasdam nostræ pecuniæ agnoscunt atque eligunt; interiores simplicius et antiquius permutatione mercium utuntur. Pecuniam probant veterem et diu notam, serratos bigatosque¹. Argentum quoque magis quam aurum sequuntur, nulla affectione animi, sed quia numerus argenteorum facilior usui est promiscua ac vilia mercantibus.

VI. Ne ferrum quidem superest, sicut ex genere telorum colligitur. Rari gladiis aut majoribus lanceis utuntur; hastas, vel ipsorum vocabulo *frameas*, gerunt, angusto et brevi ferro, sed ita acri et ad usum habili, ut eodem telo, prout ratio poscit, vel cominus vel eminus pugnent. Et eques quidem scuto *frameaque* contentus est; pedites et missilia spargunt, plura singuli, atque in immensum vibrant: nudi aut sagulo leves;

un peu de commerce, attachent quelque prix à l'or et à l'argent; ils connaissent quelques-unes de nos monnaies et les prennent de préférence. Ceux de l'intérieur ont conservé la simplicité antique, et trafiquent par échange; les autres préfèrent nos monnaies anciennes, celles qui ont cours depuis longtemps, comme les *serrati* et les *bigati*. Ils recherchent plus volontiers l'argent que l'or, non qu'ils y mettent de la prédilection, mais parce que des pièces d'argent sont plus commodes pour qui n'achète que des marchandises communes et de peu de valeur.

VI. Le fer même n'abonde pas chez eux, à en juger par leurs armes. Peu font usage d'épées ou de longues lances; ils ont des piques ou *framées*, comme ils les appellent, armées d'un fer court et étroit, mais bien acérées, et si maniables que la même arme, selon les circonstances, leur sert pour combattre de près ou de loin. Le bouclier et cette framée composent toute l'armure de la cavalerie; l'infanterie porte, de plus, des javelots. Chaque fantassin en a plusieurs, et il les lance à des distances incroyables. Ils sont nus ou à

ob usum commerciorum, habent in pretio aurum et argentum, agnoscuntque atque eligunt quasdam formas nostræ pecuniæ; interiores utuntur simplicius et antiquius permutatione mercium. Probant pecuniam veterem et notam diu, serratos bigatosque. Sequuntur quoque argentum magis quam aurum, nulla affectione animi, sed quia numerus argenteorum est facilior usui mercantibus promiscua ac vilia.

en-raison-de l'usage du commerce, ont en prix (estiment) l'or et l'argent, et reconnaissent et choisissent quelques modèles de notre monnaie; ceux de-l'intérieur usent plus simplement et plus à-l'antique de l'échange des marchandises. Ils préfèrent la monnaie vieille et connue depuis-longtemps, par exemple les serrati et les bigati. Ils suivent (recherchent) aussi l'argent plus que l'or, [fèrece), et cela par aucune disposition d'esprit (pré-mais parce que le nombre (la monnaie) des pièces-d'argent est plus facile à l'usage pour des gens qui achètent des objets communs et de-peu-de-valeur.

VI. Ne ferrum quidem superest, sicut colligitur ex genere telorum. Rari utuntur gladiis aut lanceis majoribus; gerunt hastas, vel *frameas* vocabulo ipsorum, ferro angusto et brevi, sed ita acri et habili ad usum, ut eodem telo, prout ratio poscit, pugnent vel cominus vel eminus. Et eques quidem est contentus scuto *frameaque*; pedites spargunt et missilia, singuli plura, atque vibrant in immensum:

VI. Le fer même n'est-pas-en-abondance chez eux, comme il est recueilli (jugé) d'après le genre des armes-de-trait. Peu se servent de glaives ou de lances plus grandes (longues); ils portent des piques, ou framées d'après la dénomination d'eux-mêmes, d'un fer étroit et court, mais tellement aigu et approprié à l'usage, qu'avec le même trait, selon que l'occasion le demande, il combattent soit de près soit de loin. Et le cavalier certes est satisfait (se contente) du bouclier et de la framée; les fantassins répandent (lancent) aussi des javelots, chacun en lance plusieurs, et ils les dardent à une distance immense;

nulla cultus jactatio ; scuta tantum lectissimis coloribus distinguunt ; paucis loricae ; vix uni alterive cassis aut galea ¹. Equi non forma, non velocitate conspicui ; sed nec variare gyros in morem nostrum docentur : in rectum aut uno flexu dextros agunt ², ita conjuncto orbe, ut nemo posterior sit. In universum aestimanti, plus penes peditem roboris ; eoque mixti praeliantur, apta et congruente ad equestrem pugnam velocitate peditum, quos ex omni juventute delectos ante aciem locant. Definitur et numerus . centeni ex singulis pagis sunt ; idque ipsum inter suos vocantur ³, et quod primo numerus fuit, jam nomen et honor est. Acies per cuneos componitur. Cedere loco, dummodo rursus instes, consilii quam formidinis arbitrantur. Corpora suorum etiam in dubiis praeliis referunt. Scutum reliquise, praecipuum flagitium ; nec aut sacris adesse, aut con-

peine couverts d'un léger sayon. Nulle recherche dans leur parure ; leurs boucliers seulement sont peints des plus riches couleurs ; on voit peu de cuirasses dans leurs rangs, à peine un ou deux casques. Leurs chevaux ne sont remarquables ni par la beauté ni par la vitesse : d'ailleurs, on ne les forme point aux évolutions comme les nôtres. Ils ne savent que les pousser en avant, ou tout au plus les détourner à droite ; mais ils forment si bien le cercle que nul ne reste en arrière. A tout prendre, leur force est dans l'infanterie, et ils en entremêlent toujours à la cavalerie dans les combats ; ils ont des fantassins d'une vitesse singulière, merveilleusement dressés à ce genre de combat, qu'ils choisissent parmi leur jeunesse, et qu'ils placent au premier rang. Le nombre en est fixé ; chaque canton en fournit cent, et on les appelle, parmi eux, les cent ; ce qui était le nombre est devenu le nom et un titre d'honneur. Le coin est leur ordre de bataille. Qu'on lâche pied, sauf ensuite à revenir à la charge, c'est à leurs yeux de la prudence plutôt que de la lâcheté. Même dans les combats malheureux ils emportent leurs morts. Le comble du déshonneur est d'avoir abandonné son bouclier, et le guerrier ainsi flétri est exclu des sa-

nudi
aut leves sagulo ;
nulla jactatio cultus ;
tantum distinguunt scuta
coloribus lectissimis ;
loricae paucis ;
cassis aut galea
vix uni alterive.
Equi conspicui
non forma, non velocitate ;
sed nec docentur
variare gyros
in nostrum morem :
agunt in rectum
aut dextros uno flexu,
orbe conjuncto ita
ut nemo sit posterior.
Æstimanti in universum,
plus roboris.
penes peditem ;
eoque praeliantur mixti,
velocitate peditum
quos locant
ante aciem,
delectos ex omni juventute,
apta et congruente
ad pugnam equestrem.
Et numerus definitur :
sunt centeni
ex singulis pagis ;
vocanturque inter suos
id ipsum,
et quod primo fuit numerus
est jam nomen
et honor.
Acies componitur
per cuneos.
Arbitrantur cedere loco,
dummodo instes rursus,
consilii
quam formidinis.
Referunt corpora suorum
etiam in praeliis dubiis,
Reliquise scutum,
praecipuum flagitium,
nec fas ignominioso
aut adesse sacris,

ils sont nus [ger sayon] ;
ou légers par un sayon (couverts d'un léger
aucune ostentation de la parure ;
seulement ils nuancent leurs boucliers
de couleurs très-choisies (éclatantes) ;
des cuirasses sont à un petit nombre ;
le casque-de-métal ou le casque-de-peau
est à peine à un ou à un autre (un ou deux).
Leurs chevaux ne sont remarquables
ni par la beauté, ni par la vitesse ;
et d'ailleurs ils ne sont pas instruits
à varier des évolutions
à notre manière :
ils les poussent en ligne directe
ou à-droite par un seul détour,
la courbe étant unie tellement
que personne n'est en-arrière.
Pour celui qui juge en général ;
plus de force (la plus grande force)
est dans le fantassin ;
et pour cela ils combattent mêlés,
la vitesse de certains fantassins
qu'ils placent [rang],
devant la ligne-de-bataille (au premier
choisis parmi toute la jeunesse,
étant unie et s'accordant
au combat de-cavalerie.
Même la quantité en est fixée :
ils sont au nombre de cent
de chaque bourg ;
et ils sont appelés parmi les leurs
de ce nom même (les cent),
et ce qui d'abord fut un nombre
est désormais un nom
et un titre-d'honneur.
L'ordre-de-bataille est arrangé
par coins.
Ils pensent que (s'en aller) d'un endroit,
si-toutefois vous approchez de nouveau,
être (est) plutôt l'effet de la sagesse
que de la crainte.
Ils emportent les corps des leurs
même dans les combats douteux (malheur).
Avoir abandonné son bouclier, [reux].
est un insigne déshonneur ;
et il n'est pas permis au guerrier flétri
ou d'assister aux sacrifices,

cilium inire, ignominioso fas; multique superstites bellorum infamiam laqueo finierunt.

VII. Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt¹. Nec regibus infinita aut libera potestas; et duces exemplo potius quam imperio, si prompti, si conspicui, si ante aciem agant, admiratione præsent. Ceterum neque animadvertere², neque vincere, ne verberare quidem, nisi sacerdotibus permissum: non quasi in pœnam, nec ducis jussu, sed velut deo imperante quem adesse bellantibus credunt. Effigiesque et signa quædam, detracta lucis, in prælium ferunt. Quodque præcipuum fortitudinis incitamentum est, non casus nec fortuita conglobatio turmam aut cuneum facit, sed familiæ et propinquitates; et in proximo pignora, unde feminarum ululatus audiri, unde vagitus infantium: hi cuique sanctissimi testes, hi maximi lauda-

crifices et des assemblées. Aussi l'on a vu des guerriers, sauvés du combat, mettre fin par un nœud coulant à leur infamie.

VII. Pour leurs rois ils consultent la naissance; pour leurs généraux, la valeur. Les rois n'ont pas une puissance illimitée et arbitraire, et les généraux commandent par l'exemple plus que par l'autorité. S'ils sont actifs, s'ils se distinguent, s'ils combattent au premier rang, l'admiration fait leur titre. Nul n'a le droit de punir, ni d'emprisonner, ni même de frapper, à l'exception des prêtres; encore n'est-ce point comme châtement, ni par ordre du général: ils ne font en quelque sorte qu'exécuter le commandement du dieu qu'ils croient présider aux batailles. Ils portent dans les combats des étendards et des espèces d'enseignes qu'ils tiennent en dépôt dans leurs bois sacrés; et, ce qui est un puissant aiguillon pour la valeur, ce n'est pas le hasard ni un attroupement fortuit qui compose chaque bande d'infanterie ou de cavalerie, c'est une famille entière, ce sont tous les parents. Ils ont près d'eux les gages de leur amour; ils peuvent entendre les hurlements de leurs femmes, les va-

aut inire concilium;
multique
superstites bellorum
finierunt infamiam
laqueo.

VII. Sumunt reges
ex nobilitate,
duces ex virtute.
Et potestas
non infinita aut libera
regibus;
et duces potius exemplo
quam imperio,
si prompti,
si conspicui,
si agant
ante aciem,
præsent admiratione.
Neque animadvertere,
neque vincere,
ne verberare quidem,
permissum ceterum
nisi sacerdotibus:
non quasi in pœnam,
nec jussu ducis,
sed velut deo imperante,
quem credunt
adesse bellantibus.
Feruntque in prælium
effigies et quædam signa,
detracta lucis.
Quodque est
præcipuum incitamentum
fortitudinis,
non casus
nec conglobatio fortuita
facit
turmam
aut cuneum,
sed familiæ,
et propinquitates;
et in proximo
pignora,
unde ululatus feminarum,
unde vagitus infantium
audiri:
hi testes sanctissimi,

ou d'entrer au conseil;
et beaucoup
survivant aux guerres
ont mis-un-terme-à leur infamie
par un nœud-coulant.

VII. Ils choisissent leurs rois
d'après la noblesse,
leurs généraux d'après le courage.
Et la puissance
n'est pas sans-bornes ou sans-entrave
pour les rois;
et les chefs étant chefs plutôt par l'exemple
que par le pouvoir,
s'ils sont actifs,
s'ils sont attirant-les-regards,
s'ils agissent [rang],
devant la ligne-de-bataille (au premier
ils commandent par l'admiration.
Ni punir,
ni emprisonner,
ni frapper même,
n'est permis du reste
si ce n'est aux prêtres:
non comme en punition,
et-non par l'ordre du chef,
mais comme un dieu l'ordonnant,
lequel dieu ils croient
être-à-côté des combattants.
Et ils portent au combat
des images et certains étendards,
tirés de leurs bois-sacrés.
Et ce qui est
le principal aiguillon
du courage,
ce n'est pas le hasard
ni un attroupement fortuit
qui fait (compose)
chaque bande-de-cavalerie
ou chaque coin-d'-infanterie,
mais ce sont les familles,
et les parentés;
et dans un endroit tout-proche
sont les gages-de-leur-amour,
d'où les hurlements des femmes,
d'où les vagissements des enfants
peuvent être entendus:
ces témoins sont les plus saints,

tores. Ad matres, ad conjuges vulnera ferunt; nec illæ numerare aut exigere ¹ plagas pavent : cibosque et hortamina pugnantibus gestant.

VIII. Memoriae proditur quasdam acies, inclinatas jam et labantes, a feminis restitutas, constantia precum et objectu pectorum, et monstrata cominus captivitate, quam longe impatientius feminarum suarum nomine timent : adeo ut efficacius obligentur animi civitatum, quibus inter obsides puellæ quoque nobiles imperantur. Inesse quin etiam sanctum aliquid et providum putant, nec aut consilia earum aspernantur aut responsa negligunt. Vidimus sub divo Vespasiano Veledam, diu apud plerosque numinis loco habitam ²; sed et olim Auriniam et complures alias venerati sunt, non adulatione, nec tanquam facerent deas ³.

IX. Deorum maxime Mercurium colunt ⁴, cui, certis diebus,

gissements de leurs enfants : ce sont pour eux les témoins les plus redoutables, les panégyristes les plus flatteurs. C'est à leurs mères, à leurs femmes qu'ils portent leurs blessures, et elles ne craignent point de compter les plaies et d'en sonder la profondeur. De leur côté, elles portent aux combattants de la nourriture et des encouragements.

VIII. On raconte que des armées déjà ébranlées et en déroute ont été ralliées par des femmes, à force de prières. Elles présentaient leur sein aux fuyards, en leur peignant les horreurs de la captivité qui les attendait, captivité qu'ils redoutent bien plus pour leurs femmes que pour eux-mêmes. Ce sentiment est tel que, pour s'assurer plus efficacement de la fidélité d'un canton, on exige aussi, dans le nombre des otages, quelques filles de distinction. Bien mieux, ils supposent aux femmes un caractère sacré, une inspiration divine, ce qui fait qu'ils ne dédaignent pas leurs avis, et ne négligent pas leurs conseils. Nous avons vu, sous Vespasien, Véléda regardée longtemps par la plus grande partie de la nation comme une divinité. Et anciennement ils rendirent un culte à Aurinia et à bien d'autres, mais non point par adulation : ils ne s'imaginaient pas faire des déesses.

IX. Le dieu qu'ils honorent le plus est Mercure ; et même il est des jours où ils se font un point de religion de lui sacrifier des vic-

li laudatores maximi cuique.

Ferunt vulnera ad matres, ad conjuges; nec illæ pavent numerare aut exigere plagas : gestantque pugnantibus cibos et hortamina.

VIII. Proditur memoriae quasdam acies, jam inclinatas et labantes, restitutas a feminis, constantia precum et objectu pectorum, et captivitate monstrata cominus, quam timent longe impatientius nomine suarum feminarum : adeo ut animi civitatum, quibus inter obsides puellæ nobiles imperantur quoque, obligentur efficacius. Quin etiam putant aliquid sanctum et providum inesse, nec aut aspernantur consilia earum aut negligunt responsa. Vidimus sub divo Vespasiano Veledam diu habitam apud plerosque loco numinis; sed et olim venerati sunt Auriniam et complures alias, non adulatione, nec tanquam facerent deas.

IX. Colunt Mercurium maxime deorum, cui, diebus certis, habent fas litare

ces panégyristes sont les plus grands pour chacun.

Ils portent leurs blessures à leurs mères, à leurs épouses, et celles-ci n'ont-pas-peur de compter ou de sonder les plaies : et elles apportent aux combattants des vivres et des exhortations.

VIII. Il est transmis à la tradition des armées, déjà ébranlées et chancelantes, avoir été rétablies par les femmes, par la constance de leurs prières et par la présentation de leurs poitrines, et par la captivité montrée de-près, laquelle captivité ils redoutent bien plus impatientement au nom de (pour) leurs femmes que pour eux-mêmes : [tés, au point que les sentiments (la foi) des ci-auxquelles parmi les otages des filles nobles sont exigées aussi, sont liés plus efficacement. Bien plus ils pensent quelque chose de divin et de prophétique être-dans les femmes, et ou (ni) ils ne dédaignent les conseils d'elles ou (ni) ne méprisent leurs réponses. Nous avons vu sous le divin Vespasien Véléda longtemps regardée chez (par) la plupart des Germains à la place de (comme) une divinité; et encore avant-ce-temps ils honorèrent Aurinia et bien d'autres, non par flatterie, ni comme-si ils en faisaient des déesses.

IX. Ils honorent Mercure le plus entre les dieux, auquel Mercure, à des jours fixés, ils regardent comme permis de sacrifier

humanis quoque hostiis litare fas habent. **Herculem ac Martem concessis animalibus** ¹ placant; pars Suevorum et Isidi sacrificat. Unde causa et origo peregrino sacro parum comperi: nisi quod signum ipsum, in modum liburnæ ² figuratum, docet advectam religionem. Ceterum nec cohibere parietibus deos, neque in ullam humani oris speciem assimilare, ex magnitudine cœlestium arbitrantur: lucos ac nemora consecrant, deorumque nominibus appellant secretum illud, quod sola reverentia vident.

X. Auspicia sortesque, ut qui maxime, observant. Sortium consuetudo simplex: virgam ³, frugiferæ arbori decisam, in surculos amputant, eosque, notis quibusdam discretos, super candidam vestem temere ac fortuito spargunt; mox, si publice consulatur, sacerdos civitatis, sin privatim, ipse paterfamilia, precatus deos cœlumque suspiciens, ter singulos tollit, sublato

times humaines: des offrandes d'animaux apaisent Hercule et Mars. Une partie des Suèves sacrifie aussi à Isis; d'où et comment leur est venu ce culte étranger, c'est ce que je n'ai pu savoir. Seulement, comme ils représentent la déesse sous la forme d'un vaisseau, on pense que ce culte est une importation d'outre-mer. Ils trouvent qu'emprisonner les dieux dans des murailles, comme les représenter sous une forme humaine, est indigne de la majesté céleste: et ils donnent le nom de dieu à ce mystère des solitudes qu'ils adorent, mais qu'ils ne voient pas.

X. Il n'est pas de nation qui croie davantage aux auspices et à la divination. Leur méthode dans cet art est simple. Ils coupent une baguette d'arbre fruitier en plusieurs morceaux, qu'ils distinguent par différentes marques, et qu'ils jettent ensuite au hasard et pêle-mêle sur une étoffe blanche. Le prêtre du canton, s'il s'agit d'une affaire publique, le père de famille lui-même, s'il s'agit d'une affaire privée, après une prière aux dieux, les yeux levés vers le ciel, prend

quoque hostiis humanis.
Placant
Herculem ac Martem
animalibus
concessis;
pars Suevorum
sacrificat et Isidi.
Parum comperi
unde causa et origo
sacro peregrino:
nisi quod signum ipsum,
figuratum
in modum liburnæ,
docet religionem
advectam.
Arbitrantur ceterum,
nec cohibere deos
parietibus,
neque assimilare
in ullam speciem
oris humani,
ex magnitudine
cœlestium:
consecrant lucos
ac nemora,
appellantque
nominibus deorum
illud secretum,
quod vident solareverentia.
X. Observant auspicia
sortesque,
ut qui maxime.
Consuetudo sortium
simplex:
amputant in surculos
virgam
decisam arbori frugiferæ,
eosque spargunt
discretos quibusdam notis
temere ac fortuito
super vestem candidam;
mox sacerdos civitatis,
si consulatur publice,
paterfamilia ipse,
sin privatim,
precatus deos
suspiciensque cœlum,

même avec des victimes humaines.
Ils apaisent
Hercule et Mars
avec des animaux
permis (qu'il est permis de sacrifier);
une partie des Suèves
sacrifie aussi à Isis.
J'ai peu (je n'ai point) découvert
d'où provient la cause et l'origine
à (de) ce culte étranger:
si ce n'est que le symbole lui-même,
figuré
en forme de navire-léger,
nous apprend le rite
avoir été importé d'outre-mer.
Ils pensent d'ailleurs,
ni emprisonner les dieux
dans des murailles,
ni les représenter
en (par) quelque apparence
de la figure humaine,
être de (digne de) la grandeur
des habitants-du-ciel:
ils consacrent des bois
et des forêts,
et ils appellent
des noms de dieux
ce mystère,
qu'ils voient par le seul respect.
X. Ils observent les auspices
et les présages,
comme ceux qui les observent le plus.
La coutume (manière) de consulter les
est simple: [présages
ils taillent en baguettes
une branche
coupée à un arbre fruitier,
et ils les jettent
marquées de certains signes
pêle-mêle et au hasard
sur une étoffe blanche;
puis le prêtre de la cité,
si l'oracle est consulté pour l'Etat,
le chef-de-famille lui-même,
si-au-contraire pour-un-particulier,
prie les dieux
et regardant le ciel,

secundum impressam ante notam interpretatur. Si prohibuerunt, nulla de eadem re in eundem diem consultatio; sin permissum, auspiciorum adhuc fides exigitur. Et illud quidem etiam hic notum, avium voces volatusque interrogare. Proprium gentis, equorum quoque præsagia ac monitus experiri⁴: publice aluntur iisdem nemoribus ac lucis, candidi et nullo mortali opere contacti; quos pressos sacro curru sacerdos ac rex vel princeps civitatis comitantur, hinnitusque ac fremitus observant. Nec ulli auspicio major fides, non solum apud plebem, sed apud proceres, apud sacerdotes: se enim ministros deorum, illos conscios putant. Est et alia observatio auspiciorum, qua gravium bellorum eventus explorant: ejus gentis, cum qua bellum est, captivum quoquo modo interceptum,

trois fois chaque morceau, et donne son oracle, selon la marque qu'il présente. S'il y a défense, de tout le jour ils ne consulteront le sort sur la même affaire; s'il y a permission, on exige encore une confirmation des auspices. Là, comme chez nous, on a coutume d'interroger le vol et le chant des oiseaux; ce qui leur est particulier, c'est d'observer également les chevaux, et d'en tirer des présages. C'est dans ces mêmes forêts religieuses qu'on nourrit, aux frais de la cité, des chevaux blancs que l'on se garde bien d'assujettir à aucun service profane. On les attelle au char sacré, le prêtre et le roi, ou le chef du canton les accompagnent, et remarquent comment leur bouche hennit, comment leurs naseaux frémissent. Il n'y a point d'auspice plus accrédité, non-seulement dans le peuple, mais chez les grands, chez les prêtres. Ceux-ci sont les ministres de la divinité, les chevaux en sont les confidents. Ils ont encore une autre manière de prendre les auspices lorsqu'ils veulent connaître l'issue d'une guerre importante. Ils tâchent de se procurer, de façon ou d'autre, un prisonnier de la nation ennemie, et ils le font battre

tollit ter
singulos,
interpretatur sublatos
secundum notam
impressam ante.
Si prohibuerunt,
nulla consultatio
de eadem re
in eundem diem;
sin permissum,
fides auspiciorum
exigitur adhuc.
Et illud quidem etiam
notum hic,
interrogare voces avium
volatusque.
Proprium gentis,
experiri quoque
præsagia ac monitus
equorum:
aluntur publice
iisdem nemoribus
ac lucis,
candidi et contacti
nullo opere mortali;
quos pressos curru sacro
sacerdos ac rex
vel princeps civitatis
comitantur,
observantque
hinnitus ac fremitus.
Nec fides major
ulli auspicio,
non solum apud plebem,
sed apud proceres,
apud sacerdotes:
putant enim
se ministros deorum,
illos conscios.
Est et alia observatio
auspiciorum,
qua explorant
eventus
bello gravium:
committunt captivum
interceptum quoquo modo
cum electo

lève trois-fois
les baguettes les-unes-après-les-autres,
et les explique ainsi soulevées
d'après le signe
marqué auparavant.
Si elles (les baguettes) ont défendu d'agir,
aucune autre consultation n'a lieu
sur le-même sujet
durant le même jour;
mais-si l'entreprise est permise,
l'oracle des auspices
est exigé en outre.
Car cela même aussi
est connu ici,
à savoir interroger les voix des oiseaux
et leurs différents vols. [cette nation,
Mais un usage qui est particulier de (à)
c'est de tenter aussi
les présages et avertissements
des chevaux: [l'État
des chevaux sont nourris aux-frais-de-
dans les mêmes forêts
et les mêmes bois-sacrés dont j'ai parlé,
blancs et souillés
par aucun ouvrage mortel (profane);
lesquels chargés du char sacré
le prêtre et le roi
ou le premier de l'État
accompagnent,
et ils observent
leurs hennissements et frémissements
Et la croyance n'est pas plus grande
à aucun autre auspice,
non-seulement chez le peuple,
mais-encore chez les grands,
chez les prêtres:
ils croient en effet
eux-mêmes être les ministres des dieux,
eux (les chevaux) en être les confidents.
Il existe aussi une autre observation
des auspices, [connaître)
par laquelle ils explorent (cherchent à
les résultats
des guerres importantes:
ils mettent-aux-prises un captif
pris de n'importe-quelle manière
avec un guerrier choisi

cum electo popularium suorum, patriis quemque armis, committunt : victoria hujus vel illius pro præjudicio accipitur.

XI. De minoribus rebus principes consultant, de majoribus omnes : ita tamen ut ea quoque, quorum penes plebem arbitrium est, apud principes pertractentur. Coeunt, nisi quid fortuitum et subitum inciderit, certis diebus, quum aut inchoatur luna aut impletur : nam agendis rebus hoc auspiciatissimum initium credunt. Nec dierum numerum, ut nos, sed noctium ¹ computant. Sic constituunt, sic condicunt² : nox ducere diem videtur. Illud ex libertate vitium, quod non simul, nec ut jussi, conveniunt, sed et alter et tertius dies cunctatione coeuntium absumitur. Ut turba placuit, considunt armati. Silentium per sacerdotes, quibus tum et coercendi jus est, impe-

avec un de leurs plus braves champions, chacun avec les armes de son pays : la victoire de l'un ou de l'autre est un pronostic pour le parti.

XI. Les affaires peu importantes sont réglées par les chefs ; les choses sérieuses, par la nation ; cependant dans celles-ci même, dont la décision appartient au peuple, la discussion est réservée aux chefs. Hormis des cas extraordinaires et pressants, ils s'assemblent à des jours fixes, au commencement de la nouvelle et de la pleine lune, temps qu'ils jugent le plus favorable pour traiter les affaires. Nous comptons par jours ; eux, ils comptent par nuits. Ils assignent à une certaine nuit, ils conviennent d'une nuit, la nuit leur semble marcher avant le jour. Un des inconvénients de leur liberté, c'est qu'ils n'arrivent point à la fois, pour ne pas avoir l'air d'obéir à un ordre ; de là une perte de deux ou trois jours par leur lenteur à se réunir. Lorsque l'assemblée paraît suffisamment nombreuse, ils prennent place tout armés. Les prêtres qui sont alors chargés de maintenir l'ordre com-

suorum popularium, quemque armis patriis : victoria hujus vel illius accipitur pro præjudicio.

XI. De minoribus rebus principes consultant, de majoribus omnes : ita tamen ut ea quoque, quorum arbitrium est penes plebem, pertractentur apud principes. Coeunt, nisi quid fortuitum et subitum inciderit, diebus certis, quum luna aut inchoatur aut impletur : nam credunt hoc initium auspiciatissimum rebus agendis. Nec computant numerum dierum, ut nos, sed noctium. Sic constituunt, sic condicunt : nox videtur ducere diem. Illud vitium ex libertate, quod conveniunt non simul, nec ut jussi, sed et alter et tertius dies absumitur cunctatione coeuntium. Ut turba placuit, considunt armati. Silentium imperatur per sacerdotes, quibus tum et jus est coercendi.

entre leurs compatriotes, chacun avec les armes de son pays. la victoire de celui-ci ou de celui-là est acceptée pour (comme) un pronostic.

XI. Pour de plus légers sujets les principaux *de la cité* délibèrent, pour des *sujets* plus graves tous *délibèrent* : de-telle-sorte cependant que ces *projets-là* même, dont la décision est au-pouvoir-du peuple, soient traités chez (par) les principaux. Ils se rassemblent, à moins que quelque chose d'imprévu et de soudain ne soit arrivé, à des jours fixes, quand la lune ou commence ou est-pleine : car ils croient ce point-de-départ être le plus favorable pour les affaires devant être traitées. Et ils ne comptent pas le nombre des jours, comme nous, mais *celui* des nuits. C'est ainsi qu'ils assignent une nuit, c'est ainsi qu'ils conviennent d'une nuit la nuit leur semble conduire (marcher avant) le jour. Cet (un) abus existe en raison de leur indépendance, c'est qu'ils se rassemblent non tous-ensemble, ni comme *en ayant-reçu-l'ordre*, mais et un second et un troisième jour est dépensé par la lenteur des *guerriers* se réunissant. [sante], Dès que l'assemblée a plu (paraît s'illuminer) ils prennent-place armés. Le silence est commandé par les prêtres, à qui alors aussi le droit appartient de réprimer le désordre.

ratur. Mox rex, vel princeps, prout ætas cuique, prout nobilitas, prout decus bellorum, prout facundia est, audiuntur, auctoritate suadendi magis quam jubendi potestate. Si displicuit sententia, fremitu aspernantur; sin placuit, frameas concutiunt. Honoratissimum assensus genus est, armis laudare.

XII. Licet apud concilium accusare quoque, et discrimen capitis intendere. Distinctio pœnarum ex delicto: proditores et transfugas arboribus suspendunt; ignavos, et imbelles, et corpore infames, cœno ac palude¹, injecta insuper crate, mergunt. Diversitas supplicii illuc respicit, tanquam scelera ostendi oporteat dum puniuntur, flagitia abscondi. Sed et levioribus delictis pro modo pœna: equorum pecorumque numero convicti mulctantur; pars mulctæ regi vel civitati, pars ipsi qui vindicatur vel propinquis ejus exsolvitur. Eliguntur in

mandent le silence. Ensuite le roi, ou celui des chefs que distingue le plus son âge, sa naissance, sa considération militaire, son éloquence, prend la parole, et se fait écouter plutôt par l'ascendant de la persuasion que par l'autorité du commandement. Si son avis déplaît, ils le rejettent avec des murmures; pour approuver, ils agitent leurs framées. Cette approbation, qui s'exprime par les armes, est la plus flatteuse.

XII. On peut aussi accuser devant ces assemblées, et y déférer les affaires criminelles. Les peines varient selon le délit: on pend à un arbre les traîtres et les transfuges; les lâches, les efféminés et les gens déshonorés sont plongés dans la fange d'un marais, et noyés sous une claie. Cette diversité de supplices tient à l'opinion qu'il faut montrer la punition des crimes, mais cacher l'infamie. Il y a pour des fautes plus légères des peines proportionnées: les coupables sont condamnés à payer tant de chevaux, tant de bétail; une partie de l'amende est au profit du roi ou de la cité; l'autre, au profit de l'offensé ou de ses proches. C'est dans ces mêmes assem-

Mox rex, vel princeps, prout ætas, prout nobilitas, prout decus bellorum, prout facundia est cuique, audiuntur, magis auctoritate suadendi quam potestate jubendi. Si sententia displicuit, aspernantur fremitu; sin placuit, concutiunt frameas. Laudare armis est genus assensus honoratissimum.

XII. Licet quoque accusare apud concilium, et intendere discrimen capitis. Distinctio pœnarum ex delicto: suspendunt arboribus proditores et transfugas; mergunt cœno ac palude, crate injecta insuper, ignavos et imbelles et infames corpore. Diversitas supplicii respicit illuc, tanquam oporteat scelera ostendi, dum puniuntur, flagitia abscondi. Sed et pœna pro modo delictis levioribus: convicti mulctantur numero pecorum equorumque; pars mulctæ exsolvitur regi vel civitati, pars ipsi qui vindicatur, vel propinquis ejus.

Puis le roi, ou le premier de l'Etat, selon que l'âge, selon que la noblesse, selon que la gloire des guerres, selon que l'éloquence est à chacun, sont écoutés, plutôt par l'autorité (l'ascendant) de persuader (de la persuasion) que par le pouvoir de commander. Si l'avis a déplu, ils le rejettent par le murmure; mais-s'il a plu, ils agitent leurs framées. Louer avec les armes est le mode d'assentiment le plus honorable.

XII. Il est permis également d'accuser auprès de l'assemblée, et de tendre (présenter, dresser) [tale] un danger de tête (une accusation capitale). La différence des peines est d'après le délit: ils pendent à des arbres les traîtres et les transfuges; ils plongent dans la vase et dans un marais, une claie étant jetée par-dessus, les lâches et les efféminés et les gens déshonorés de corps. Cette diversité de supplice regarde là (a pour but), comme s'il fallait (qu'il faut) les crimes être montrés, pendant qu'ils sont punis, les infamies être cachées. Mais aussi une peine existe selon la proportion pour les fautes plus légères: les coupables convaincus sont condamnés à une amende d'un nombre fixé de moutons et de chevaux; une partie de l'amende est payée au roi ou à la cité, une partie à celui-là même qui est vengé (dont on venge l'offense), ou aux parents de lui.

iisdem conciliis et principes, qui jura per pagos vicosque reddant. Centeni singulis ex plebe comites¹, consilium simul et auctoritas, adsunt.

XIII. Nihil autem neque publicæ neque privatæ rei, nisi armati², agunt. Sed arma sumere non ante cuiquam moris quam civitas suffectorum probaverit. Tum in ipso concilio³, vel principum aliquis, vel pater, vel propinquus, scuto frameaque juvenem ornant : hæc apud illos toga, hic primus juventæ honos ; ante hoc, domus pars videntur, mox reipublicæ. Insignis nobilitas aut magna patrum merita principis dignationem etiam adolescentulis assignant : ceteri robustioribus ac jam pridem probatis aggregantur ; nec rubor inter comites adspici. Gradus quin etiam et ipse comitatus⁴ habet, iudicio ejus quem sectantur ; magna que et comitum æmulatio, quibus primus apud principem suum locus, et principum, cui plurimi

blés qu'on élit aussi les chefs qui rendent la justice dans les cantons et dans les bourgades. On leur donne à chacun cent compagnons tirés du peuple pour les conseiller tout à la fois et donner du poids à leurs arrêts.

XIII. Ils ne traitent aucune affaire publique ou privée sans être armés. Mais nul ne peut porter les armes avant que la cité ne l'en ait jugé capable. En ce cas, c'est dans l'assemblée même que l'un des chefs, le père ou un parent, décore le jeune homme du bouclier et de la framée ; c'est leur robe virile, c'est le premier honneur décerné à la jeunesse ; jusque là, ils n'étaient que membres de la famille, ils deviennent membres de l'État. Une très-haute naissance, ou les services signalés des ancêtres, donnent le rang de chef même à des adolescents. Les autres s'engagent au service de guerriers plus âgés, et qui ont fait depuis longtemps leurs preuves ; et il n'y a point de honte à être parmi les compagnons. Il y a même des distinctions attachées à ce rang, et que les chefs auxquels ils s'adjoignent leur décernent ; et il existe une grande émulation entre ceux-là, d'une part,

In iisdem conciliis eliguntur et principes qui reddant jura per pagos vicosque. Singulis adsunt centeni comites ex plebe, consilium simul et auctoritas.

XIII. Agunt autem nihil neque rei publicæ neque privatæ, nisi armati. Sed sumere arma non moris cuiquam, ante quam civitas probaverit suffectorum. Tum in concilio ipso vel aliquis principum, vel pater, vel propinquus, ornant juvenem scuto frameaque : hæc toga apud illos, hic primus honos juventæ ; ante hoc, videntur pars domus, mox reipublicæ. Nobilitas insignis aut magna merita patrum assignant dignationem principis etiam adolescentulis : ceteri aggregantur robustioribus ac probatis jam pridem ; nec rubor adspici inter comites. Quin etiam comitatus et ipse habet gradus, iudicio ejus quem sectantur : magna que æmulatio et comitum, quibus primus locus,

Dans les mêmes assemblées sont choisis également des chefs qui rendent (pour rendre) la justice par (dans) les cantons et les villages. À chacun d'eux sont adjoints cent compagnons tirés du peuple, conseiller) en-même-temps comme conseil (pour les et comme autorité (pour leur donner de l'autorité). XIII. Or ils ne traitent rien [l'autorité] ni d'affaire publique ni d'affaire privée, si ce n'est armés. Mais prendre (porter) les armes n'est pas d'usage à qui-que-ce soit, avant que la cité n'ait éprouvé lui devoir en être capable. Alors dans le conseil même ou un des chefs, ou le père, ou un parent, décorent le jeune homme du bouclier et de la framée : c'est la toge chez eux, c'est le premier honneur de la jeunesse, avant cela, ils paraissent être partie (membre) de la famille, après cela membre de l'État. Une noblesse illustre ou de grands services des pères assignent le rang de chef même à de tout-jeunes-gens : tous-les-autres s'attachent à des chefs plus robustes et éprouvés depuis longtemps ; et il n'y a pas de honte à être vu parmi les compagnons. Bien plus aussi ce rang-de-compagnon même a des grades, d'après le jugement de celui qu'ils suivent : et une grande émulation existe d'une-part des (entre les) compagnons, pour lutter à qui sert la première place,

et acerrimi comites. Hæc dignitas, hæ vires, magno semper electorum juvenum globo circumdari; in pace decus, in bello præsidium. Nec solum in sua gente cuique, sed apud finitimas quoque civitates, id nomen, ea gloria est, si numero ac virtute comitatus emineat: expetuntur enim legationibus, et muneribus ornantur, et ipsa plerumque fama bella profligant.

XIV. Quum ventum in aciem, turpe principi virtute vinci; turpe comitatu virtutem principis non adæquare. Jam vero infame in omnem vitam ac probrosum, superstitem principi suo ex acie recessisse: illum defendere, tueri, sua quoque fortia facta gloriæ ejus assignare, præcipuum sacramentum est. Principes pro victoria pugnant; comites pro principe. Si civitas, in qua orti sunt, longa pace et otio torpeat, plerique

pour obtenir le premier rang auprès de leur chef; entre ceux-ci, de l'autre, pour avoir le plus de compagnons et les plus braves. On n'a de considération, on n'a de pouvoir qu'autant que l'on est sans cesse entouré d'une troupe de jeunes gens nombreuse et choisie; c'est un honneur en temps de paix, c'est une défense pour la guerre. Et ce n'est pas seulement dans la nation, c'est jusque chez les peuples voisins que se répand ce bruit glorieux, qu'un chef est le premier par le nombre et le courage de ses compagnons. On le recherche par des ambassades; on le comble de présents; le plus souvent sa renommée seule termine les guerres.

XIV. L'action une fois engagée, il est honteux au chef de le céder en valeur, honteux aux compagnons de ne pas égaler leur chef. Mais surtout c'est une action infâme et déshonorante à jamais de se retirer du champ de bataille sans son général. Le défendre, le couvrir de leur corps, rapporter à sa gloire leurs belles actions, tel est leur serment le plus sacré. Les chefs combattent pour la victoire, les compagnons pour le chef. Si leur cité languit dans la paix et dans

et principum, qui plurimi comites, et acerrimi. Hæc dignitas, hæ vires semper circumdari magno globo juvenum electorum; decus in pace, præsidium in bello. Nec solum in sua gente, sed quoque apud civitates finitimas id nomen, ea gloria est cuique, si emineat numero et virtute comitatus: expetuntur enim legationibus, et ornantur muneribus, et plerumque profligant bella fama ipsa.

XIV. Quum ventum in aciem, turpe principi vinci virtute; turpe comitatu non adæquare virtutem principis. Jam vero infame ac probrosum in omnem vitam, recessisse ex acie superstitem suo principi. Illum defendere, tueri, assignare quoque sua facta fortia gloriæ ejus, [tum. est præcipuum sacramen-] Principes pugnant pro victoria, comites pro principe. Si civitas, in qua orti sunt, torpeat longa pace et otio,

d'autre-part des (entre les) chefs, à qui *seront* le plus de compagnons, et les plus actifs. C'est la dignité. C'est la puissance que d'être toujours entouré d'un grand cercle de jeunes-gens d'élite; c'est un honneur dans la paix, c'est un rempart dans la guerre. Et non-seulement dans sa nation mais même dans les cités voisines ce renom, cette gloire est à chacun, s'il se distingue (de se distinguer) par le nombre et le courage de sa suite: ils sont demandés en effet par des ambassades, et ils sont honorés de présents, et la plupart-du-temps ils terminent les guerres par leur renommée même.

XIV. Quand on en est venu au combat, il est honteux pour le chef d'être vaincu en courage; honteux pour les compagnons de ne pas égaler le courage du chef. Mais de plus c'est une action infâme et déshonorante pour toute la vie, de s'être retiré de la ligne-de-bataille survivant à son chef. Le défendre, le couvrir-de-son-corps, attribuer même ses actions courageuses à la gloire de lui, est le principal serment. Les chefs combattent pour la victoire, les compagnons pour le chef. Si la cité, dans laquelle ils sont nés, est engourdie dans une longue paix et une longue oisiveté,

nobilium adolescentium petunt ultro eas nationes quæ tum bellum aliquod gerunt, quia et ingrata genti quies et facilius inter ancipitia clarescunt, magnumque comitatum non nisi vi belloque tueare: exigunt enim principis sui liberalitate illum bellatorem equum, illam cruentam victricemque frameam. Nam epulæ, et, quanquam incompti, largi tamen apparatus, pro stipendio cedunt: materia munificentiae per bella et raptus. Nec arare terram aut exspectare annum tam facile persuaseris, quam vocare hostes et vulnera mereri: pigrum quin imo et iners videtur sudore acquirere quod possis sanguine parare.

XV. Quoties bella non ineunt, non multum venatibus, plus per otium transigunt, dediti somno ciboque. Fortissimus quisque ac bellicosissimus, nihil agens, delegata domus et penatium et agrorum cura feminis senibusque et infirmissimo cui-

l'inaction, presque toute la jeune noblesse vient s'offrir d'elle-même aux peuples qui sont alors en guerre, parce que d'abord le repos est insupportable à la nation; qu'ensuite, au milieu des hasards, ils s'illustrent plus vite, et qu'enfin ils ne peuvent entretenir un grand nombre de compagnons que par la rapine et la guerre. C'est de la libéralité du chef qu'ils tiennent leur cheval de guerre, leur framée sanglante et victorieuse. En outre, une table grossière, sans doute, dispendieuse néanmoins, leur tient lieu de solde: le fonds de toutes ces dépenses est la guerre et le pillage. Ils vous écouteront bien moins si vous leur conseillez de labourer la terre ou d'attendre une récolte, que si vous les engagez à appeler les ennemis et à chercher des blessures: ils trouvent de la bassesse et de la lâcheté à acquérir par des sueurs ce qu'on peut avoir avec du sang.

XV. Tout le temps qu'ils ne sont point à la guerre, ils en passent un peu à chasser, beaucoup dans l'oisiveté, livrés au sommeil et à la bonne chère. On voit alors les plus braves et les plus belliqueux, dans une inaction totale, abandonner le soin de la famille, de la maison, des terres, aux femmes, aux vieillards, aux per-

piérique
adolescentium nobilium
petunt ultro eas nationes,
quæ tum
gerunt aliquod bellum,
quia et
quies ingrata genti,
et
clarescunt facilius
inter ancipitia,
neque tueare
magnum comitatum
nisi vi belloque:
exigunt enim
liberalitate sui principis
illum equum bellatorem,
illam frameam cruentam
victricemque.
Nam epulæ et apparatus,
largi tamen
quanquam incompti,
cedunt pro stipendio:
materia munificentiae
per bella et raptus.
Nec persuaseris
arare terram
aut exspectare annum,
tam facile
quam vocare hostes
et mereri vulnera:
quin imo
videtur pigrum et iners
acquirere sudore
quod possis parare
sanguine.

XV. Quoties
non ineunt bella,
transigunt
non multum venatibus,
plus per otium,
dediti somno ciboque.
Quisque fortissimus
ac bellicosissimus,
agens nihil.
cura domus et penatium
et agrorum
delegata feminis

la plupart
des jeunes-gens nobles
vont-trouver d'eux-mêmes ces peuplades,
lesquelles alors
font quelque guerre,
parce que et d'une part
le repos est désagréable à cette nation,
et d'autre part
ils s'illustrent plus aisément
au milieu des hasards,
et vous ne conserveriez pas
une grande suite
sinon par la violence et la guerre:
ils réclament en effet
de la libéralité de leur chef
ce cheval de-guerre,
cette framée sanglante
et victorieuse.
Car les banquets et les festins-d'apparat,
abondants néanmoins
quoique sans-apprêts,
comptent pour solde:
la source de leur munificence
est dans les guerres et le pillage.
Et vous ne leur persuaderiez pas
de labourer la terre
ou d'attendre l'année (la récolte),
aussi facilement
que d'appeler des ennemis
et de gagner des blessures:
bien plus
il leur semble paresseux et lâche
d'acquérir par la sueur
ce que vous pourriez obtenir
par le sang.

XV. Tout-le-temps-que
ils ne vont pas en guerre,
ils passent-leurs-jours
non beaucoup dans les chasses,
davantage dans l'oisiveté,
livrés au sommeil et à la nourriture.
Tout guerrier très-brave (les plus braves)
et très-belliqueux (les plus belliqueux),
ne faisant rien,
le soin de la maison et des pénates
et des champs
étant délégué aux femmes

que ex familia, ipsi hebent : mira diversitate naturæ, quum iidem homines sic ament inertiam et oderint quietem. Mos est civitatibus ultro ac viritim conferre principibus, vel armentorum vel frugum ¹, quod pro honore acceptum, etiam necessitatibus subvenit. Gaudent præcipue finitimarum gentium donis, quæ non modo a singulis, sed publice mittuntur : electi equi, magna arma, phaleræ, torquesque. Jam et pecuniam accipere docuimus.

XVI. Nullas Germanorum populis urbes habitari ² satis notum est; ne pati quidem inter se junctas sedes. Colunt discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit. Vicos locant, non in nostrum morem, connexis et cohærentibus ædificiis; suam quisque domum spatio circumdat ³, sive adversus casus ignis remedium, sive inscitia ædificandi. Ne cæmentorum quidem apud illos aut tegularum usus : materia

sonnes les plus faibles, et languir dans le désœuvrement : étrange inconséquence dans le caractère de ces peuples, de haïr à ce point le travail, et de ne pouvoir souffrir le repos. Les cités sont dans l'usage d'offrir à leurs chefs un don personnel de bétail ou de grains. C'est un honneur tout à la fois et une subvention. Ce qui les flatte surtout, ce sont les présents des nations voisines, soit particuliers, soit publics, comme de beaux chevaux, des armes pesantes, des caparaçons et des colliers. Nous leur avons même appris à recevoir de l'argent.

XVI. On sait assez que les Germains n'ont point de villes; ils ne souffrent même pas que les maisons se touchent. Les habitations sont éparses et isolées; c'est une fontaine, c'est un champ, c'est un bois qui décident de l'emplacement. Ils ont des bourgades; mais les bâtiments ne sont point, comme chez nous, liés les uns aux autres : chaque maison est entourée d'un espace de terre, soit comme préservatif en cas d'incendie, soit ignorance dans l'art de bâtir. Ils ne connaissent même pas le moellon ni la tuile; ils n'emploient

senibusque et cuique infirmissimo ex familia, hebent ipsi : mira diversitate naturæ, quum iidem homines ament sic inertiam et oderint quietem. Mos est civitatibus conferre principibus ultro ac viritim vel armentorum, vel frugum, quod acceptum pro honore, subvenit etiam necessitatibus. Gaudent præcipue donis gentium finitimarum, quæ mittuntur non modo a singulis, sed publice : equi electi, magna arma, phaleræ torquesque. Docuimus jam accipere et pecuniam.

XVI. Est satis notum nullas urbes habitari populis Germanorum; ne pati quidem sedes junctas inter se. Colunt discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit. Locant vicos, non in nostrum morem, ædificiis connexis et cohærentibus; quisque circumdat spatio suam domum, sive remedium adversus casus ignis, sive inscitia ædificandi. Ne usus quidem cæmentorum aut tegularum

et aux vieillards [faibles] et à tout individu très-faible (aux plus faibles) de la famille. ils sont oisifs quant-à-eux : et cela par une étrange contradiction de caractère, puisque les mêmes hommes aiment à ce point l'inertie et haïssent à ce point le repos. La coutume est aux cités d'apporter aux chefs de-plein-gré et par tête un don soit de troupeaux, soit de fruits, lequel accepté pour (à titre d') honneur, subvient aussi à leurs besoins. Ils sont charmés surtout des présents des nations voisines, lesquels sont envoyés non-seulement par des particuliers, mais aussi par-l'État : ce sont des chevaux de-choix, de grandes armes, des caparaçons et des colliers. Nous leur avons appris déjà à recevoir aussi de l'argent.

XVI. Il est suffisamment connu aucunes villes n'être habitées par les populations des Germains; eux ne pas souffrir même les demeures jointes entr'elles. Ils habitent séparés et disséminés, selon qu'une source, selon qu'une plaine, selon qu'un bois leur a plu. Ils placent leurs villages, non à notre manière, les maisons étant jointes et adhérent-les-unes-aux-autres; chacun entoure d'un espace de terre sa maison, soit comme préservatif contre les accidents du feu, soit par ignorance de bâtir. Pas même l'usage des moellons ou des tuiles

ad omnia utuntur informi, et citra speciem aut delectationem. Quædam loca diligentius illinunt terra ita pura ac splendente, ut picturam ac lineamenta colorum imitetur. Solent et subterraneos specus aperire, eosque multo insuper fimo onerant, suffugium hiemi et receptaculum frugibus : quia rigorem frigorum ejusmodi locis molliunt ; et si quando hostis advenit, aperta populatur ; abdita autem et defossa aut ignorantur, aut eo ipso fallunt, quod quærenda sunt.

XVII. Tegumen omnibus sagum, fibula aut, si desit, spina consertum ; cetera intecti, totos dies juxta focum atque ignem agunt. Locupletissimi veste distinguuntur, non fluitante, sicut Sarmatæ ac Parthi, sed stricta et singulos artus exprimente. Gerunt et ferarum pelles, proximi ripæ¹ negligenter, ultiores exquisitius, ut quibus nullus per commercia cultus.

que des matériaux informes, et ne donnent rien à la décoration ou à l'agrément. Quelques endroits plus soignés sont enduits d'une terre tellement pure et brillante, qu'elle imite la peinture et les nuances des couleurs. Ils sont dans l'usage aussi de se creuser des souterrains qu'ils couvrent et qu'ils chargent de fumier : c'est leur asile l'hiver, c'est le dépôt de leurs grains ; ils s'y ressentent bien moins des rigueurs du froid ; si l'ennemi vient, il pille ce qui est à découvert, au lieu que ces richesses secrètes et souterraines ou lui échappent, ou du moins le déroutent, en ce qu'elles nécessitent des recherches.

XVII. Ils n'ont tous, pour vêtement, qu'un sayon qu'ils attachent avec une agrafe, ou au besoin avec une épine. A cela près, ils sont nus, et ils se tiennent continuellement auprès du feu. Les plus riches sont distingués par un habit qui n'est pas flottant, comme celui des Sarmates et des Parthes, mais serré, et qui marque toutes les formes. Ils s'habillent aussi de peaux de bêtes : les plus voisins de nos frontières les portent comme ils les trouvent ; mais ceux de l'intérieur y mettent de la recherche, le commerce ne leur fournissant

apud illos :
utuntur ad omnia
materia informi,
et citra speciem
aut delectationem.
Illinunt diligentius
quædam loca
terra ita pura
ac splendente,
ut imitetur picturam
ac lineamenta colorum.
Solent et
aperire
specus subterraneos
eosque onerant insuper
multo fimo,
suffugium hiemi
et receptaculum frugibus :
quia molliunt
rigorem frigorum
locis ejusmodi,
et si quando hostis advenit,
populatur aperta ;
abdita autem et defossa
aut ignorantur
aut fallunt eo ipso
quod sunt quærenda.

XVII. Tegumen omnibus
sagum
consertum fibula,
aut spina,
si desit ;
intecti cetera,
agunt dies totos
juxta focum atque ignem.
Locupletissimi
distinguuntur veste,
non fluitante,
sicut Sarmatæ ac Parthi,
sed stricta
et exprimente
singulos artus.
Gerunt et pelles ferarum,
proximi ripæ
negligenter,
ultiores
exquisitius, ut quibus

n'existe chez eux :
ils emploient pour toutes constructions
du bois non-dégrossi,
et en deçà (sans s'occuper) de la décoration
ou de l'agrément. [tion
Ils enduisent avec plus de soin
certaines parties
d'une terre tellement pure (fine)
et brillante,
qu'elle imite la peinture
et les traits (nuances) des couleurs.
Ils ont coutume encore
d'ouvrir (de creuser)
des retraites souterraines
et ils les chargent en dessus
de beaucoup de fumier,
comme refuge contre l'hiver
et dépôt pour les grains :
parce qu'ils tempèrent
la rigueur des froids
dans des lieux de ce genre,
et si par-hazard l'ennemi vient,
il ravage les endroits découverts ;
mais les trésors cachés et enfouis
ou sont ignorés
ou trompent par cela même
qu'ils sont devant être cherchés.

XVII. Le vêtement à (de) tous
est une saie
attachée avec une agrafe,
ou avec une épine,
si l'agrafe manque ;
non-couverts quant au reste du corps,
ils passent des jours entiers
près du foyer et du feu.
Les plus riches
sont distingués par un vêtement,
non flottant,
comme les Sarmates et les Parthes,
mais serré
et marquant
tous les membres.
Ils portent aussi des peaux de bêtes,
les plus proches de la rive du Rhin
les portent négligemment,
ceux plus reculés [qui
avec plus de recherche, comme des gens à

Eligunt feras, et detracta velamina spargunt maculis pelli busque¹ belluarum, quas exterior Oceanus atque ignotum mare gignit. Nec alius feminis quam viris habitus, nisi quod feminæ sæpius lineis amictibus velantur, eosque purpura variant, partemque vestitus superioris in manicas non extendunt, nudæ brachia ac lacertos²; sed et proxima pars pectoris patet

XVIII. Quanquam severa illic matrimonia, nec ullam morum partem magis laudaveris. Nam prope soli barbarorum singulis uxoribus contenti sunt, exceptis admodum paucis, **qui non libidine, sed ob nobilitatem, plurimis nuptiis ambiuntur.** Dotem non uxor marito, sed uxori maritus offert. Intersunt parentes et propinqui, ac munera probant, munera non ad delicias muliebres quæsitæ, nec quibus nova nupta comatur, sed

point d'autre ressource pour leur parure. Ils choisissent la fourrure de certains animaux, et ils la coupent par des mouchetures d'autres peaux de bêtes que produisent l'Océan septentrional et une mer qui nous est inconnue. L'habillement des femmes ne diffère pas de celui des hommes, excepté qu'assez souvent elles sont couvertes d'un vêtement de lin bigarré de pourpre et sans manches, en sorte qu'elles ont tout le bras entièrement nu : le haut de leur poitrine est également à découvert.

XVIII. Cependant les mariages sont chastes chez les Germains, et à cet égard surtout ils méritent les plus grands éloges. C'est presque la seule nation barbare où l'on n'ait généralement qu'une femme, hormis un très-petit nombre qui en prennent plusieurs, non par dérèglement, mais parce que leur noblesse fait rechercher leur alliance. Ce n'est pas la femme qui apporte une dot au mari, c'est le mari qui en apporte une à la femme. Les parents et les proches assistent à l'entrevue, et reçoivent les présents de noces : ces présents ne sont pas de ces riens inventés pour le plaisir des femmes et pour la parure

nullus cultus per commercia. Eligunt feras, et spargunt velamina detracta maculis pellibusque belluarum, quas Oceanus exterior atque mare ignotum gignit. Nec habitus alius feminis quam viris, nisi quod feminæ velantur sæpius amictibus lineis, eosque variant purpura nec extendunt in manicas partem vestitus superioris, nudæ brachia et lacertos; sed et pars pectoris proxima patet.

XVIII. Quanquam matrimonia severa illic, nec laudaveris magis ullam partem morum. Nam prope soli barbarorum sunt contenti singulis uxoribus, admodum paucis exceptis, qui non libidine, sed ob nobilitatem, ambiuntur plurimis nuptiis. Uxor non offert dotem marito, sed maritus uxori. Parentes et propinqui intersunt, ac probant munera, munera non quæsitæ ad delicias muliebres, nec quibus nova nupta comatur,

aucune parure ne s'obtient par le commerce. Ils choisissent des animaux, et ils parsement leurs fourrures dépouillées de taches et de peaux d'autres bêtes-sauvages, que l'Océan extérieur et une mer inconnue produit (produisent). Et l'extérieur n'est pas autre pour les femmes que pour les hommes, si ce n'est que les femmes sont couvertes plus souvent d'habillements de lin, et qu'elles les nuancent de pourpre et qu'elles ne prolongent pas en manches la partie du vêtement supérieur, nues quant à leurs bras et leurs arrièrè bras; d'ailleurs aussi la partie de leur sein la plus voisine du cou est à-découvert.

XVIII. Cependant les mariages sont sévères (chastes) là (dans ce pays), et vous ne loueriez pas (on ne peut louer) aucune partie de leurs mœurs. [davantage Car presque les seuls des barbares ils sont contents d'une seule épouse, très-peu étant exceptés, lesquels non par dérèglement, mais à cause de leur noblesse, sont brigüés par beaucoup d'alliances. La femme n'offre pas de dot au mari, mais le mari en offre une à la femme. Parents et alliés sont-présents à l'entrevue, et agrèent les présents, présents non cherchés pour les délices des-femmes, et non desquels une nouvelle mariée se pare.

boves, et frenatum equum, et scutum cum framea gladioque. In hæc munera¹ uxor accipitur : atque invicem ipsa armorum aliquid viro affert : hoc maximum vinculum, hæc arcana sacra, hos conjugales deos arbitrantur. Ne se mulier extra virtutum cogitationes extraque bellorum casus putet, ipsis incipientis matrimonii auspiciis admonetur, venire se laborum periculorumque sociam, idem in pace, idem in prælio passuram ausuramque : hoc juncti boves, hoc paratus equus, hoc data arma denuntiant ; sic vivendum, sic pereundum ; accipere se quæ liberis inviolata ac digna reddat, quæ nurus accipiant rursusque ad nepotes referant.

XIX. Ergo septæ² pudicitia agunt, nullis spectaculorum illecebris, nullis conviviorum irritationibus corruptæ. Litterarum secreta³ viri pariter ac feminæ ignorant. Paucissima⁴ in

d'une nouvelle épouse ; ce sont des bœufs, un cheval harnaché, un bouclier, un glaive et une framée. En présentant ces dons, on reçoit une épouse ; et, de son côté, la femme donne aussi au mari quelques armes. C'est là leur lien le plus fort, c'est le symbole mystérieux de leur union, ce sont leurs dieux d'hyménée. Pour que la femme ne se croie pas en dehors des idées de courage et des hasards de la guerre, les cérémonies mêmes qui consacrent son mariage l'avertissent qu'elle vient partager des travaux et des dangers, que c'est son sort dans la paix, son sort dans les combats d'endurer et d'oser autant que son mari : voilà ce que lui apprennent ces bœufs attelés, ce cheval tout équipé, ces armes qu'on lui donne. Il faut vivre et mourir comme lui : c'est un dépôt sacré qu'elle doit transmettre noble et pur à ses enfants ; ses brus le recevront pour le transmettre à leur tour à ses petits-fils.

XIX. Ainsi leur chasteté leur sert comme de rempart ; point de ces spectacles dangereux, point de ces banquets enivrants qui enflamment les passions. Hommes et femmes ignorent également le commerce mystérieux des lettres. Dans une nation si nombreuse,

sed boves,
et equum frenatum,
et scutum
cum framea gladioque.
In hæc munera
uxor accipitur :
atque invicem ipsa
affert aliquid armorum
viro :
arbitrantur
hoc vinculum maximum,
hæc arcana sacra,
hos deos conjugales.
Ne mulier se putet
extra cogitationes
virtutum,
extraque casus bellorum,
admonetur
auspiciis ipsis
matrimonii incipientis,
se venire sociam
laborum periculorumque,
passuram ausuramque
idem in pace,
idem in prælio :
hoc denuntiant
boves juncti,
hoc equus paratus,
hoc arma data ;
vivendum sic,
pereundum sic ;
se accipere
quæ reddat liberis
inviolata ac digna,
quæ nurus accipiant,
rursusque referant
ad nepotes.

XIX. Agunt ergo
septæ pudicitia,
non corruptæ
ullis illecebris
spectaculorum,
nullis irritationibus
conviviorum.
Viri pariter ac feminæ
ignorant
secreta litterarum.

mais des bœufs,
et un cheval bridé,
et un bouclier
avec la framée et le glaive.
En retour de ces présents
une épouse est reçue :
et de son-côté elle-même
apporte quelque chose d'armes (quelques
à son mari : [armes])
ils pensent
ce lien être le plus grand (fort),
ces mystères être les mystères sacrés,
ces dieux être les dieux conjugaux.
De peur que la femme ne se croie
en dehors des idées
de courage,
et en dehors des accidents des guerres,
elle est avertie
par les auspices mêmes
de son mariage commençant,
elle venir comme compagne
des travaux et des dangers de son mari,
devant souffrir et devant oser
mêmement dans la paix,
mêmement dans le combat :
c'est cela qu'annoncent
les bœufs accouplés,
cela qu'annonce le cheval préparé,
cela qu'annoncent les armes données ;
falloir (qu'il faut) vivre ainsi,
falloir (qu'il faut) mourir ainsi ;
elle recevoir un dépôt
qu'elle doit rendre à ses enfants
pur et digne,
que ses brus doivent recevoir,
et à-leur-tour doivent transmettre
à ses petits-fils.

XIX. Elles vivent donc
gardées par leur vertu,
non corrompues
par aucun attrait
de spectacles,
par aucune séduction
de festins.
Les hommes aussi-bien-que les femmes
ignorent
le commerce-mystérieux des lettres.

tam numerosa gente adulteria, quorum pœna præsens et maritalis permissa. Accisis crinibus nudatam coram propinquis expellit domo maritus, ac per omnem vicum verberare agit. Publicatæ enim pudicitia nulla venia; non forma, non ætate, non opibus maritum invenerit. Nemo enim illic vitia ridet, nec corrumpere et corrumpi, seculum vocatur. Melius quidem adhuc eæ civitates, in quibus tantum virgines nubunt, et cum spe votoque uxoris semel transigitur. Sic unum accipiunt maritum, quo modo unum corpus unamque vitam, ne ulla cogitatio ultra, ne longior cupiditas, ne tanquam maritum, sed tanquam matrimonium ament. Numerum liberorum finire aut quemquam ex agnatis necare, flagitium habetur; plusque ibi boni mores valent quam alibi bonæ leges.

XX. In omni domo nudi ac sordidi, in hos artus, in hæc corpora, quæ miramur, excrescunt. Sua quemque mater ube-

rien de si rare que l'adultère; la peine en est immédiate et abandonnée au mari. Rasée, dépourvue de ses vêtements en présence des parents, la femme est chassée de la maison par le mari, qui la poursuit dans toute la bourgade à coups de fouet. Quant à celle qui prostitue son honneur, nul espoir de pardon pour elle; ni beauté, ni jeunesse, ni fortune ne lui pourront faire trouver un mari. En effet, on ne rit pas du vice en ce pays, et l'on n'excuse pas la corruption en la rejetant sur le siècle. Il y a des cités où l'on fait mieux encore, ce sont celles où les vierges seules se marient, où, ce désir et ce vœu une fois remplis, c'est pour jamais. Ainsi, elles n'ont qu'un mari, comme on n'a qu'un corps et qu'une âme; ce mari borne toutes leurs pensées, tous leurs désirs; il n'est pas seulement un mari pour elles, il est le mariage tout entier. Limiter le nombre de ses enfants, ou mettre à mort un seul des derniers qui naissent, passe pour une infamie, et là les bonnes mœurs font plus qu'ailleurs les bonnes lois.

XX. Dans toutes les maisons, les enfants sont nus et sales, et ils ne s'en élèvent pas moins à cette stature et à cette force gigantesques qui nous étonnent. Chaque mère allaite tous ses enfants, et on

Adulteria paucissima in gente tam numerosa, quorum pœna præsens et permissa maritalis. Maritus expellit domo nudatam coram propinquis, crinibus accisis, ac agit verberare per omnem vicum. Nulla venia pudicitia publicatæ; non invenerit maritum forma, non ætate, non opibus. Illic enim nemo ridet vitia, et corrumpere et corrumpi non vocatur sæculum. Eæ civitates quidem adhuc melius, in quibus virgines tantum nubunt, et transigitur semel cum spe votoque uxoris. Sic accipiunt unum maritum, quo modo unum corpus unamque vitam, ne ulla cogitatio ultra, ne cupiditas longior, neament tanquam maritum, sed tanquam matrimonium. Finire numerum liberorum aut necare quemquam ex agnatis habetur flagitium; ibique boni mores valent plus quam alibi bonæ leges.

XX. In omni domo nudi ac sordidi, excrescunt in hos artus, in hæc corpora, quæ miramur. Sua mater alit quemque

Les adultères sont très-rares dans une nation si nombreuse, desquels *adultères* la peine est immédiate et abandonnée aux maris. Le mari chasse de la maison la femme adultère dépourvue devant les parents, ses cheveux ayant été coupés, et la poursuit avec un fouet par toute la bourgade. Point de pardon de (pour) l'honneur prostitué; elle ne trouverait pas de mari avec sa beauté, ni avec son âge, ni avec ses richesses. Là en effet personne ne rit des vices, et corrompre et être corrompu ne s'appelle pas le siècle. Ces cités-là à-vrai-dire font encore mieux, celles dans lesquelles des vierges seulement se marient, et où il n'est traité qu'une fois avec l'espérance et le désir d'épouse. Ainsi elles reçoivent un-seul époux, de même qu'elles ont reçu un-seul corps et une-seule vie, afin qu'aucune pensée au delà, qu'aucun désir plus long ne soit à elles, afin qu'elles ne l'aiment pas comme un mari, mais comme le mariage. Limiter le nombre de ses enfants ou mettre-à-mort quelqu'un des nouveau-nés passe-pour un crime; et là les bonnes mœurs ont-de-la-force plus qu'ailleurs les bonnes lois.

XX. Dans toute maison nus et sales, ils s'élèvent à ces membres, à ces corps, que nous voyons avec-étonnement. Sa mère nourrit chacun

ribus alit, nec ancillis ac nutricibus delegantur. Dominum ac servum nullis educationis deliciis dignoscas. Inter eadem pecora in eadem humo degunt, donec ætas separet ingenuos, virtus agnoscat. Sera juvenum venus, eoque inexhausta pubertas; nec virgines festinantur; eadem juvena, similis proceritas, pares validæque miscentur; ac robora parentum liberi referunt. Sororum filiis idem apud avunculum, qui apud patrem, honor. Quidam sanctiorem arctioremque hunc nexum sanguinis arbitrantur, et in accipiendis obsidibus magis exigunt, tanquam ii et animum firmiter et domum latius teneant. Heredes tamen successoresque sui cuique liberi; et nullum testamentum. Si liberi non sunt, proximus gradus in possessione fratres, patru, avunculi. Quanto plus propinquorum,

ne les abandonne point à des nourrices et à des servantes. Il n'y a, dans leur éducation, aucune de ces délicatesses qui pourraient faire distinguer le maître d'avec l'esclave. Tous deux passent également leur enfance au milieu des troupeaux, à se traîner sur la terre, jusqu'à ce que l'âge mette l'homme libre à sa place, et que la valeur le distingue. Les jeunes gens ignorent longtemps les plaisirs de l'amour; de là une jeunesse inépuisable: on ne hâte pas non plus le mariage des vierges; c'est la même vigueur, la même taille élevée, on assortit l'âge et la force, et cette vigueur des pères passe aux enfants. Les neveux maternels sont aussi chers à leur oncle qu'à leur propre père. Il y en a même qui regardent ce lien du sang comme plus intime et plus sacré, et quand ils prennent des otages, ils préfèrent les neveux, comme inspirant un attachement plus fort, et comme embrassant une famille plus étendue. Cependant ce sont les enfants qui héritent, et jamais on ne fait de testament. S'il n'y a point d'enfants, la succession passe aux plus proches, aux frères, aux oncles paternels, maternels. Plus on a de parents et d'alliés,

uberibus,
nec delegantur
ancillis ac nutricibus.
Dignoscas
nullis deliciis educationis
dominum ac servum.
Degunt inter eadem pecora,
in eadem humo,
donec ætas
separet ingenuos,
virtus agnoscat
Venus
juvenum
sera,
eoque pubertas inexhausta;
nec virgines
festinantur;
eadem juvena,
similis proceritas,
miscentur
pares robustæque;
ac liberi
referunt robora parentum.
Idem honor filiis sororum
apud avunculum
qui apud patrem.
Quidam arbitrantur
hunc nexum sanguinis
sanctiorem arctioremque,
et in obsidibus accipiendis
exigunt magis,
tanquam ii
et teneant firmiter animum
et latius domum.
Heredes tamen
et successores
cuique sui liberi;
et nullum testamentum.
Si liberi non sunt,
proximus gradus
in possessione
fratres,
patru,
avunculi
Quanto plus
propinquorum,
quo major

de ses mamelles,
et ils ne sont pas confiés
à des servantes et à des nourrices.
Vous ne distingueriez
à aucunes douceurs d'éducation
le maître et l'esclave.
Ils vivent au milieu des mêmes troupeaux,
sur la même terre,
jusqu'à ce que l'âge
sépare les hommes-libres,
que le courage les distingue.
Les plaisirs de l'amour
des (pour les jeunes-gens
sont tardifs.
et aussi leur jeunesse est inépuisable;
et les jeunes-filles
ne sont pas hâtées (mariées trop tôt);
c'est la même jeunesse,
une semblable stature,
elles sont unies
égales aux jeunes gens et robustes;
et les enfants
reproduisent la force de leurs parents.
Le même rang est aux fils des sœurs
auprès de l'oncle
lequel est que, auprès du père.
Quelques-uns pensent même
ce lien du sang
être plus saint et plus étroit,
et dans des otages devant être reçus
ils les demandent de préférence,
dans-la-pensée-que ceux-ci
et occupent plus fermement le cœur
et plus généralement la famille.
Les héritiers cependant
et les successeurs
sont pour chacun ses enfants;
et aucun testament ne se fait.
Si des enfants n'existent pas,
le plus proche degré
dans la possession
ce sont les frères,
les oncles-paternels,
les oncles-maternels.
D'autant plus
il y a de parents,
d'autant plus grand est

quo major affinium numerus, tanto gratiosior senectus; nec ulla orbitatis pretia ¹.

XXI. Suscipere tam inimicitias seu patris seu propinqui quam amicitias, necesse est; nec implacabiles durant. Luitur enim etiam homicidium ² certo armentorum ac pecorum numero, recipitque satisfactionem universa domus: utiliter in publicum, quia periculosiores sunt inimicitiae juxta libertatem. Convictibus et hospitibus non alia gens effusius indulget. Quemcumque mortalium arcere tecto, nefas habetur: pro fortuna quisque apparatis epulis excipit. Quum defecere ³, qui modo hospes fuerat, monstrator hospitii et comes, proximam domum non invitati adeunt; nec interest ⁴: pari humanitate accipiuntur. Notum ignotumque, quantum ad jus hospitii, nemo discernit. Abeunti, si quid poposcerit, concedere moris; et poscendi invicem eadem facilitas. Gaudent muneribus: sed nec

plus la vieillesse est honorée; perdre les siens n'est pas un avantage.

XXI. C'est une obligation d'épouser les haines comme les affections, soit d'un père, soit d'un parent; mais les haines ne sont point implacables. On rachète jusqu'à l'homicide, moyennant un nombre fixé de moutons et de bœufs, et la famille entière reçoit satisfaction; règlement bien sage, parce que la liberté ne fait que rendre les inimitiés plus terribles. Aucune nation n'entend plus largement l'hospitalité. Défendre son seuil à un étranger, quel qu'il soit, est un crime: chacun reçoit de son mieux et selon sa fortune. Les provisions sont-elles épuisées? votre hôte de tout à l'heure vous indique une maison voisine, et vous y accompagne; vous entrez tous deux sans être invités, peu importe, vous êtes également bien accueillis. Connus ou inconnus ont également droit à l'hospitalité. En partant, si vous demandez quelque chose, il est d'usage de l'accorder; et, a son tour, on aura envers vous la même liberté. Ils aiment les présents, mais ils ne se font pas un titre de ce qu'ils vous donnent, comme

numerus affinium, tanto senectus gratiosior; nec ulla pretia orbitatis.

XXI. Suscipere inimicitias seu patris, seu propinqui, tam quam amicitias, est necesse; nec durant implacabiles.

Homicidium enim etiam luitur numero certo armentorum ac pecorum, universaque domus recipit satisfactionem: utiliter in publicum, quia inimicitiae sunt periculosiores juxta libertatem.

Non alia gens indulget effusius convictibus et hospitibus.

Arcere tecto quemcumque mortalium habetur nefas: quisque excipit epulis apparatis pro fortuna.

Quum defecere, qui modo fuerat hospes, monstrator hospitii et comes, adeunt domum proximam non invitati; nec interest: accipiuntur pari humanitate.

Nemo discernit, quantum ad jus hospitii, notum ignotumque.

Moris concedere abeunti, si poposcerit quid; et facilitas poscendi invicem eadem.

Gaudent muneribus; sed nec imputant

le nombre des alliés, d'autant la vieillesse est plus considérée; et il n'y a aucun avantage à la perte-de-ses-enfants.

XXI. Embrasser les inimitiés soit d'un père, soit d'un parent, aussi-bien que les amitiés, est chose obligée; et ces haines ne subsistent pas implacables.

L'homicide même en effet est racheté par un nombre fixe de bœufs et de moutons, et toute la maison (famille) reçoit la satisfaction: c'est utilement vu dans l'intérêt public, parce que les inimitiés sont plus dangereuses à côté de (avec) la liberté.

Pas une autre nation ne se livre plus généreusement aux banquets et à l'hospitalité.

Repousser de son toit qui-que-ce-soit des mortels passe-pour illicite: chacun reçoit avec des mets apprêtés selon sa fortune.

Quand les mets ont manqué, celui qui naguère avait été hôte, est guide de l'hospitalité et compagnon,

et ils vont à la maison la plus proche non invités (sans être invités); et il n'y-a-pas-de-différence: ils sont accueillis avec une égale bienveillance.

Personne ne distingue, [talité, quant à ce qui regarde le droit de l'hospitalité] l'hôte connu et l'hôte inconnu.

Il est d'usage d'accorder à l'hôte partant s'il a demandé quelque chose; et la facilité de demander en-retour est la même.

Ils sont-contents des présents; mais ils ne les font-pas-valoir

data imputant, nec acceptis obligantur. Victus inter hospites comis.

XXII. Statim e somno, quem plerumque in diem extrahunt, lavantur, sæpius calida, ut apud quos plurimum hiems occupat. Lauti, cibum capiunt; separatæ singulis sedes et sua cuique mensa. Tum ad negotia, nec minus sæpe ad convivia procedunt armati. Diem noctemque continuare potando, nulli probrum. Crebræ, ut inter vinolentos, rixæ, raro conviciis, sæpius cæde et vulneribus transiguntur. Sed et de reconciliandis invicem inimicis, et jungendis affinitatibus, et adsciscendis principibus, de pace denique ac bello, plerumque in conviviis consultant: tanquam nullo magis tempore aut ad simplices cogitationes pateat animus, aut ad magnas incalescat. Gens, non astuta nec callida, aperit adhuc¹ secreta pectoris, licentia

ils ne se croient point liés par ce qu'ils reçoivent de vous. Ce n'est qu'un échange de politesse entre deux hôtes.

XXII. Au sortir du lit, ce qui ne leur arrive guère qu'au milieu du jour, ils se baignent, ordinairement dans l'eau chaude, car chez eux l'hiver occupe une grande partie de l'année. Après le bain, ils prennent de la nourriture; chacun a son siège et sa table séparés. Ensuite ils sortent pour leurs affaires, souvent pour des festins, et ils sortent armés. Passer des jours et des nuits à boire n'est une honte pour personne. Les querelles, suite inévitable de l'ivresse, sont fréquentes et se bornent rarement à des injures; le plus souvent elles se terminent par des blessures et par le meurtre. C'est ordinairement dans leurs festins qu'ils traitent des réconciliations, des mariages, de l'élection des chefs, enfin de la paix et de la guerre; c'est là, en effet, que le cœur s'ouvre plus aisément à la sincérité ou s'échauffe davantage pour la gloire. Cette nation simple et sans artifice y découvre jusqu'au fond de son âme. La pensée de chacun mise à nu est

data,
nec obligantur
acceptis.
Victus comis
inter hospites.

XXII. Statim e somno,
quem extrahunt plerumque
in diem,
lavantur
sæpius calida,
ut apud quos
hiems occupat plurimum.
Lauti capiunt cibum;
sedes separatæ singulis,
et sua mensa cuique.
Tum procedunt armati
ad negotia,
nec minus sæpe
ad convivia.
Continuare
diem noctemque potando
probrum nulli.
Rixæ crebræ,
ut inter vinolentos,
transiguntur
raro conviciis,
sæpius cæde et vulneribus.
Sed consultant
plerumque in conviviis,
et de inimicis
reconciliandis invicem,
et affinitatibus
jungendis,
et principibus
adsciscendis,
denique de pace
ac bello:
tanquam
nullo tempore magis
animus aut pateat
ad cogitationes simplices,
aut incalescat ad magnas.
Gens, non astuta
nec callida,
aperit adhuc
secreta pectoris
licentia joci.

une fois donnés,
et ils ne sont pas liés
par eux reçus.
C'est une habitude polie
entre deux hôtes.

XXII. Aussitôt au-sortir du sommeil,
qu'ils prolongent la-plupart-du-temps
jusqu'au jour,
il se baignent
plus souvent dans l'eau chaude,
comme des peuples chez qui
l'hiver occupe le plus de temps.
Baignés ils prennent de la nourriture;
des sièges séparés sont à tous-en-parti-
et sa table est à chacun. [culier.
Puis ils vont armés
aux affaires,
et non moins souvent
aux festins.
Faire-succéder-sans-interruption
le jour et la nuit en buvant
n'est une honte pour personne.
Des rixes fréquentes,
comme il arrive entre gens ivres,
se terminent
rarement par des injures, [res.
plus souvent par le meurtre et les blessu-
D'un-autre-côté ils traitent
la-plupart-du-temps dans les festins
et des ennemis-privés
devant être réconciliés entre eux,
et des alliances
devant être conclues,
et des chefs
devant être élus,
en un mot de la paix
et de la guerre:
comme si (pensant que)
en aucun temps davantage
l'imagination ou n'est ouverte
aux pensées simples (franches),
ou ne s'échauffe pour les grandes.
Cette nation, non rusée
ni artificieuse,
ouvre encore
les secrets du cœur
dans la licence de la gaîte.

joci. Ergo detecta et nuda omnium mens postera die retrahatur, et salva utriusque temporis ratio est : deliberant dum fingere nesciunt¹ ; constituunt dum errare non possunt.

XXIII. Potui humor² ex hordeo aut frumento, in quamdam similitudinem vini corruptus ; proximi ripæ³ et vinum mercantur. Cibi simplices ; agrestia poma, recens fera aut lac concretum ; sine apparatu, sine blandimentis expellunt famem. Adversus sitim non eadem temperantia. Si indulseris ebrietati suggerendo quantum concupiscunt, haud minus facile vitiiis quam armis vincuntur.

XXIV. Genus spectaculorum unum atque in omni cœtu idem. Nudi juvenes, quibus id ludicrum est, inter gladios se atque infestas frameas saltu jaciunt. Exercitatio artem paravit, ars decorem, non in quæstum tamen aut mercedem : quamvis audacis lasciviæ pretium est, voluptas spectantium. Aleam, quod

encore discutée le lendemain, règle doublement sage : car ils délibèrent quand ils ne sauraient feindre, ils décident quand ils sont sûrs de ne pas se tromper.

XXIII. Leur boisson est une liqueur faite d'orge ou de blé fermenté, et qui ressemble à du vin. Les plus voisins de la frontière ont même du vin qu'ils achètent. Leurs aliments sont simples, des fruits champêtres, de la venaison fraîche, ou du lait caillé. Ils n'ont pas besoin de tous nos apprêts, de tous nos raffinements pour apaiser leur faim. A l'égard de la soif, ils ne sont pas aussi réservés. Si l'on favorise leur penchant, en leur donnant tout ce qu'ils demandent, on les vaincra par leurs vices autant que par les armes.

XXIV. Ils n'ont qu'un genre de spectacles, toujours le même dans toutes leurs assemblées. Des jeunes gens, exercés à ce jeu, sautent nus au milieu de glaives et de framées menaçantes. L'habitude a produit l'adresse, et après l'adresse, la grâce. Cependant il n'y entre aucune vue d'intérêt ni de récompense ; l'unique prix d'un divertissement si périlleux, c'est le plaisir des spectateurs. Ils font

Ergo mens omnium, detecta et nuda, retrahatur die postera, et ratio utriusque temporis est salva : deliberant dum nesciunt fingere ; constituunt dum non possunt errare.

XXIII. Humor potui ex hordeo aut frumento, corruptus in quamdam similitudinem vini. Proximi ripæ mercantur et vinum. Cibi simplices : poma agrestia, fera recens aut lac concretum. Expellunt famem sine apparatu, sine blandimentis. Temperantia non eadem adversus sitim. Si indulseris ebrietati suggerendo quantum concupiscunt, vincuntur vitiiis haud minus facile quam armis.

XXIV. Unum genus spectaculorum atque idem in omni cœtu. Juvenes nudi, quibus id est ludicrum, se jaciunt saltu inter gladios atque frameas infestas. Exercitatio paravit artem, ars decorem, non tamen in quæstum aut mercedem : quamvis est pretium lasciviæ audacis, voluptas spectantium.

Ainsi donc l'intention de tous, découverte et nue, est remaniée le jour suivant, et la justification de l'un et de l'autre temps est sauve : ils délibèrent pendant qu'ils ne savent pas feindre ; ils décident pendant qu'ils ne peuvent pas se tromper.

XXIII. Leur liqueur à boire est faite d'orge ou de froment, fermentée jusqu'à une certaine ressemblance du (avec le) vin. Les plus proches de la rive du Rhin achètent aussi du vin. Leurs aliments sont simples : ce sont des fruits sauvages, de la venaison fraîche ou du lait caillé. Ils chassent la faim sans apprêt, sans raffinements. Leur sobriété n'est pas la même contre la soif.

Si vous favorisez l'ivresse en leur fournissant autant qu'ils convoitent, ils seront vaincus par leurs vices non moins facilement que par vos armes.

XXIV. Un-seul genre de spectacles est à eux et le-même dans toute réunion. Des jeunes-gens nus, pour lesquels cela est un jeu, se jettent par un saut (en sautant) au milieu de glaives et de framées menaçantes. L'exercice a produit l'adresse, l'adresse a produit la grâce, ce n'est pas cependant en vue d'un gain ou d'une récompense ; toutefois il est un prix de ce jeu hardi, à savoir le plaisir des spectateurs

mirere, sobrii inter seria ¹ exercent, tanta lucrandi perdendive temeritate, ut, quum omnia defecerunt, extremo ac novissimo jactu de libertate et de corpore contendunt. Victus voluntariam servitatem adit : quamvis junior, quamvis robustior, alligari se ac venire patitur. Ea est in re prava pervicacia : ipsi fidem vocant. Servos conditionis hujus per commercia tradunt, ut se quoque pudore victoriæ exsolvant.

XXV. Ceteris servis, non in nostrum morem descriptis per familiam ministeriis, utuntur. Suam quisque sedem, suos penates regit. Frumenti modum dominus, aut pecoris, aut vestis, ut colono, injungit : et servus hactenus paret. Cetera domus officia uxoraee liberi exsequuntur. Verberare servum, ac vinculis et opere coercere, rarum. Occidere solent, non disciplina et du jeu de dés, chose étonnante, même à jeun, une occupation sérieuse ; mais ils y mettent tant de passion pour perdre ou pour gagner, que, lorsqu'ils ont tout perdu, pour dernière ressource et sur un dernier coup, ils jouent leur liberté et leur personne. Le perdant va au-devant d'un esclavage volontaire : fût-il le plus jeune ou le plus fort, il se laissera lier et vendre sans résistance. Tel est leur persévérance dans un engagement insensé ; ils l'appellent honneur. Ces sortes d'esclaves, ils s'en défont par le commerce, comme pour se dépouiller également de la honte d'une telle victoire.

XXV. Les esclaves ne sont pas classés, comme chez nous, d'après les emplois qu'ils exercent. Chacun a son habitation, ses pénates, qu'il conduit comme il l'entend. Le maître lui impose une certaine redevance en blé, en troupeaux ou en fourrures, et là se borne toute la servitude. Le service de la maison regarde la femme et les enfants. Il est rare qu'ils battent un esclave, et qu'ils lui infligent la prison ou des travaux extraordinaires. S'il leur arrive de le tuer, ce n'est point par châtement et pour l'exemple, mais par emportement et par

Sobrii exercent
inter seria
aleam.
quod mirere,
tanta temeritate
lucrandi perdendive,
ut quum omnia defecerunt,
jactu extremo ac novissimo,
contendant de libertate
et corpore.
Victus adit
servitatem voluntariam :
quamvis junior.
quamvis robustior,
patitur se alligari
ac venire.
Ea est pervicacia
in re prava :
ipsi vocant fidem.
Tradunt per commercia
servos hujus conditionis,
ut se exsolvant quoque
pudore victoriæ.
XXV. Utuntur
ceteris servis,
ministeriis
non descriptis per familiam
in nostrum morem.
Quisque regit suam sedem,
suos penates.
Dominus injungit
modum frumenti,
aut pecoris . aut vestis,
ut colono :
et servus
paret hactenus.
Uxor ac liberi
exsequuntur cetera officia
domus.
Verberare servum,
ac coercere vinculis
et opere,
rarum.
Solent
occidere,
non disciplina
et severitate,

A-jeun ils pratiquent [sérieuse]
parmi les affaires sérieuses (comme affaire
le jeu-de-hazard,
chose dont vous pourriez vous étonner,
avec une si grande fureur
de gagner ou de perdre,
que, lorsque tout leur a manqué,
dans un coup suprême et dernier,
ils courent-risque de leur liberté
et de leur corps.
Le vaincu (perdant) va-au-devant
d'une servitude volontaire :
quand-même il serait plus jeune,
quand-même plus robuste,
il souffre lui être lié
et être vendu.
Telle est leur obstination
dans un engagement coupable :
eux-mêmes l'appellent bonne-foi.
Ils livrent par le commerce
les esclaves de ce genre,
pour qu'ils se délivrent également
de la honte d'une pareille victoire.
XXV. Ils se servent
du reste des esclaves,
les emplois
n'étant pas répartis dans le domestique
à notre manière.
Chacun gouverne sa demeure,
ses pénates.
Le maître impose à l'esclave
une quantité de froment,
ou de bétail . ou de vêtements,
comme à un fermier :
et l'esclave
obéit jusque-là (son obéissance s'arrête là ;
L'épouse et les enfants
s'acquittent des autres soins
de la maison.
Fraper un esclave,
et le punir par les fers
et par le travail,
est rare.
Ils ont-coutume (il leur arrive)
de tuer un esclave,
non par principe
et par sévérité,

severitate, sed impetu et ira, ut inimicum, nisi quod impune. Libertini non multum supra servos sunt, raro aliquod momentum in domo, nunquam in civitate, exceptis duntaxat iis gentibus quæ regnantur¹. Ibi enim et super ingenuos et super nobiles ascendunt; apud ceteros impares libertini libertatis argumentum sunt.

XXVI. Fœnus agitare et in usuras extendere², ignotum, ideoque magis servatur³, quam si vetitum esset. Agri, pro numero cultorum, ab universis per vices occupantur, quos mox inter se secundum dignationem partiuntur: facilitatem partiendi camporum spatia præstant. Arva per annos mutant, et superest ager: nec enim cum ubertate et amplitudine soli labore contendunt, ut pomaria conserant, et prata separent, et hortos rigent: sola terræ seges imperatur Unde annum quo-

colère, comme ils tueraient un ennemi, à cela près qu'ils le font impunément. Les affranchis ne sont guère au-dessus des esclaves. Ils ont rarement quelque influence dans la maison, aucune dans l'État, excepté seulement chez les peuples qui sont gouvernés par des rois. Là, en effet, ils s'élèvent au-dessus des hommes libres, au-dessus des nobles; partout ailleurs, l'abaissement des affranchis est une preuve de liberté.

XXVI. Le prêt à intérêt, et surtout à intérêt composé, leur est inconnu; ignorance plus sûre que ne le serait la défense des lois. Les terres sont occupées successivement par toutes les peuplades, en raison du nombre des bras; ensuite ils les subdivisent entre eux d'après le *ang.* L'étendue de leur pays facilite ces partages. Ils changent de terre tous les ans, et ils en ont de reste; car ils ne luttent pas à force d'art avec la fertilité et l'étendue de leur sol pour planter des vergers, enclorre des prairies et arroser des jardins. Ils ne demandent à la terre que des moissons. Aussi ne partagent-ils même

sed impetu et ira,
ut inimicum,
nisi quod impune.
Libertini
non sunt multum
supra servos,
raro aliquod momentum
in domo,
nunquam in civitate,
iis gentibus duntaxat
exceptis,
quæ regnantur.
Ibi enim
ascendunt
et super ingenuos
et super nobiles;
apud ceteros
libertini impares
sunt argumentum
libertatis.

XXVI. Agitare fœnus
et extendere in usuras,
ignotum.
ideoque
servatur magis
quam si esset vetitum.
Agri occupantur per vices
ab universis,
pro numero cultorum,
quos mox
partiuntur inter se
secundum dignationem:
spatia camporum
præstant facilitatem
partiendi.
Mutant arva per annos,
et ager superest:
nec enim contendunt
cum ubertate
et amplitudine soli,
ut conserant pomaria,
et separent prata,
et rigent hortos:
sola seges
imperatur terræ.
Unde
digerunt

mais par emportement et par colère,
comme ils tueraient un ennemi,
excepté que c'est impunément.
Les affranchis
ne sont pas beaucoup
au-dessus des esclaves,
rarement ils ont quelque importance
dans la famille,
jamais dans l'État,
ces nations-là seulement
étant exceptées,
qui sont gouvernées par-des-rois
Là en effet (chez ces nations-là)
les affranchis montent
et au-dessus des hommes-libres
et au-dessus des nobles;
chez tous-les-autres peuples
des affranchis inégaux (inférieurs)
sont une preuve
de liberté.

XXVI. Faire l'usure
et l'étendre jusqu'à l'intérêt de l'usure,
est inconnu chez les Germains,
et pour-cette-raison
est observé plus
que si cela était défendu. [à tour]
Les champs sont occupés par tours (tour
par tous (toute une tribu),
selon le nombre des cultivateurs,
lesquels champs ensuite
ils partagent entre eux
selon le rang:
leurs grandes étendues de terrain
donnent la facilité
de partager.
Ils changent de champs par (tous les) ans,
et la terre est-de-reste:
car ils ne luttent pas
avec la fertilité
et avec la grandeur du sol,
pour qu'ils plantent des vergers,
et divisent des prairies,
et arrosent des jardins:
la seule moisson (le blé seul)
est commandée à la terre.
D'où (c'est ce qui fait que)
ils divisent

que ipsum non in totidem digerunt species : hiems et ver et æstas intellectum ac vocabula habent : autumnus perinde nomen ac bona ignorantur.

XXVII. Funerum nulla ambitio : id solum observatur, ut corpora clarorum virorum certis lignis crementur. Struem rogi nec vestibus nec odoribus cumulant : sua cuique arma, quorundam igni et equus adjicitur. Sepulcrum cespes erigit : monumentorum arduum et operosum honorem, ut gravem defunctis, aspernantur. Lamenta ac lacrimas cito, dolorem et tristitiam tarde ponunt. Feminis lugere honestum est ; viris meminisse. Hæc in commune de omnium Germanorum origine ac moribus accepimus ; nunc singularum gentium instituta ritusque quatenus differant, quæ nationes e Germania in Gallias commigraverint, expediam.

XXVIII. Validiores olim Gallorum res foisse, summus auctorum *, divus Julius tradit : eoque credibile est, etiam Gallos

pas l'année en autant de saisons que nous. L'hiver, le printemps et l'été ont un sens et des noms dans leur langue ; le nom de l'automne leur est aussi inconnu que ses présents.

XXVII. Point de faste dans les funérailles ; seulement ils observent de brûler avec de certains bois le corps des hommes illustres. Ils n'entassent sur le bûcher ni vêtements ni parfums. Les armes du mort, quelquefois son cheval, voilà tout ce qu'on brûle avec lui. Le tombeau est de simple gazon. Quant à tous ces magnifiques et dispendieux monuments de l'orgueil, ils les dédaignent ; les morts, disent-ils, en seraient accablés. Ils pleurent et se lamentent peu de jours, ils s'affligent et regrettent longtemps. Aux femmes conviennent les pleurs ; aux hommes, les regrets. Voilà ce que j'ai appris touchant l'origine et les mœurs de tous les Germains en général. Maintenant je vais marquer les différences qui se trouvent dans la constitution et dans les usages de chaque peuple en particulier, et dire quels sont ceux qui ont passé de la Germanie dans les Gaules.

XXVIII. Jules César, et c'est la meilleure autorité, rapporte que les Gaulois avaient jadis la prépondérance sur les Germains. Ainsi

annum quoque ipsum non in totidem species : hiems et ver et æstas habent intellectum et vocabula ; nomen ac bona autumnus ignorantur perinde.

XXVII. Nulla ambitio funerum : id solum observatur, ut corpora virorum clarorum crementur lignis certis. Cumulant struem rogi nec vestibus nec odoribus : sua arma cuique, et equus quorundam adjicitur igni. Cespes erigit sepulcrum : aspernantur honorem arduum et operosum monumentorum, ut gravem defunctis. Ponunt cito lamenta ac lacrimas, tarde dolorem ac tristitiam. Feminis est honestum lugere ; viris meminisse. Accepimus hæc in commune de origine omnium Germanorum ; expediam nunc quatenus instituta ritusque singularum gentium differant, quæ nationes commigraverint e Germania in Gallias.

XXVIII. Summus auctorum, divus Julius tradit res Gallorum foisse olim validiores : eoque est credibile

aussi l'année elle-même non en autant d'espèces (de saisons) que l'hiver et le printemps et l'été ont une signification et des noms dans la langue ; le nom et les bienfaits de l'automne sont ignorés également.

XXVII. Il n'y a aucun faste des (dans les) funérailles : cela seul est observé, que les corps des guerriers renommés soient brûlés avec des bois particuliers. Ils ne combent l'échafaudage du bûcher ni par des vêtements ni par des odeurs : ses armes sont laissées à chacun, même le cheval de certains guerriers est ajouté au feu. Un gazon élève le tombeau : ils dédaignent l'honneur élevé et fait-avec-peine des monuments, comme lourd pour les morts. Ils déposent tôt les lamentations et les larmes, tard la douleur et la tristesse. C'est pour les femmes qu'il est honorable de pleurer ; pour les hommes, de se souvenir. Nous avons appris ces faits en général sur l'origine de tous les Germains ; je vais débrouiller maintenant jusqu'à quel point les institutions et les coutumes de chaque nation diffèrent, et quelles tribus ont passé de la Germanie dans les Gaules.

XXVIII. La plus grande des autorités, le divin Jules César raconte les affaires des Gaulois avoir été jadis plus puissantes : et par là il est croyable

in Germaniam transgressos. Quantulum enim amnis ¹ obstabat, quominus, ut quæque gens evaluatorat, occuparet permutaretque sedes promiscuas adhuc et nulla regnorum potentia divisas? Igitur inter Hercyniam silvam ², Rhenumque et Mœnum amnes, Helvetii, ulteriora Boii, Gallica utraq; gens, tenuere. Manet adhuc *Boiemi* nomen, significatque loci veterem memoriam, quamvis mutatis cultoribus. Sed utrum Aravisci in Pannoniam ab Osis, Germanorum natione, an Osi ab Araviscis in Germaniam commigraverint, quum eodem adhuc sermone, institutis, moribus utantur, incertum est; quia, pari olim inopia ac libertate, eadem utriusque ripæ bona malaque erant. Treveri et Nervii ³ circa affectationem Germanicæ ori-

il est croyable que de leur côté aussi ils ont passé en Germanie. En effet, une simple rivière pouvait-elle empêcher ces peuples, toutes les fois qu'ils étaient les plus forts, de changer de demeure, et d'aller occuper des terrains encore vagues, et qu'aucune puissance n'avait circonscrits dans des limites? C'est ainsi qu'entre la forêt Hercynienne, le Rhin et le Mein, s'établirent deux nations gauloises, les Helvétiens et ensuite les Boïes. Le nom de Bohême subsiste encore aujourd'hui et rappelle le souvenir de leur séjour, quoique depuis la Bohême ait changé d'habitants. Mais les Aravisques de Pannonie viennent-ils des Oses, peuplade germane, ou bien les Oses descendent-ils des Aravisques? C'est ce qu'il est malaisé de savoir vu que les deux nations ont encore la même langue, les mêmes usages, les mêmes mœurs, et qu'autrefois, également pauvres, également libres, elles trouvaient sur l'une ou l'autre rive mêmes biens et mêmes maux. Les Trévires et les Nerviens sont les premiers à se dire issus des Germains, comme s'ils voulaient, par l'honneur

Gallos etiam transgressos in Germaniam. Quantulum enim amnis obstabat quominus, ut quæque gens evaluatorat, occuparet permutaretque sedes adhuc promiscuas et divisas nulla potentia regnorum? Igitur inter silvam Hercyniam, amnesque Rhenum et Mœnum, Helvetii tenuere, Boii ulteriora, gens Gallica utraq; Nomen Boiemi manet adhuc, significatque veterem memoriam loci, quamvis cultoribus mutatis. Sed est incertum utrum Aravisci commigraverint in Pannoniam ab Osis, natione Germanorum, an Osi in Germaniam ab Araviscis, quum utantur adhuc eodem sermone, institutis, moribus; quia olim pari inopia ac libertate, bona malaque utriusque ripæ erant eadem. Treveri ac Nervii sunt ultro ambitiosi circa affectationem originis Germanicæ tanquam s'parentu.

les Gaulois aussi avoir passé en Germanie. Combien-peu en effet le fleuve *du Rhin* était-obstacle à ce que, selon que chaque nation l'avait emporté, elle occupât et changeât des emplacements jusque-là vagues et qui n'étaient divisés par aucune puissance de royaumes? Donc c'est ainsi que) entre la forêt Hercynienne, et les fleuves *du Rhin* et *du Mein*, les Helvétiens occupèrent *des terres*, et les Boïes *des lieux* plus éloignés, tribu gauloise l'une-et-l'autre. Le nom *de Bohêmes* subsiste encore, et signifie un ancien souvenir de l'endroit, quoique les habitants ayant été changés. Mais il est incertain si les Aravisques ont émigré en Pannonie venant des Oses, peuplade des *Germains*, ou-bien-si les Oses ont émigré en Germanie venant des Aravisques, puisqu'ils emploient encore le même langage, les mêmes lois, les mêmes coutumes parce que ces peuples étant jadis dans une pareille pauvreté et liberté les biens et les maux de l'une-et-l'autre rive *du Danube* étaient les mêmes. Les Trévires et es Nerviens sont d'eux mêmes ambitieux à l'endroit de la prétention d'une (à une) origine *germaine*, comme s'ils étaient séparés

ginis ultro ambitiosi sunt, tanquam per hanc gloriam sanguinis a similitudine et inertia Gallorum separentur. Ipsam Rheni ripam haud dubie Germanorum populi colunt, Vangiones, Triboci, Nemetes¹. Ne Ubii² quidem, quanquam Romana colonia esse meruerint, ac libentius *Agrippinenses*, conditoris sui nomine, vocentur, origine erubescunt, transgressi olim, et experimento fidei super ipsam Rheni ripam collocati, ut arcerent, non ut custodirentur.

XXIX. Omnium harum gentium virtute præcipui, Batavi³ non multum ex ripa, sed insulam Rheni amnis colunt, Cattorum quondam populus, et seditione domestica in eas sedes transgressus, in quibus pars Romani imperii fierent. Manet honos et antiquæ societatis insigne : nam nec tributis contemnuntur, nec publicanus atterit; exempti oneribus et collationibus, et tantum in usum præliorum sepositi. velut tela atque arma, bellis reservantur. Est in eodem obsequio et Mattiacorum

de cette descendance, échapper au reproche de lâcheté que l'on fait aux Gaulois. La rive même du Rhin est habitée par des peuples évidemment Germains, les Vangions, les Triboques, les Némètes. Les Ubiens mêmes, quoiqu'ils aient mérité d'être une colonie romaine et qu'ils s'appellent plus volontiers Agrippiniens, du nom de leur fondatrice, ne rougissent pas de cette origine : leur émigration est déjà ancienne; une fois sûrs de leur fidélité, nous les plaçâmes sur la rive même du fleuve, moins pour les surveiller que pour nous en faire des défenseurs.

XXIX. Entre tous ces peuples, les premiers par la valeur, ce sont les Bataves; ils ne s'étendent pas beaucoup le long du Rhin, ils en occupent une île. C'était jadis une tribu des Cattes, que des dissensions domestiques forcèrent de passer dans ce pays où ils font aujourd'hui partie de l'empire. Ils ont encore de nos jours tous les honneurs et toutes les distinctions d'un ancien allié : ils ne sont ni avilis par les impôts, ni écrasés par les publicains. Exempts de charges et de contributions, et uniquement réservés pour les combats, on les ménage, comme des javelots ou des cuirasses. C'est aux mêmes conditions que nous obéissent les Mattiaques. Car la

per hanc gloriam sanguinis a similitudine et inertia Gallorum. Populi Germanorum haud dubie colunt ripam ipsam Rheni, Vangiones, Triboci, Nemetes. Ubii quidem, quanquam meruerint esse colonia Romana, ac vocentur libentius *Agrippinenses*, nomine sui conditoris, non erubescunt origine, transgressi olim, et collocati experimento fidei super ripam ipsam Rheni, ut arcerent, non ut custodirentur.

XXIX. Præcipui virtute omnium harum gentium, Batavi colunt non multum ex ripa, sed insulam amnis Rheni, quondam populus Cattorum et transgressus seditione domestica in eas sedes, in quibus fierent pars imperii Romani. Honos et insigne antiquæ societatis manet : nam nec contemnuntur tributis, nec publicanus atterit; exempti oneribus et collationibus, et sepositi tantum in usum præliorum, reservantur bellis, velut tela atque arma. Et gens Mattiacorum

par cette gloire du sang (de l'origine) de la ressemblance et de la lâcheté des Gaulois. Des peuples des Germains non douteusement (sans aucun doute) habitent la rive même du Rhin, ce sont les Vangions, les Triboques, les Némètes. Les Ubiens même, quoiqu'ils aient mérité d'être colonie romaine, et qu'ils s'appellent plus volontiers Agrippiniens, du nom de leur fondateur, ne rougissent pas de leur origine *germaine*, ayant passé le Rhin autrefois, et ayant été placés d'après l'épreuve de leur fidélité sur la rive même du Rhin, afin qu'ils éloignassent l'ennemi, non afin qu'ils fussent surveillés.

XXIX. Les premiers par le courage de toutes ces nations, les Bataves habitent non beaucoup en-deçà de la rive, mais une île du fleuve du Rhin, c'était jadis une peuplade des Cattes et elle était passée par suite d'une sédition domestique dans ces pays qu'elle occupe, dans lesquels les Bataves devaient devenir partie de l'empire romain. Un honneur et une marque de leur ancienne alliance subsiste encore : car et ils ne sont pas flétris par des impôts, et le publicain ne les écrase pas; exemptés de charges et de contributions, et mis-en-réserve seulement pour l'usage des combats, ils sont gardés pour les guerres, comme des traits et des armes. Egalement la nation des Mattiaques

rum ¹ gens. Protulit enim magnitudo populi Romani ultra Rhenum, ultraque veteres terminos, imperii reverentiam. Ita sede finibusque in sua ripa, mente animoque nobiscum agunt, cetera similes Batavis, nisi quod ipso adhuc terræ suæ solo et cælo acrius animantur. Non numeraverim inter Germaniæ populos, quanquam trans Rhenum Danubiumque consederint, eos qui Decumates agros ² exercent. Levissimus quisque Gallorum, et inopia audax, dubiæ possessionis solum occupavere. Mox, limite acto promotisque præsiidiis, sinus ³ imperii et pars provinciæ habentur.

XXX. Ultra hos Catti ⁴ initium sedis ab Hercynio saltu inchoant, non ita effusis ac palustribus locis, ut ceteræ civitates in quas Germania patescit : durant siquidem colles paulatimque rarescunt; et Cattos suos saltus Hercynius prosequitur

grandeur du peuple romain a propagé au delà du Rhin et de nos anciennes limites le respect de sa puissance. Germains par le territoire qu'ils occupent, les Mattiaques sont Romains de cœur et d'affection; du reste semblables aux Bataves, excepté que cet air et ce sol natal exaltent plus encore leur courage. Je ne compterai pas, au nombre des peuples de la Germanie, ceux qui habitent les terres décumates, quoique ce pays s'étende au delà du Rhin et du Danube. Ce furent des aventuriers gaulois, poussés par l'inconstance, qui vinrent former cet établissement hasardeux. Mais aujourd'hui que nous avons reculé nos limites et porté nos garnisons plus avant, ce pays, enclos dans les limites de l'empire, fait partie d'une de nos provinces.

XXX. Immédiatement après sont les Cattes. Leur pays commence avec la forêt Hercynienne; il est moins plat, moins marécageux que les autres régions qu'embrasse la Germanie. On y voit même une chaîne continue de coteaux qui s'éclaircissent insensiblement; la forêt Hercynienne suit constamment les Cattes, et ne les abandonne

est in eodem obsequio. Magnitudo enim populi Romani protulit ultra Rhenum ultraque veteres terminos reverentiam imperii. Ita sede finibusque agunt in sua ripa, mente animoque nobiscum, similes cetera Batavis, nisi quod animantur adhuc acrius solo ipso et cælo suæ terræ. Non numeraverim inter populos Germaniæ, quanquam consederint trans Rhenum Danubiumque, eos qui exercent agros Decumates. Quisque levissimus Gallorum et audax inopia, occupavere solum possessionis dubiæ. Mox limite acto, præsiidiisque promotis, habentur sinus imperii et pars provinciæ.

XXX. Ultra hos Catti inchoant initium sedis ab saltu Hercynio, locis non ita effusis ac palustribus, ut ceteræ civitates, in quas Germania patescit : siquidem colles durant rarescuntque paulatim; et saltus Hercynius prosequitur atque deponit simul

est dans la même dépendance. En effet la grandeur du peuple romain a étendu au delà du Rhin et au delà de ses anciennes frontières le respect de son pouvoir. Ainsi par la demeure et les frontières ils habitent sur leur rive, par le cœur et l'âme ils habitent avec nous, semblables du reste aux Bataves, si ce n'est que ils sont aiguillonnés encore plus vivement par le sol même et le climat de leur terre. Je n'aurai pas compté (ne compterai pas) parmi les peuples de la Germanie, quoiqu'ils se soient établis au delà du Rhin et du Danube, ceux qui travaillent (labourent) les terres Décumates. [constants] Tout homme très inconstant (les plus indés Gaulois [sère, et tout Gaulois rendu audacieux par la mi- occupèrent ce sol d'une possession douteuse. [avant, Bientôt la limite ayant été poussée en et les postes ayant été portés-en-avant, ils sont regardés-comme dernière-limite de l'empire et partie de province.

XXX. Au delà de ceux-ci les Cattes font-partir le commencement de leur emplacement de la forêt Hercynienne, [verts les lieux n'étant pas ainsi (aussi) découverts et aussi marécageux, comme (que) les autres cités, dans lesquelles la Germanie se développe : en effet les collines continuent et s'éclaircissent insensiblement; et la forêt Hercynienne suit-jusqu'au-bout et quitte au bout de même

simul atque deponit¹. Duriora genti corpora, stricti artus, minax vultus, et major animi vigor. Multum, ut inter Germanos, rationis ac solertiæ; præponere electos, audire præpositos, nosse ordines, intelligere occasiones, differre impetus, disponere diem, vallare noctem, fortunam inter dubia, virtutem inter certa numerare: quodque rarissimum nec nisi ratione disciplinæ concessum, plus reponere in duce quam in exercitu. Omne robur in pedite, quem super arma feramentis quoque et copiis onerant. Alios ad prælium ire videas, Cattos ad bellum: rari excursus et fortuita pugna. Equestrium sane virium id proprium, cito parare victoriam, cito cedere. Velocitas juxta formidinem, cunctatio propior constantiæ est.

XXXI. Et aliis Germanorum populis usurpatum rara et privata cujusque audentia, apud Cattos in consensum vertit, ut

qu'à leurs dernières limites. Ils ont un corps robuste, des membres nerveux, l'air menaçant et une grande vigueur d'âme. Pour des Germains, ils ont beaucoup d'intelligence et de finesse; ils savent se choisir des chefs, écouter ceux qu'ils ont choisis, garder leur rang, saisir une occasion, différer une attaque, faire des dispositions le jour, prendre des précautions la nuit, attendre peu de la fortune, tout de la valeur, et, ce qui est fort rare et ne peut être que le fruit de la discipline, compter plus sur un général que sur toute une armée. Toute leur force est en infanterie, et chaque fantassin, outre ses armes, se charge encore d'outils et de vivres. Les autres Germains se battent; il n'y a que les Cattes qui fassent la guerre; ils évitent les excursions et les attaques fortuites. Au fond, c'est plutôt à la cavalerie de chercher une prompte victoire, une prompte retraite. La précipitation ressemble à la crainte; un peu de lenteur a mieux l'air de l'assurance.

XXXI. Il y a un usage qui, chez les autres nations germaniques, est particulier à un très-petit nombre de braves, et, chez les Cattes, est général: c'est qu'ils laissent croître leur barbe et leurs cheveux dès

suos Cattos.

Genti corpora duriora, artus stricti, vultus minax, et major vigor animi. Multum rationis et solertiæ ut inter Germanos; præponere electos, audire præpositos, nosse ordines, intelligere occasiones, differre impetus, disponere diem, vallare noctem, numerare fortunam inter dubia, virtutem inter certa: quodque rarissimum nec concessum nisi ratione disciplinæ, reponere in duce plus quam in exercitu. Omne robur in pedite, quem onerant super arma feramentis quoque et copiis.

Videas alios ire ad prælium, Catto ad bellum. excursus rari et pugna fortuita. Sane id proprium virium equestrium, parare victoriam cito, cedere cito. Velocitas juxta formidinem, cunctatio est propior constantiæ.

XXXI. Usurpatum et aliis populis Germanorum audentia rara et privata cujusque, vertit in consensum apud Cattos, submittere crinem

ses Cattes.

A cette nation sont des corps plus robustes, des membres ramassés, un visage menaçant, et une plus grande vigueur d'âme. Beaucoup d'intelligence et de finesse en tant que entre pour des Germains; ils savent mettre à leur-tête des chefs choisis, écouter ceux qui sont mis-à-leur-tête, connaître (garder) leurs rangs, comprendre les occasions, différer les attaques, arranger le jour (profiter du jour), fortifier la nuit (se retrancher la nuit), compter la fortune parmi les choses douteuses, le courage parmi les choses certaines: et ce qui est très-rare et n'est accordé que par la méthode de la discipline, ils savent mettre dans un général plus de confiance que dans une armée. Toute leur force est dans le fantassin, qu'ils chargent outre ses armes d'outils-en-fer aussi et de provisions. Vous pourriez voir d'autres Germains aller au combat, vous verrez les Cattes aller à la guerre les excursions sont rares et le combat fortuit est rare. Assurément c'est le propre de forces équestres, de conquérir la victoire vite, de se retirer vite. La vitesse est près-de la peur, la lenteur est plus proche de (ressemble) l'assurance. [plus à]

XXXI. Un usage adopté aussi chez d'autres tribus des Germains par la hardiesse rare et particulière de chacun, a passé dans le consentement-général chez les Cattes, c'est de laisser-croître leurs cheveux

primum adoleverint, crinem barbamque submittere, nec, nisi hoste cæso, exuere votivum obligatumque virtuti oris habitum. Super sanguinem et spolia revelant frontem, seque tum demum pretia nascendi retulisse, dignosque patria ac parentibus ferunt. Ignavis et imbellibus manet squalor. Fortissimus quisque ferreum insuper annulum * (ignominiosum id genti) velut vinculum gestat, donec se cæde hostis absolvat. Plurimis Cattorum hic placet habitus. Jamque canent insignes et hostibus simul suisque monstrati : omnium penes hos initia pugnarum : hæc prima semper acies, visu nova ; nam ne in pace quidem vultu mitiore mansuescunt. Nulli domus, aut ager, aut aliqua cura : prout ad quemque venere, aluntur, prodigi alieni, contemptores sui, donec exanguis senectus tam duræ virtuti impares faciat.

XXXII. Proximi Cattis, certum jam ² alveo Rhenum, quique

l'adolescence, et que, fidèles à un vœu qui les enchaîne à la valeur, ils ne les coupent qu'après avoir tué un ennemi. C'est sur le sang et sur les dépouilles qu'ils éclaircissent leur front ; alors seulement ils prétendent avoir payé le prix de leur naissance, et être dignes de leur patrie et de leurs pères. Les lâches et les efféminés restent dans cet état toute leur vie. Les plus braves prennent en outre un anneau de fer, ce qui est chez eux le signe de l'ignominie, et ils le portent comme une chaîne jusqu'à ce qu'ils s'en délivrent par la mort d'un ennemi. Beaucoup de Cattes adoptent cet usage, et on les voit blanchir avec ces chaînes glorieuses qui les désignent et à leurs ennemis et à leurs concitoyens. Dans toutes les batailles, c'est à eux qu'il appartient de commencer l'attaque ; ce sont eux qui forment la première ligne, et leur aspect est effrayant. Dans la paix même ces visages féroces ne s'adouçissent point. Aucun de ces guerriers n'a ni maison, ni terre ni soin de quoi que ce soit : ils vont se nourrir chez le premier venu, prodigues du bien d'autrui, insoucieux du leur, jusqu'à ce que la froide vieillesse vienne leur interdire une vertu trop dure pour cet âge.

XXXII. Tout près des Cattes sont les Usipiens et les Tenctères ; ils

barbamque,
ut primum adoleverint,
nec exuere,
nisi hoste cæso,
habitum votivum
obligatumque virtuti.
Revelant frontem
super sanguinem et spolia,
feruntque
se retulisse tum demum
pretia nascendi,
dignosque patria
ac parentibus.
Squalor manet
ignavis et imbellibus.
Quisque fortissimus
gestat insuper
annulum ferreum
(id ignominiosum genti)
velut vinculum,
donec se absolvat
cæde hostis.
Hic habitus
placet plurimis Cattorum.
Jamque canent insignes
et monstrati hostibus
simul suisque :
initia omnium pugnarum
penes hos :
hæc acies semper prima,
nova visu ;
nam ne in pace quidem
mansuescunt
vultu mitiore.
Domus, aut ager,
aut aliqua cura
nulli :
prout venere
ad quemque,
aluntur,
prodigi alieni,
contemptores sui,
donec senectus exanguis
faciat impares
virtuti tam duræ.

XXXII. Proximi Cattis,
Usipii ac Tencteri

et leur barbe,
dès-que d'abord ils sont-adultes,
et de ne pas dépouiller,
sinon un ennemi ayant été tué
celle tenue du visage résultat-d'un-vœu
et engagée au courage.
Ils découvrent leur front
sur le sang et les dépouilles,
et ils prétendent [ment
eux avoir rapporté (acquitté) alors seule
le prix de naître (de leur naissance),
et être dignes de leur patrie
et de leurs pères.
Cet aspect-hideux reste
aux hommes sans-courage et lâches
Chaque guerrier très-valeureux
porte en outre
un anneau de-fer
(c'est un signe honteux pour cette nation)
comme une chaîne,
jusqu'à ce qu'il s'en délivre
par la mort d'un ennemi.
Cet extérieur
plaît à la plupart des Cattes.
Et plus-tard ils blanchissent glorieux
et désignés aux ennemis
en même temps et à leurs concitoyens :
les commencements de tous les combats
sont au pouvoir d'eux :
cette ligne est toujours la première,
nouvelle étonnante) à être vue ;
car pas même dans la paix
ils ne s'adouçissent
par un air plus calme.
Une maison, ou une terre,
ou quelque soin
n'est à aucun de ces guerriers :
selon qu'ils sont venus
chez n'importe-qui,
ils y sont nourris,
prodigues du bien d'autrui,
insoucieux du leur,
jusqu'à-ce-que la vieillesse sans-vigueur
les fasse inégaux (trop faibles)
à (pour) une vertu aussi dure.
XXXII. Les plus proches des Cattes,
les Usipiens et les Tenctères

terminus esse sufficiat, Usipii ac Tencteri colunt. Tencteri, super solitum bellorum decus, equestris disciplinæ arte præcellunt; nec major apud Cattsos peditum laus quam Tencteris equitum. Sic instituere majores, posteri imitantur. Hic lusus infantium, hæc juvenum æmulatio, perseverant senes: inter familiam et penates et jura successionum equi traduntur: excipit filius, non, ut cetera, maximus natu, sed prout ferox bello et melior.

XXXIII. Juxta Tencteros Bructeri olim occurrebant: nunc Chamavos et Angrivarios ¹ immigrasse narratur, pulsus Bructeris ac penitus excisis, vicinarum consensu nationum, seu superbiæ odio, seu prædæ dulcedine, seu favore quodam erga nos deorum; nam ne spectaculo quidem prælii invidere: super sexaginta millia non armis telisque Romanis, sed, quod magnificentius est, oblectationi oculisque ceciderunt. Maneat,

bordent le Rhin, dont le lit est encore assez fixe pour servir de barrière. Les Tenctères, outre le mérite ordinaire de la valeur, ont celui d'être excellents cavaliers; et l'infanterie catte n'est pas plus estimée que la cavalerie tenctère. C'était la gloire des pères, c'est celle des descendants. L'équitation est l'amusement de l'enfance, la passion de la jeunesse, l'occupation même des vieillards. On lègue les chevaux comme on lègue les esclaves, la maison et les autres effets de succession: seulement, ce n'est pas l'aîné qui en hérite, comme pour le reste; c'est le plus intrépide à la guerre et le meilleur cavalier.

XXXIII. A côté de ce peuple on trouvait autrefois les Bructères; maintenant on dit que les Chamaves et les Angrivariens ont pris leur place, après qu'ils eurent, de concert avec les nations voisines, chassé et détruit entièrement les Bructères, soit en haine de leur orgueil, soit par appât du butin, soit par je ne sais quelle faveur des dieux envers nous; car leur bonté nous ménagea jusqu'au plaisir de contempler ce combat; plus de soixante mille hommes succombèrent, non par nos armes et sous nos soldats, mais, ce qui est bien plus beau,

colunt Rhenum
jam certum alveo,
quique sufficiat
esse terminus.
Tencteri,
super decus solitum
bellorum,
præcellunt
arte disciplinæ equestris;
nec laus peditum
major apud Cattsos
quam equitum
Tencteris.
Sic instituere majores,
posteri imitantur.
Hic lusus infantium,
hæc æmulatio juvenum,
senes perseverant:
equi traduntur
inter familiam et penates
et jura successionum:
filius excipit,
non maximus natu,
ut cetera,
sed prout ferox bello
et melior.

XXXIII. Juxta Tencteros
occurrebant olim Bructeri:
nunc narratur
Chamavos et Angrivarios
immigrasse,
Bructeris pulsus
ac excisis penitus,
consensu
nationum vicinarum,
seu odio superbiæ,
seu dulcedine prædæ,
seu quodam favore deorum
erga nos;
nam ne invidere quidem
spectaculo prælii:
super sexaginta millia
ceciderunt
non armis
telisque Romanis,
sed,
quod est magnificentius,

habitent *la partie du Rhin*
encore fixe dans son lit,
et qui peut *encore*
être une frontière.
Les Tenctères,
outre la gloire ordinaire
des guerres,
l'emportent
par l'art de la discipline équestre;
et la gloire des fantassins
n'est pas plus grande chez les Cattes
que *celle* des cavaliers
pour les Tenctères.
Ainsi ont établi les ancêtres,
les descendants *les* imitent.
C'est le jeu des enfants,
c'est l'ambition des jeunes-gens,
les vieillards continuent:
les chevaux sont livrés
parmi le domestique et les pénates
et les droits de successions:
un fils *les* reçoit,
non pas le plus grand par l'âge (l'aîné).
comme *il* reçoit le reste,
mais selon qu'un *filz* est fier à la guerre
et meilleur *que les autres*.

XXXIII. A côté des Tenctères
venaient jadis les Bructères:
aujourd'hui il est raconté
les Chamaves et les Angrivares
avoir passé *dans ce pays*,
les Bructères ayant été chassés
et détruits totalement,
par une ligue
des nations voisines,
soit par haine de *leur* orgueil,
soit par appât du butin,
soit par quelque faveur des dieux
envers nous;
car ils ne nous ont pas même envi
le spectacle du combat:
plus de soixante mille
sont tombés
non par les armes
et les traits romains,
mais,
ce qui est plus beau,

quæso, duretque gentibus, si non amor nostri, at certe odium sui : quando, urgentibus imperii fatibus, nihil jam præstare fortuna majus potest quam hostium discordiam.

XXXIV. Angrivarios et Chamavos a tergo Dulgibini et Chasuari cludent, aliæque gentes haud perinde memoratæ. A fronte Frisii excipiunt. Majoribus minoribusque Frisiis vocabulum est, ex modo virium : utræque nationes usque ad Oceanum Rheno prætexuntur, ambiuntque immensos insuper lacus, et Romanis classibus navigatos. Ipsum quin etiam Oceanum illa tentavimus; et superesse adhuc Herculis columnas fama vulgavit, sive adiit Hercules, seu quidquid ubique magnificentum est, in claritatem ejus referre consensimus. Nec defuit audentia Druso Germanico, sed obstitit Oceanus in se simul atque in Merculem inquiri. Mox nemo tentavit; sanctiusque ac reverentius visum de actis deorum credere quam scire.

pour notre plaisir et sous nos yeux. Puisse, à défaut d'affection pour nous, subsister éternellement dans le cœur des nations cette haine d'elles-mêmes ! puisque, pressés comme nous le sommes par les destinées de l'empire, tout ce que la fortune peut faire pour nous, c'est de livrer nos ennemis à la discorde.

XXXIV. Les Angrivariens et les Chamaves ont derrière eux les Dulgibins, les Chasuares et d'autres peuples moins connus qui les enferment. En face, ce sont les Frisons. Ceux-ci forment deux nations, les grands et les petits Frisons, ainsi nommés en raison de leurs forces. Ils s'étendent les uns et les autres le long du Rhin jusqu'à l'Océan, et autour de lacs immenses qui ont été traversés par les flottes romaines. C'est même par là que nous avons fait une excursion sur l'Océan, et la renommée a publié qu'il existait de ce côté des colonnes d'Hercule, soit qu'Hercule ait pénétré jusque là, ou que nous soyons convenus de rapporter à sa gloire tout ce qui s'est fait d'extraordinaire. Ce ne fut pas l'audace qui manqua à Drusus, mais l'Océan s'opposa aux recherches qu'on aurait pu faire sur Hercule et sur lui-même. Depuis ce temps, personne n'en a tenté de nouvelles, et l'on a trouvé plus respectueux et plus religieux de croire les merveilles des dieux que de les éclaircir.

oblectationi oculisque.

At certe odium sui, si non amor nostri, maneat, quæso, duretque gentibus : quando, fatibus imperii urgentibus, fortuna potest jam præstare nihil majus quam discordiam hostium.

XXXIV. Dulgibini et Chasuari aliæque gentes haud perinde memoratæ cludent a tergo Angrivarios et Chamavos. Frisii excipiunt a fronte. Vocabulum est Frisiis majoribus minoribusque, ex modo virium : utræque nationes prætexuntur Rheno usque ad Oceanum, ambiuntque insuper lacus immensos, et navigatos classibus Romanis. Quin etiam tentavimus illa Oceanum ipsum ; et fama vulgavit columnas Herculis superesse adhuc, sive Hercules adiit, seu consensimus referre in claritatem ejus quidquid est magnificentum ubique.

Nec audentia defuit Druso Germanico, sed Oceanus obstitit inquiri in se simul atque in Herculem. Mox nemo tentavit; visumque sanctius ac reverentius credere quam scire de actis deorum.

pour notre plaisir et pour nos yeux. Que du moins la haine d'eux-mêmes, sinon l'amour de nous, reste, je le demande, et demeure à ces nations : puisque, les destins de l'empire poussant-en-avant, la fortune ne peut plus nous donner rien de mieux que la discorde des ennemis.

XXXIV. Les Dulgibins et les Chasuares et d'autres nations non autant rappelées (connues) ferment par derrière les Angrivariens et les Chamaves. Les Frisons les continuent par devant. Le nom est aux Frisons de plus grands et de plus petits, d'après la mesure de leurs forces : l'une-et-l'autre nation sont bordées par le Rhin jusqu'à l'Océan, et entourent en outre des lacs immenses, et parcourus par des flottes romaines. Bien plus nous avons cherché par là l'Océan même ; et la renommée a publié des colonnes d'Hercule exister encore dans ce pays, soit qu'Hercule l'ait visité, ou que nous soyons-d'accord de rapporter à la célébrité de lui tout ce qui est magnifique en-tous-lieux. Et la hardiesse ne manqua pas à Drusus Germanicus, mais l'Océan empêcha des-recherches-être-faites sur lui en-même-temps et sur Hercule. Depuis nul ne le tenta ; et il parut plus saint et plus respectueux de croire que de savoir touchant les œuvres des dieux.

XXXV. Haecenus in occidentem Germaniam novimus. In septentrionem ingenti flexu redit. Ac primo statim Chaucorum¹ gens, quanquam incipiat a Frisiis ac partem littoris occupet, omnium quas exposui gentium lateribus obtenditur, donec in Cattos usque sinuetur. Tam immensum terrarum spatium non tenent tantum Chauca, sed et implent : populus inter Germanos nobilissimus, quique magnitudinem suam malit justitia tueri; sine cupiditate, sine impotentia, quieti secretique; nulla provocant bella, nullis raptibus aut latrociniiis populantur. Idque praecipuum virtutis ac virium argumentum est, quod, ut superiores agant, non per injurias assequuntur. Prompta tamen omnibus arma, ac, si res poscat, exercitus; plurimum virorum equorumque; et quiescentibus eadem fama.

XXXVI. In latere Chaucorum Cattorumque, Cherusci² nimiam ac marcentem diu pacem illacessiti nutrierunt; idque

XXXV. Nous ne connaissons jusqu'ici de la Germanie que l'occident; pour remonter au nord, elle fait un grand détour. Et d'abord on rencontre le pays des Chauques. Bien qu'il commence aux Frisons, et qu'il occupe une partie du littoral, il borde néanmoins toutes les nations que je viens de nommer, et se replie jusqu'au pays des Cattes. Les Chauques possèdent cette immense étendue de terrain; disons mieux, ils la couvrent. C'est le plus noble peuple de la Germanie, le seul qui n'emploie que l'équité au soutien de sa grandeur. Sans le moindre esprit de cupidité, de domination, tranquilles et renfermés chez eux, ils ne provoquent aucune guerre, et n'exercent ni rapines ni brigandages; et, ce qui est une grande preuve de vertu ainsi que de puissance, ils conservent leur supériorité sans faire jamais d'injustice. Ils ont cependant leurs armes toujours prêts, et au besoin une armée nombreuse. Ils abondent en hommes et en chevaux, et l'inaction n'ôte rien à leur renommée.

XXXVI. A côté des Chauques et des Cattes se trouvent les Chérusques : tranquilles, ils s'endormirent trop longtemps dans les dou-

XXXV. Novimus haecenus Germaniam in occidentem. Redit in septentrionem ingenti flexu. Et primo statim gens Chaucorum, quanquam incipiat a Frisiis ac occupet partem littoris, obtenditur lateribus omnium gentium quas exposui, donec sinuetur usque in Cattos. Chauca non tenent tantum, sed et implent spatium terrarum tam immensum : populus nobilissimus inter Germanos, quique malit tueri suam magnitudinem justitia; sine cupiditate, sine impotentia, quieti secretique, provocant nulla bella, populantur nullis raptibus aut latrociniiis. Idque argumentum virtutis ac virium est praecipuum, quod non assequuntur per injurias ut agant superiores. Tamen arma prompta omnibus, ac exercitus, si res poscat; plurimum virorum equorumque; et eadem fama quiescentibus.

XXXVI. In latere Chaucorum Cattorumque, Cherusci illacessiti nutrierunt diu

XXXV. Nous connaissons jusqu'ici la Germanie à l'occident. Elle revient au nord par un grand détour. Et d'abord aussitôt la nation des Chauques, quoiqu'elle commence aux Frisons et qu'elle occupe une partie du rivage, s'étend-sur les côtés de toutes les nations que j'ai exposées, jusqu'à ce qu'elle se replie jusque vers les Cattes. Les Chauques n'occupent pas seulement, mais aussi remplissent une étendue de terres aussi immense : c'est le peuple le plus noble entre les Germains, et qui aime-mieux soutenir sa grandeur par la justice; sans cupidité, sans violence, tranquilles et isolés, ils ne provoquent aucunes guerres, et ne ravagent par aucunes rapines ou brigandages. Et cette preuve de leur courage et de leurs forces est la principale, qu'ils n'obtiennent pas par des injustices qu'ils agissent en supérieurs. Pourtant les armes sont à-la-portée de tous, et même une armée, si l'occasion le demande; beaucoup d'hommes et de chevaux sont à eux; et la même renommée est à eux se reposant.

XXXVI. Sur le flanc (à côté) des Chauques et des Cattes les Chérusques non-inquiétés nourrissent pendant-longtemps

jucundius quam tutius fuit : quia inter impotentes et validos falso quiescas ; ubi manu agitur, modestia ac probitas nomina superioris sunt. Ita qui olim boni æquique Cherusci, nunc inertes ac stulti vocantur. Cattis victoribus fortuna in sapientiam cessit. Tracti ruina Cheruscorum et Fosi, contermina gens, adversarum rerum ex æquo socii, quum in secundis minores fuissent.

XXXVII. Eundem Germaniæ sinum proximi Oceano Cimbri¹ tenent, parva nunc civitas, sed gloria ingens : veterisque famæ lata vestigia manent, utraque ripa castra ac spatia², quorum ambitu nunc quoque metiaris molem manusque gentis, et tam magni exercitus fidem. Sexcentimum et quadragesimum annum Urbs nostra agebat, quum primum Cimbrorum audita sunt arma, Cæcilio Metello ac Papirio Carbone consulibus³.

ceurs de la paix ; calme agréable, mais trompeur ; car le repos est illusoire au milieu de voisins ambitieux et puissants, et, après la guerre, le nom d'équitable et de modéré reste au plus fort. Les Chérusques en sont la preuve ; on les appelait les justes et les bons ; maintenant ce sont les lâches et les stupides Chérusques. Les Cattes, depuis leur victoire, ont été les sages. La ruine des Chérusques entraîne aussi celle des Foses, nation voisine, qui a été associée à leur malheur, bien qu'elle n'ait pas été également associée à leur prospérité.

XXXVII. C'est encore au nord de la Germanie que sont placés, tout près de l'Océan, les Cimbres, nation maintenant peu nombreuse, mais couverte de gloire. Il reste encore des traces de leur antique renommée ; ce sont, sur l'une et l'autre rive du Rhin, des camps dont l'immense circuit peut faire juger de l'importance et des forces de cette nation, et dépose en faveur de cette prodigieuse armée. Rome comptait sa six cent quarantième année d'existence, quand, pour la première fois, elle entendit retentir dans l'Italie les armes des Cimbres, sous le consulat de Cécilius Métellus et de Papirius

pacem nimiam
ac marcentem ;
idque fuit jucundius
quam tutius ;
quia quiescas falso
inter impotentes ac validos ;
ubi agitur manu,
modestia ac probitas
sunt nomina superioris.
Ita qui olim
boni æquique Cherusci,
nunc vocantur inertes
ac stulti :
fortuna
cessit in sapientiam
Cattis victoribus.
Et Fosi, gens contermina,
tracti ruina Cheruscorum,
socii ex æquo
rerum adversarum,
quum fuissent minores
in secundis.

XXXVII. Cimbri
tenent eundem sinum
Germaniæ,
proximi Oceano,
nunc civitas parva,
sed ingens gloria :
lataque vestigia
veteris famæ
manent,
utraque ripa
castra ac spatia,
ambitu quorum
nunc quoque
metiaris molem
manusque gentis,
et fidem
exercitus tam magni.
Nostra urbs agebat
annum sexcentimum
et quadragesimum,
quum arma Cimbrorum
audita sunt primum,
Cæcilio Metello
ac Papirio Carbone
consulibus.

une paix trop-longue
et énervante ;
et cela leur a été plus agréable
que plus sûr (que sûr) ;
parce que vous reposeriez trompeusement
parmi des violents et des forts ;
dès qu'il est agi avec la main (qu'on em-
modération et probité [ploie la force),
sont les noms du plus fort.
Ainsi ceux qui jadis étaient
les bons et les équitables Chérusques,
aujourd'hui sont appelés lâches
et stupides :
la fortune
a tourné en sagesse
pour les Cattes victorieux.
Les Foses aussi, nation limitrophe,
entraînés dans la ruine des Chérusques,
ont été associés avec égalité
des (aux) événements contraires,
tandis qu'ils avaient été moindres
dans les événements heureux.

XXXVII. Les Cimbres
occupent le même côté
de la Germanie,
très-proches de l'Océan,
aujourd'hui cité petite en étendue,
mais grande par sa gloire :
et de vastes vestiges
de son antique renommée
subsistent,
ce sont sur l'une-et-l'autre rive
des camps et des étendues,
par le circuit desquelles
aujourd'hui encore
vous pourriez-mesurer la masse
et les bras (les forces) de cette nation,
et la croyance que l'on peut avoir
d'une (à une) armée aussi considérable.
Notre ville passait
son année six-centième
et quarantième,
quand les armes des Cimbres
furent entendues pour-la-première-fois,
Cécilius Métellus
et Papirius Carbon
étant consuls

Ex quo si ad alterum imperatoris Trajani consulatum computemus ¹, ducenti ferme et decem anni colliguntur : tamdiu Germania vincitur. Medio tam longi ævi spatio, multa invicem damna. Non Samnis, non Pœni, non Hispaniæ Galliæve, ne Parthi quidem sæpius admonuere : quippe regno Arsacis acrior est Germanorum libertas. Quid enim aliud nobis quam cædem Crassi ², amisso et ipse Pacoro ³, infra Vintidium ⁴ dejectus Oriens objecerit ? At Germani, Carbone ⁵, et Cassio ⁶, et Scauro Aurelio ⁷, et Servilio Cæpione, Cn. quoque Manlio ⁸, fuis vel captis, quinque simul consulares exercitus populo Romano, Varum ⁹ tresque cum eo legiones etiam Cæsari abstulerunt ; nec impune C. Marius in Italia, divus Julius in Gallia, Drusus ac Nero et Germanicus ¹⁰ in suis eos sedibus perculerunt. Mox ingentes C. Cæsaris ¹¹ minæ in ludibrium versæ. Inde otium : donec, occasione discordiæ nostræ et civilium

Carbo. A dater de cette époque jusqu'au second consulat de Trajan, on trouve deux cent dix ans environ. Que de temps pour vaincre la Germanie ! et dans l'intervalle d'une si longue période, quelles alternatives de succès et de revers ! Ni les Samnites, ni les Carthaginois, ni les Espagnes ou les Gaules, pas même les Parthes ne nous ont donné de plus fréquentes leçons. C'est que la liberté germanique est plus vivace que le despotisme d'Arsace. Car enfin, si l'on excepte le meurtre de Crassus, que peut donc nous reprocher l'Orient, l'Orient perdant son Pacorus, l'Orient abattu sous les pieds d'un Vintidius ? Au contraire, les Germains ont défait ou pris Carbon, Cassius, Scaurus, Aurélius, Servilius, Cépion, Cn. Manlius. Ils ont enlevé au peuple romain cinq armées consulaires, à Auguste, Varus et trois légions ; et ce ne fut pas sans peine que Marius parvint à les battre en Italie, Jules-César en Gaule, Drusus, Tibère et Germanicus dans leur propre pays. Plus tard, les formidables préparatifs de Caius n'aboutirent qu'au ridicule. On fut tranquille ensuite, jusqu'au moment où profitant de nos dissensions et de la guerre civile,

Ex quo si computemus ad alterum consulatum imperatoris Trajani, ferme ducenti et decem anni colliguntur : tamdiu Germania vincitur. Medio spatio ævi tam longi, multa damna invicem. Non Samnis, non Pœni, non Hispaniæ, Galliæve, ne Parthi quidem admonuere sæpius : quippe libertas Germanorum est acrior regno Arsacis. Quid enim aliud quam cædem Crassi objecerit nobis Oriens ipse dejectus infra Vintidium, et Pacoro amisso ? At Germani, Carbone, et Cassio, et Scauro Aurelio, et Servilio Cæpione, Cn. Manlio quoque, fuis vel captis, abstulerunt simul populo Romano [res, quinque exercitus consularum Varum etiam Cæsari tresque legiones cum eo ; et Caius Marius in Italia, divus Julius in Gallia, Drusus ac Nero et Germanicus non eos perculerunt impune in suis sedibus. Mox ingentes minæ Caii Cæsaris versæ in ludibrium. Inde otium : donec occasione nostræ discordiæ et armorum civilium,

Depuis laquelle année si nous comptons jusqu'au second consulat de l'empereur Trajan, presque deux cent et dix ans sont amassés : aussi-longtemps la Germanie est vaincue. Au milieu de l'espace d'une période si longue, bien des pertes sont essuyées, tour-à-tour. Ni le Samnite, ni les Carthaginois, ni les Espagnes, ou (ni) les Gaules, pas même les Parthes ne nous ont avertis plus souvent : car la liberté des Germains est plus vivace que la monarchie d'Arsace. En effet quel autre revers que la mort de Crassus peut reprocher à nous l'Orient même abattu sous Vintidius, et Pacorus ayant été perdu ? Mais les Germains, par Carbon, et par Cassius, et par Scaurus Aurélius et par Servilius Cépion, par Cn. Manlius aussi, battus ou pris, enlevèrent à la fois au peuple romain cinq armées consulaires, Varus même à César-Auguste et trois légions avec lui ; et Caius Marius en Italie, le divin Jules-César en Gaule, Drusus et Néron et Germanicus ne les frappèrent pas impunément dans leurs foyers. Puis les grandes menaces de Caius César Caligula furent tournées en risée. Puis la tranquillité vint : jusqu'à-ce-que à la faveur de notre discorde et de nos armes (guerres) civiles,

armorum, expugnatis legionum hibernis, etiam Gallias affectavere; ac rursus pulsi inde, proximis temporibus triumphati magis quam victi sunt.

XXXVIII. Nunc de Suevis² dicendum est, quorum non una, ut Cattorum Tencterorumve, gens: majorem enim Germaniæ partem obtinent, propriis adhuc nationibus nominibusque discreti, quanquam in commune Suevi vocentur. Insigne gentis obliquare crinem³ nodoque substringere. Sic Suevi a ceteris Germanis, sic Suevorum ingenui a servis separantur. In aliis gentibus, seu cognatione aliqua Suevorum, seu, quod sæpe accidit, imitatione, rarum et intra juventæ spatium; apud Suevos, usque ad canitiem horrentem capillum retro sequuntur, ac sæpe in ipso solo vertice religant; principes et ornatorem habent: ea cura formæ, sed innoxia: neque enim

ils forcèrent les camps de nos légions et attaquèrent même les Gaules. On les en a chassés de nouveau; et enfin dans ces derniers temps on a triomphé d'eux plutôt qu'on ne les a vaincus.

XXXVIII. Maintenant il faut parler des Suèves, qui ne forment pas, comme les Cattes ou les Tenctères, une seule nation; car ils occupent la plus grande partie de la Germanie, et ils sont divisés en différents peuples particuliers, qui ont chacun leur nom, quoiqu'ils soient compris sous le nom général de Suèves. Un usage propre à la nation, c'est de tresser et d'assujettir avec un nœud la chevelure. C'est ce qui distingue les Suèves des autres Germains, et, parmi les Suèves, l'homme libre de l'esclave. Si d'autres nations, soit en raison de leur parenté avec les Suèves, soit par esprit d'imitation, chose assez commune, ont adopté cet usage, c'est une singularité de jeune homme; au lieu que les Suèves, jusque dans la vieillesse, ramènent ainsi leur chevelure, ou la fixent souvent sur un seul point, au sommet de la tête: les chefs y mettent plus d'art encore: c'est leur re

hibernis legionum expugnatis, affectavere etiam Gallias: ac pulsi inde rursus, proximis temporibus triumphati sunt magis quam victi.

XXXVIII. Nunc est dicendum de Suevis, quorum gens non una, ut Cattorum Tencterorumve: obtinent enim majorem partem Germaniæ, discreti nationibus nominibusque adhuc propriis, quanquam in commune vocentur Suevi. Insigne gentis obliquare crinem et substringere nodo. Sic Suevi separantur a ceteris Germanis, sic ingenui Suevorum a servis. In aliis gentibus, seu aliqua cognatione Suevorum, seu imitatione, quod accidit sæpe, rarum et intra spatium juventæ; apud Suevos, usque ad canitiem sequuntur retro capillum horrentem, ac sæpe religant in vertice solo; principes habent et ornatorem: ea cura formæ, sed innoxia: neque enim ut ament,

LA GERMANIE

les camps-d'hiver de nos légions ayant été forcés, ils attaquèrent même les Gaules: et repoussés de là de nouveau, dans ces derniers temps ils furent-représentés-en-triomphe plutôt que vaincus.

XXXVIII. Maintenant il est à-parler (il faut parler) des Suèves, dont la nation n'est pas une, comme celle des Cattes ou (et) des Tenctères: ils occupent en effet une plus grande partie de la Germanie, séparés par des tribus et des noms encore aujourd'hui particuliers, quoique en général ils soient appelés Suèves. La marque de cette nation c'est de contourner la chevelure et de l'attacher avec un nœud. C'est ainsi que les Suèves sont distingués de tous-les-autres Germains, ainsi que les libres d'entre les Suèves sont distingués des esclaves. Dans d'autres nations, si cet usage existe soit par quelque parenté des (avec les) Suèves, soit par imitation, ce qui arrive souvent, il est rare et contenu dans le temps de la jeunesse; chez les Suèves jusqu'à la vieillesse ils suivent (ramènent) en arrière leur chevelure hérissée, et souvent l'attachent sur le sommet seul (seulement); les chefs l'ont même plus ornée: c'est là le soin de leur parure, mais soin innocent: ce n'est pas en effet afin qu'ils aiment,

ut ament amenturve; in altitudinem quamdam et terrorem, adituri bella, compti ut hostium oculis, ornantur.

XXXIX. Vetustissimos se nobilissimosque Suevorum Semnones¹ memorant. Fides antiquitatis religione firmatur. Stato tempore in silvam, auguriis patrum et prisca formidine sacram², omnes ejusdem sanguinis populi legationibus coeunt, cæsoque publice homine, celebrant barbari ritus horrenda primordia. Est et alia luco reverentia. Nemo nisi vinculo ligatus ingreditur, ut minor et potestatem numinis præ se ferens: si forte prolapsus est, attolli et insurgere haud licitum; per humum evolvuntur: eoque omnis superstitio respicit, tanquam inde initia gentis, ibi regnator omnium Deus, cetera subjecta atque parentia. Adjicit auctoritatem fortuna Semnonum, centum pagis habitantium; magnoque corpore efficitur ut se Suevorum caput credant.

cherche, elle est innocente. L'amour n'y entre pour rien; c'est pour rehausser leur taille et inspirer la terreur qu'avant d'aller au combat ils se parent comme pour les yeux de l'ennemi.

XXXIX. Les Semnones se prétendent les plus nobles et les plus anciens de la nation Suève. Cette idée de leur ancienneté est justifiée par leur religion. Une de leurs forêts, consacrée par les augures de leurs pères et par une antique terreur, voit se rassembler à une époque désignée les députations de tous les peuples Suèves, et le meurtre solennel d'un prisonnier est l'horrible prélude de leur culte barbare. Il se rattache encore à ce bois une autre pratique. Personne n'y entre sans un lien qui atteste et son infériorité et la puissance du dieu. Si l'on vient à tomber, il n'est en aucun cas permis de se relever; on se roule par terre; toute cette superstition a pour but de faire croire que le pays des Semnones est le berceau des Suèves et la résidence du dieu qui leur commande à tous, et que le reste est fait pour se soumettre et obéir. La fortune des Semnones donne du poids à cette prétention: ils possèdent cent cantons, et cette masse de puissance leur persuade qu'ils sont la tête de la nation des Suèves.

amenturve;
adituri bella,
ornantur
in quamdam altitudinem
et terrorem,
compti ut oculis hostium.

XXXIX. Semnones
memorant se vetustissimos
nobilissimosque
Suevorum.

Fides antiquitatis
firmatur religione.
Omnes populi
ejusdem sanguinis
coeunt legationibus
tempore stato in silvam
sacram auguriis patrum
et prisca formidine,
homineque cæso publice,
celebrant

horrenda primordia
ritus barbari.
Alia reverentia est et luco.

Nemo ingreditur
nisi ligatus vinculo,
ut minor
et ferens præ se
potestatem numinis:
si forte prolapsus est,
haud licitum

attolli et insurgere;
evolvuntur per humum:
omnisque superstitio
respicit eo,
tanquam
initia gentis
inde,
Deus regnator omnium
ibi,

cetera subjecta
atque parentia.
Fortuna Semnonum
habitantium centum pagis
adjicit auctoritatem;
efficiturque magno corpore
ut se credant
caput Suevorum.

ou soient aimés;
mais devant-aller aux guerres,
ils se parent
en vue d'une certaine hauteur
et d'une certaine terreur à inspirer,
coiffés comme pour les yeux des ennemis.

XXXIX. Les Semnones
disent eux être les plus anciens
et les plus nobles
des Suèves.

Cette croyance de leur antiquité
est confirmée par la religion.

Tous les peuples
du même sang
se réunissent par députations
en un temps fixé dans une forêt
consacrée par les augures de leurs pères
et par une ancienne terreur,
et un homme étant tué publiquement,
ils célèbrent

les horribles préludes
de leur rite barbare.

Une autre marque-de-respect est aussi à
Personne n'y entre [ce bois.

si ce n'est attaché avec une chaîne,
comme inférieur
et portant devant lui (montrant)
la puissance de la divinité:

si par hasard il est tombé,
il n'est pas permis
de se relever et de se redresser;

ils se roulent par terre:
et toute cette superstition
regarde là (a pour but)
comme si (de faire croire que)
les commencements de la nation
partent de-là,

le Dieu souverain de tous
réside là,

le reste est soumis
et obéissant.

La fortune des Semnones
qui habitent dans cent villages
donne du poids à ces prétentions;
et il est fait (il résulte) par (de) ce grand
qu'ils se croient [corps
la tête de la nation des Suèves.

XL. Contra Langobardos ¹ paucitas nobilitat, quod plurimis ac valentissimis nationibus cincti, non per obsequium, ed præliis et periclitando tuti sunt. Reudigni deinde, et Aviones, et Angli, et Varini, et Eudoses, et Suardones, et Nuithones ², fluminibus aut silvis muniuntur: nec quidquam notabile in singulis, nisi quod in commune Hertham ³, id est Terram Matrem, colunt, eamque intervenire rebus hominum, invehî populis arbitrantur. Est in insula ⁴ Oceani castum nemus, dicatumque in eo vehiculum, veste contactum: attingere uni sacerdoti concessum. Is adesse penetrali deam intelligit, vectamque bobus feminis multa cum veneratione prosequitur. Læti tunc dies, festa loca, quæcumque adventu hospitioque dignatur. Non bella ineunt ⁵, non arma sumunt, clausum omne ferrum; pax et quies tunc tantum nota, tunc tantum amata, donec idem sacerdos satiatam conversatione mortalium deam

XL. La gloire des Lombards, au contraire, est dans leur petit nombre. Environnés de nations nombreuses et puissantes, ce n'est pas dans la soumission, mais dans les combats et les périls qu'ils trouvent leur sûreté. Viennent ensuite les Reudignes, les Aviones, les Angles, les Varins, les Eudoses, les Suardones et les Nuithones, tous défendus par des fleuves ou des forêts; tous ces peuples n'offrent rien de remarquable, si ce n'est qu'ils adorent tous la déesse Hertha, qui est la Terre; ils croient qu'elle intervient dans les affaires des mortels, qu'elle visite les nations. Il y a, dans une île de l'Océan, un bois religieux; dans ce bois, un char consacré, couvert d'un voile; le prêtre seul a le droit d'y toucher. Il sait le moment où la déesse se rend dans son sanctuaire, et aussitôt des génisses promènent le char, que le prêtre suit dans un respect profond. C'est alors un temps de réjouissances; ce sont des fêtes dans tous les lieux que la déesse honore de sa présence. Ils ne vont point à la guerre; ils ne prennent point les armes; toute arme est renfermée. C'est le seul moment où ils connaissent et où ils aiment la paix et le repos: enfin, lorsque la déesse est rassasiée du commerce des mor-

XL. Contra paucitas nobilitat Longobardos, quod cincti nationibus plurimis ac valentissimis, sunt tuti non per obsequium, sed præliis et periclitando. Deinde Reudigni, et Aviones, et Angli, et Varini, et Eudoses, et Suardones, et Nuithones, muniuntur fluminibus aut silvis: nec quidquam notabile in singulis, nisi quod in commune colunt Hertham, id est Terram Matrem, arbitranturque eam intervenire rebus hominum, invehî populis. Est in insula Oceani nemus castum, inque eo vehiculum dicatum, contactum veste: concessum uni sacerdoti attingere. Is intelligit deam adesse penetrali, prosequiturque cum multa veneratione vectam bobus feminis. Tunc læti dies, festa loca, quæcumque dignatur adventu hospitioque. Non ineunt bella, non sumunt arma, omne ferrum clausum; pax et quies nota tunc tantum, amata tunc tantum, donec idem sacerdos

XL. Au contraire le petit-nombre ennoblit les Lombards, parce qu'entourés de nations très-nombreuses et très-puissantes, ils sont en-sûreté non par soumission, mais par des combats et en courant-des-dangers. Ensuite les Reudignes, et les Aviones, et les Angles, et les Varins, et les Eudoses, et les Suardones, et les Nuithones, sont protégés par des fleuves ou des forêts: et rien de remarquable n'est dans chacun d'eux, si ce n'est qu'en général ils adorent Hertha, cela est (c'est-à-dire) la Terre Mère, et ils pensent elle intervenir dans les affaires des hommes, et être transportée chez les peuples. Il existe dans une île de l'Océan un bois saint, et dans ce bois un char consacré, couvert d'une étoffe: il est accordé au seul prêtre d'y toucher. Celui-là comprend la déesse être-dans le sanctuaire, et suit avec beaucoup de vénération [ses] elle traînée par des bœufs femelles génies. Alors heureux sont les jours, joyeux les lieux, qu'elle juge-dignes de son arrivée et de son hospitalité. Ils n'entreprennent pas de guerres, ne prennent pas les armes, tout fer est enfermé; la paix et le repos sont connus alors seulement, sont aimés alors seulement, jusqu'à ce que le même prêtre

templo ⁴ reddat : mox vehiculum et vestes, et, si credere velis, numen ipsum secreto lacu abluitur. Servi ministrant, quos statim idem lacus haurit. Arcanus hinc terror, sanctaque ignorantia, quid sit illud quod tantum perituri vident.

XLI. Et hæc quidem pars Suevorum in secretiora Germaniæ porrigitur. Propior (ut quomodo paulo ante Rhenum, sic nunc Danubium sequar) Hermundurorum civitas ², fida Romanis, eoque solis Germanorum non in ripa commercium, sed penitus, atque in splendidissima Rhetiæ provinciæ colonia ³: passim et sine custode transeunt; et quum ceteris gentibus arma modo castraque nostra ostendamus, his domos villasque patefecimus, non concupiscentibus. In Hermunduris Albis oritur, flumen inclytum et notum olim; nunc tantum auditur.

tels, le même prêtre la ramène dans son temple; puis on lave dans les eaux d'un lac solitaire le chariot, le voile, et, à les en croire, la déesse elle-même. Les esclaves qui servent à cet office sont aussitôt noyés dans le lac; de là une terreur religieuse, et la sainte ignorance d'un mystère qu'on ne pénètre point sans périr.

XLI. Cette portion des Suèves s'étend vers la partie la plus reculée de la Germanie. Plus près de nous (je vais suivre maintenant le Danube, comme tout à l'heure j'ai suivi le Rhin), sont les Hermundures, nation attachée aux Romains; aussi leur permettons-nous le commerce, non-seulement sur la rive, comme aux autres Germains, mais jusque dans l'intérieur des terres, et jusqu'au sein de la colonie la plus florissante de notre province de Rhétie. Ils passent librement partout où ils veulent, et tandis que les autres nations ne voient de nous que nos armes et nos camps, nous avons ouvert à ceux-ci nos maisons de ville et de campagne, qu'ils ne nous envient pas. C'est au pays des Hermundures que se trouve la source de l'Elbe, grand fleuve que nous connaissions jadis par nous-mêmes, et que nous ne connaissons plus que par ouï-dire.

reddat templo
deam satiatam
conversatione mortalium.
mox vehiculum et vestes,
et, si velis credere,
numen ipsum
abluitur lacu secreto
Servi ministrant,
quos statim
idem lacus haurit.
Hinc terror arcanus,
sanctaque ignorantia
quid sit illud
quod tantum peritari
vident.

XLI. Et hæc quidem pars Suevorum porrigitur in secretiora Germaniæ Propior (ut sequar nunc Danubium, sic quomodo Rhenum paulo ante) civitas Hermundurorum, fida Romanis, eoque commercium solis Germanorum non in ripa, sed penitus atque in colonia splendidissima provinciæ Rhetiæ: transeunt passim et sine custode; et quum ostendamus ceteris gentibus modo nostra arma castraque, patefecimus domos villasque his non concupiscentibus. In Hermunduris Albis oritur, flumen inclytum et notum olim, nunc auditur tantum.

rende à son temple
la déesse rassasiée
de la société des mortels :
puis le char et les étoffes,
et, si vous voulez y croire,
la divinité elle-même
est baignée dans un lac solitaire.
Des esclaves servent (sont employés),
lesquels aussitôt
le même lac engloutit.
De là une terreur secrète,
et une sainte ignorance
de savoir ce qu'est ce mystère
que seulement des gens qui-vont-périr
voient.

XLI. Et certes cette partie des Suèves s'étend dans des contrées plus reculées de la Germanie. Plus proche de nous (afin que je suive maintenant le Danube, de même que j'ai suivi le Rhin un-peu auparavant) est la cité des Hermundures, fidèle aux Romains, et pour cela le commerce est permis à eux seuls d'entre les Germains non sur la rive seulement, [colonia] mais profondément (au centre) et dans la plus florissante de la province de Rhétie: ils passent partout et sans garde; et tandis que nous montrons aux autres nations seulement nos armes et nos camps, nous avons ouvert (ouvrons) nos maisons-de-ville et nos maisons-de-campagne à eux qui ne les envient pas. C'est chez les Hermundures que l'Elbe prend-sa source, fleuve célèbre et connu par nos armées jadis; maintenant il nous est connu-par-ouï-dire seulement.

XLII. Juxta Hermunduros Narisci ac deinde Marcomanni et Quadi agunt. Præcipua Marcomannorum gloria viresque, atque ipsa etiam sedes, pulsus olim Boiis, virtute partæ. Nec Narisci Quadive degenerant. Eaque Germaniæ velut frons est, quatenus Danubio pergitur. Marcomannis Quadisque usque ad nostram memoriam reges manserunt ex gente ipsorum, nobile Marobodui et Tudri genus² : jam et externos patiuntur. Sed vis et potentia regibus ex auctoritate Romana : raro armis nostris, sæpius pecunia juvantur ; nec minus valent.

XLIII. Retro Marsigni, Gothini, Osi, Burii³, terga Marcomannorum Quadorumque claudunt, e quibus Marsigni et Burii sermone cultuque Suevos referunt. Gothinos Gallica, Osos Pannonica lingua coarguit non esse Germanos, et quod tributa

XLII. A côté des Hermundures sont les Narisques, et ensuite les Marcomans et les Quades. Les Marcomans sont ceux qui ont le plus de gloire et de puissance ; il n'y a pas jusqu'à la contrée qu'ils occupent et dont ils ont chassé autrefois les Boïes, qui ne soit un monument de leur valeur. Les Quades et les Narisques ne sont pas indignes d'eux. Tous ces peuples forment, pour ainsi dire, le front de la Germanie, du côté du Danube. Les Marcomans et les Quades ont eu, jusqu'à nos jours, des rois de leur nation ; c'étaient les nobles descendants de Maroboduus et de Tudri : maintenant ils souffrent jusqu'à des étrangers. Mais la force et la puissance de ces rois tient à l'influence du nom romain. Nous les aidons rarement de nos armes plus souvent de notre argent, et ils n'en sont pas moins puissants.

XLIII. En arrière, les Marsignes, les Gothins, les Osos, les Buriens, viennent former la limite des Marcomans et des Quades. Les Marsignes et les Buriens rappellent les Suèves par le langage et la coiffure. Le gaulois que parlent les Gothins, le pannonien que parlent les Osos, surtout la résignation avec laquelle ils supportent des tributs, prouvent qu'ils ne sont pas Germains ; une partie de ces tributs

XLII. Juxta Hermunduros agunt Narisci ac deinde Marcomanni et Quadi. Præcipua gloria viresque Marcomannorum, atque sedes ipsa etiam parta virtute, Boiis pulsus olim. Nec Narisci Quadive degenerant. Eaque est velut frons Germaniæ, quatenus pergitur Danubio. Reges manserunt usque ad nostram memoriam Marcomannis Quadisque, ex gente ipsorum, genus nobile Marobodui et Tudri : jam patiuntur et externos. Sed vis et potentia regibus ex auctoritate Romana : juvantur raro nostris armis, sæpius pecunia ; nec valent minus.

XLIII. Retro Marsigni, Gothini, Osi, Burii, claudunt terga Marcomannorum Quadorumque, e quibus Marsigni et Burii referunt Suevos sermone cultuque. Lingua Gallica coarguit Gothinos, Pannonica Osos non esse Germanos, et quod patiuntur tributa :

XLII. Près des Hermundures vivent les Narisques et ensuite les Marcomans et les Quades. La principale gloire et puissance est des (appartient aux) Marcomans et le pays même aussi qu'ils occupent a été acquis par leur courage, les Boïes en ayant été chassés jadis. Et ni les Narisques ou (ni) les Quades ne leur sont-inférieurs. Et c'est comme le front de la Germanie, en tant qu'on s'avance par le Danube. Des rois restèrent jusqu'à notre souvenir (temps) aux Marcomans et aux Quades, rois tirés de la nation d'eux-mêmes. c'était la race noble de Maroboduus et de Tudri : maintenant ils souffrent aussi des étrangers. Mais la force et la puissance est à ces rois d'après l'influence romaine : ils sont aidés rarement de nos armes, plus souvent de notre argent ; et ils n'en sont pas moins puissants.

XLIII. En arrière les Marsignes, les Gothins, les Osos, les Buriens, ferment le dos (forment la limite) des Marcomans et des Quades, desquels les Marsignes et les Buriens rappellent les Suèves par le langage et la coiffure. La langue gauloise accuse les Gothins, la langue pannonienne accuse les Osos de n'être pas Germains, et ceci, qu'ils souffrent des tributs :

patiuntur : partem tributorum Sarmatæ , partem Quadi , ut alienigenis , imponunt. Gothini , quo magis pudeat , et ferrum effodiunt ¹ : omnesque hi populi pauca campestrium , ceterum saltus et vertices montium jugumque insederunt. Dirimit enim scinditque Sueviam continuum montium jugum , ultra quod plurimæ gentes agunt : ex quibus latissime patet Lygiorum nomen² , in plures civitates diffusum. Valentissimas nominasse sufficiet , Arios , Helveconas , Manimos , Elysios , Naharvalos. Apud Naharvalos antiquæ religionis lucus ostenditur. Præsidet sacerdos muliebri ornatu ; sed deos , interpretatione Romana , Castorem Pollucemque memorant. Ea vis numini : nomen Alcis : nulla simulacra , nullum peregrinæ superstitionis vestigium : ut fratres tamen , ut juvenes venerantur.

leur est imposée par les Sarmates , une partie par les Quades , qui les traitent comme des étrangers. Les Gothins , pour surcroît de honte , tirent le fer des mines ; à l'exception de quelques plaines , tout le territoire de ces peuples se borne à des forêts , sur la cime et sur le penchant des montagnes. Car la région des Suèves est séparée et coupée en deux par une chaîne de montagnes continues , au delà desquelles habitent plusieurs nations , répandues au loin sous le nom commun de Lygiens , qui comprend beaucoup de peuples. Il suffit de nommer les principaux , les Ariens , les Helvécones , les Manimes , les Élysiens , les Naharvales. Chez les Naharvales , on montre un bois consacré par une ancienne superstition. Le prêtre y est habillé en femme ; les Romains veulent que les dieux qu'on y adere soient Castor et Pollux ; ce sont du moins leurs attributs , leur nom est Alci ; point de statues , point de preuves d'un culte étranger ; toutefois ils les supposent , comme nous , tous deux frères , tous deux jeunes. Les Ariens , déjà supérieurs en forces

Sarmatæ
imponunt partem
tributorum ,
Quadi partem ,
ut alienigenis.
Gothini ,
quo pudeat magis ,
effodiunt et ferrum :
omnesque hi populi
insederunt
pauca campestrium ,
ceterum saltus
et vertices montium
jugumque.
Jugum enim continuum
montium
dirimit
scinditque Sueviam ,
ultra quod
plurimæ nationes agunt :
ex quibus
nomen Lygiorum ,
diffusum
in plurimas civitates ,
patet latissime.
Sufficiet
nominasse valentissimas ,
Arios , Helveconas ,
Manimos ,
Elysios , Naharvalos.
Apud Naharvalos
lucus antiquæ religionis
ostenditur.
Sacerdos præsidet
ornatu muliebri ;
sed memorant ,
interpretatione Romana ,
deos Castorem
Pollucemque.
Ea vis numini :
nomen Alcis :
nulla simulacra ,
nullum vestigium
superstitionis peregrinæ ;
venerantur tamen
ut fratres , ut juvenes.
Ceterum Arii ,

les Sarmates
leur imposent une partie
de ces tributs ,
les Quades une partie ,
comme à des étrangers.
Les Gothins
pour que honte-soit à eux davantage ,
déterrent (tirent des mines) même du fer .
et tous ces peuples
ont occupé (occupent)
peu d'endroits de plaines ,
mais en général des défilés
et les sommets des montagnes
et leur penchant.
En effet une chaîne continue
de montagnes
partage
et coupe-en-deux la Suévie ,
au delà de laquelle chaîne
de très-nombreuses nations vivent :
entre lesquelles
le nom des Lygiens ,
divisé
en de très-nombreuses cités
est répandu très-loin.
Il suffira
d'avoir nommé les plus puissantes ,
les Ariens , les Helvécones ,
les Manimes ,
les Élysiens , les Naharvales.
Chez les Naharvales
un bois d'une ancienne religion
est montré.
Le prêtre préside
en habits de-femme ,
mais on dit ,
par une interprétation romaine ,
les dieux être Castor
et Pollux.
Cet (le même) attribut est à leur divinité
le nom à eux est Alci :
point de statues ,
aucune marque
d'une religion étrangère ;
on les adore pourtant
comme frères , comme jeunes-gens.
D'autre part les Ariens ,

Ceterum Arii, super vires, quibus enumeratos paulo ante populos antecedunt, truces, insitæ feritati arte ac tempore lenocinantur: nigra scuta, tincta corpora; atras ad prælia noctes legunt: ipsaque formidine atque umbra feralis exercitus terrorem inferunt, nullo hostium sustinente novum ac velut infernum adspectum; nam primi in omnibus præliis oculi vincuntur. Trans Lygios Gothones¹ regnantur² paulo jam adductius³ quam ceteræ Germanorum gentes, nondum tamen supra libertatem. Protenus deinde ab Oceano Rugii et Lemovii⁴; omniumque harum gentium insigne, rotunda scuta, breves gladii, et erga reges obsequium.

XLIV. Suionum hinc civitates⁵, ipso in Oceano, præter viros armaque, classibus valent: forma navium eo differt, quod utrinque prora paratam semper appulsui frontem agit; nec velis ministrantur, nec remos in ordinem lateribus adjungunt.

aux peuples que je viens de nommer, empruntent encore le secours de l'art et du temps, pour rehausser leur visage naturellement farouche et terrible. Ils peignent en noir leurs boucliers et leurs corps. Ils choisissent des nuits obscures pour combattre. L'horreur seule et le sombre aspect de cette armée funèbre suffisent pour inspirer la crainte; point d'ennemi qui résiste à ce spectacle étrange et pour ainsi dire infernal; car dans tous les combats, les yeux sont la première chose qui se laisse vaincre. Au delà des Lygiens sont les Gothons, dont les rois ont déjà un peu plus d'influence que dans le reste de la Germanie, sans préjudice encore de la liberté. Immédiatement ensuite, tout près de l'Océan, se trouvent les Rugiens et les Lémoves. Ce qui distingue ces nations, ce sont les boucliers ronds, les glaives courts et le respect pour les rois.

XLIV. Plus loin, au sein même de l'Océan, habitent les Suiones, nation qui, indépendamment de ses forces de terre, est puissante par ses flottes. La forme de leurs vaisseaux diffère en ce qu'ils ont deux proues, ce qui facilite la descente en tout sens, en ce qu'ils ne vont point à la voile, et que les rames ne sont point disposées par rangs et engagées dans les flancs du navire. On les place et on les

super vires
quibus antecedunt populos
enumeratos paulo ante,
truces lenocinantur
arte ac tempore
feritati insitæ:
scuta nigra,
corpora tincta;
legunt noctes atras
ad prælia:
inferuntque terrorem
formidine ipsa
atque umbra
feralis exercitus,
nullo hostium
sustinente adspectum
novum
ac velut infernum;
nam in omnibus præliis
oculi vincuntur primi.
Trans Lygios
Gothones regnantur
jam paulo adductius
quam ceteræ civitates
Germanorum,
nondum tamen
supra libertatem.
Deinde protenus ab Oceano
Rugii et Lemovii;
insigneque
omnium harum gentium,
scuta rotunda,
gladii breves,
et obsequium erga reges.

XLIV. Hinc civitates
Suionum,
in Oceano ipso,
valent classibus
præter viros armaque:
forma navium differt
eo quod utrinque
prora agit frontem
semper paratam appulsui;
nec ministrant velis
nec adjungunt remos
in ordinem
lateribus.

outré les forces
par lesquelles ils surpassent les peuples
énumérés un peu auparavant.
farouches ajoutent
par l'art et le temps
à leur aspect-sauvage inné (naturel):
leurs boucliers sont noirs,
leurs corps sont peints en noir;
ils choisissent des nuits noires
pour les combats:
et ils portent la terreur
par l'aspect-effrayant même
et l'ombre
de (qui enveloppe) cette lugubre armée.
aucun des ennemis
ne bravant cet aspect
nouveau
et en-quelque-sortie infernal;
car dans tous les combats
les yeux sont vaincus les premiers
Au delà des Lygiens
les Gothons sont-soumis-à-des-rois
déjà un peu plus durement
que toutes-les-autres cités
des Germains,
pas-encore cependant
au-dessus de la liberté.
Ensuite tout-près de l'Océan
sont les Rugiens et les Lémoves;
et la marque-distinctive
de toutes ces nations,
ce sont des boucliers ronds,
des glaives courts,
et le respect pour les rois.

XLIV. De là (ensuite) les cités
des Suiones,
dans l'Océan même,
sont-puissantes par leurs flottes
outré les guerriers et les armes:
la forme de leurs navires est-différente
en cela que des deux côtés
une proue avance son front
toujours prêt à l'abordage;
et ils ne se servent pas de voiles
et ils ne joignent pas les rames
en rang
aux côtés du navire.

Solutum, ut in quibusdam fluminum, et mutabile, ut res poscit, hinc vel illinc remigium. Est apud illos et opibus honos : eoque unus imperitat, nullis jam exceptionibus, non precario jure parendi. Nec arma, ut apud ceteros Germanos, in promiscuo, sed clausa sub custode, et quidem servo, quia subitos hostium incursus prohibet Oceanus; otiosæ porro armatorum manus facile lasciviunt : enimvero neque nobilem, neque ingenuum, ne libertinum quidem armis præponere regia utilitas est

XLV. Trans Suionas aliud mare¹, pigrum ac prope immotum, quo cingi cludique terrarum orbem hinc fides, quod extremus cadentis jam solis fulgor in ortus edurat, adeo clarus ut sidera hebetet². Sonum insuper se mergentis³ audiri, formasque equorum et radios capitis adspici persuasio adjicit. Illuc usque (et fama vera) tantum natura. Ergo jam dextro

déplace à volonté, selon que le besoin l'exige, comme cela se voit sur quelques-unes de nos rivières. Les richesses sont aussi en honneur chez les Suiones; voilà pourquoi ils sont soumis à un maître, et déjà sans la moindre restriction, sans pouvoir se dispenser de l'obligation d'obéir. Les armes ne sont point, comme chez le reste des Germains, indistinctement entre les mains de tous, mais renfermées sous la garde d'un seul homme, qui même est un esclave, l'Océan les mettant à l'abri de toute surprise. Au reste, des armes sont dangereuses entre les mains d'une multitude oisive, et en donner la garde à un noble, à un homme libre, à un affranchi même, ne serait pas entendre les intérêts de la royauté.

XLV. Au delà des Suiones s'étend une autre mer, dormante, presque immobile, et qui forme la ceinture et la borne du globe. On en juge ainsi sur ce que la clarté du soleil, à son couchant, se prolonge jusqu'à son lever, avec un éclat qui fait pâlir les étoiles. La crédulité ajoute qu'on entend le bruit qu'il fait en se plongeant dans l'onde, qu'on voit la forme de ses chevaux et les rayons de sa tête. Ce qui est plus vrai, c'est que la nature finit là. En revenant donc, on trouve

Remigium solutum, ut in quibusdam fluminum, et mutabile hinc vel illinc, ut res poscit.

Honos est apud illos et opibus :

eoque unus imperitat, exceptionibus jam nullis, jure parendi non precario.

Nec arma in promiscuo, ut apud ceteros Germanos, sed clausa sub custode, et quidem servo, quia Oceanus prohibet incursus subitos hostium; porro manus otiosæ armatorum lasciviunt facile : enimvero præponere armis neque nobilem, neque ingenuum, ne libertinum quidem, est utilitas regia.

XLV. Trans Suionas aliud mare, pigrum ac prope immotum, quo fides orbem terrarum cingi cludique, hinc quod extremus fulgor solis jam cadentis edurat in ortus, adeo clarus ut hebetet sidera. Persuasio adjicit sonum se mergentis insuper audiri, formasque equorum et radios capitis adspici.

Natura tantum (et fama vera) usque illuc Ergo jam

L'ensemble-des-rames est libre, comme sur certains de nos fleuves, et mobile d'un côté ou d'un autre, selon que le besoin le demande.

La considération est chez eux aussi pour les richesses : et pour cela un seul commande, les restrictions étant déjà nulles, le droit d'obéir (de se faire obéir) n'étant pas précaire.

Et les armes ne sont pas en commun (à la portée de tous), comme chez tous-les-autres Germains, mais enfermées sous un gardien, et c'est même un esclave, parce que l'Océan empêche les incursions soudaines des ennemis; d'ailleurs les mains oisives de gens armés se portent-au-désordre aisément : or ne préposer à ces armes ni un noble, ni un homme-libre, pas même un affranchi, est un intérêt de-roi.

XLV Au delà des Suiones est une autre mer, paresseuse et presque immobile, par laquelle la croyance est (on croit) le cercle des terres (l'univers) être entouré et être fermé, de là que parce que) le dernier éclat du soleil bientôt tombant (se couchant) dure jusqu'à son lever, tellement brillant qu'il émousse (efface) les astres. La crédulité ajoute le bruit de lui se plongeant dans la mer en outre être entendu, et les formes de ses chevaux et les rayons de sa tête être aperçus.

La nature seulement (et la renommée est vraie sur ce point) va jusque là (finit là). Donc en-revenant

Suevici maris littore Æstyorum gentes¹ alluuntur : quibus ritus ; habitusque Suevorum , lingua Britannicæ propior. Matrem deum² venerantur : insigne superstitionis , formas aprorum gestant : id pro armis omnique tutela ; securum deæ cultorem etiam inter hostes præstat. Rarus ferri, frequens fustium usus. Frumenta ceterosque fructus patientius quam pro solita Germanorum inertia laborant. Sed et mare scrutantur, ac soli omnium succinum, quod ipsi *glesum*³ vocant, inter vada atque in ipso littore legunt. Nec quæ natura quæve ratio gignat, ut barbaris, quæsitum compertumve. Diu quin etiam inter cetera ejectamenta maris jacebat, donec luxuria nostra dedit nomen; ipsis in nullo usu : rude legitur, informe perfertur, pretiumque mirantes accipiunt. Succum tamen arborum esse intelligas, quia terrena quædam atque etiam volucra animalia plerum-

sur la côte orientale de la mer Suéviqne les nations des Estyens qui la bordent. Leur habillement et leurs usages sont ceux des Suèves ; leur langue se rapproche de celle des Bretons. Ils honorent la mère des Dieux ; la marque de cette religion, ce sont des images de sangliers qu'ils portent à la main. C'est là leur arme, et leur unique défense ; avec ce signe, un adorateur de la déesse marche sans rien craindre au milieu même des ennemis. Ils connaissent peu le fer, leurs armes ordinaires sont des bâtons. Ils cultivent le blé et les autres grains avec plus de soin qu'on ne l'attendrait de la paresse ordinaire aux Germains. Ils vont même jusqu'à fouiller la mer, et, seuls de tous les Germains, ils recueillent le succin qu'ils nomment

less ; ils le trouvent au milieu des bas-fonds, quelquefois aussi sur le rivage. On ignore sa nature et ce qui le produit ; des barbares ne se sont pas mis en peine de le savoir. Il était même resté longtemps confondu avec les autres matières que la mer rejette, lorsque notre luxe est venu lui donner de la réputation. Pour eux, ils n'en font aucun usage ; ils le recueillent brut, nous l'apportent sans préparation, et sont tout étonnés du prix qu'ils en reçoivent. Ce qui ferait croire qu'il provient du suc des arbres, c'est que, le plus souvent, sa transparence laisse apercevoir quelques animaux terrestres, et jusqu'à

gentes Æstyorum
alluuntur littore dextro
maris Suevici :
quibus ritus habitusque
Suevorum,
lingua propior
Britanniæ.
Venerantur matrem deum :
gestant formas aprorum,
insigne superstitionis :
id pro armis
omnique tutela ;
præstat cultorem deæ
securum etiam inter hostes.
Usus ferri rarus,
fustium frequens.
Laborant frumenta
ceterosque fructus
patientius
quam pro inertia solita
Germanorum.
Sed et scrutantur mare,
ac soli omnium
legunt inter vada
atque in littore ipso
succinum,
quod ipsi vocant *glesum*
Nec quæsitum
compertumve,
ut barbaris,
quæ natura
quæve ratio gignat.
Quin etiam jacebat diu
inter cetera ejectamenta
maris,
donec nostra luxuria
dedit nomen :
in nullo usu ipsis :
legitur rude,
perfertur informe,
accipiuntque pretium
mirantes.
Tamen intelligas
esse succum arborum,
quia quædam animalia
terrena
atque etiam volucra

les nations des Æstyens
sont baignées par le rivage de-droite
de la mer Suéviqne :
auxquels les usages et les habillements
sont ceux des Suèves,
la langue est plus proche
de la Bretagne (langue britannique).
Ils honorent la mère des dieux :
ils portent des images de sangliers,
marque de cette religion :
cela est pour des (tient lieu d') armes
et pour (de) toute défense ;
cela rend l'adorateur de la déesse
tranquille même au milieu des ennemis.
L'usage du fer est rare,
celui des bâtons est fréquent.
Ils travaillent les blés
et les autres grains
plus patiemment (soigneusement)
qu'en-égard-à la paresse accoutumée
des Germains.
Et même ils fouillent la mer,
et seuls de tous
recueillent au milieu des bas-fonds
et sur le rivage lui-même
le succin,
qu'eux-mêmes appellent *glesum*.
Et il n'a pas été recherché
ou découvert par eux,
vu qu'ils sont barbares,
quelle est sa nature
ou quelle loi le produit.
Bien plus il gisait depuis-longtemps
parmi les autres substances-rejetées
de la mer,
jusqu'à ce que notre luxe
lui donna un nom (de la valeur) :
il n'est dans (d') aucun usage pour eux :
il est recueilli brut,
il est transporté sans-préparation,
et ils en reçoivent le prix
en s'étonnant.
Cependant vous pourriez-comprendre
le succin être un suc d'arbres,
parce que quelques animaux
terrestres
et même ailés

que interlucent, quæ implicata humore, mox durescente materia, cluduntur. Fecundiora igitur nemora lucosque, sicut Orientis secretis, ubi tura balsamaque sudantur, ita Occidentis insulis terrisque inesse crediderim, quæ, vicini solis radiis expressa atque liquentia, in proximum mare labuntur, ac vi tempestatum in adversa littora exundant. Si naturam succini admoto igne tentes, in modum tædæ accenditur, autque flammam pinguem et olentem; mox ut in picem resinamve lentescit.

Suionibus Sitonum gentes¹ continuantur. Cetera similes, uno differunt, quod femina dominatur: in tantum non modo a libertate, sed etiam a servitute degenerant. Hic Sueviæ finis.

XLVI. Peucinatorum, Venedorumque et Fennorum nationes² Germanis an Sarmatis adscribam, dubito; quanquam Peucini, quos quidam Bastarnas vocant, sermone, cultu, sede ac do-

des insectes ailés, qui, s'embarrassant dans cette gomme, quand elle est fluide, y restent enfermés quand elle vient à se durcir. J'imaginerais donc qu'il existe en Occident des terres et des îles, comme celles de l'Orient, dans lesquelles se distillent le baume et l'encens; qu'elles produisent des forêts et des arbres plus féconds; que le soleil, les échauffant de plus près, en exprime une liqueur qui tombe dans la mer, d'où les vagues la portent sur le rivage opposé. Lorsque, pour éprouver le succin, on l'approche du feu, il s'allume comme un flambeau, et produit une flamme huileuse et aromatique; puis il se fige comme la poix ou la résine.

Les Sitons touchent immédiatement les Suiones. Ils leur ressemblent en tout, sauf qu'ils obéissent à une femme, tant ils sont tombés au-dessous non-seulement de la liberté, mais même de la servitude. Là finit la Suévie.

XLVI. Quant aux Peucins, aux Vénètes et aux Fennes, je ne sais si je dois les regarder comme Germains ou comme Sarmates. Cependant les Peucins, que quelques-uns nomment Bastarnes, tien-

interlucent plerumque, quæ implicata humore, mox cluduntur materia durescente. Crediderim igitur nemora fecundiora lucosque inesse ita insulis terrisque Occidentis, sicut secretis Orientis, ubi tura balsamaque sudantur, quæ, expressa atque liquentia radiis solis vicini, labuntur in mare proximum et exundant in littora adversa vi tempestatum. Si tentes naturam succini igne admoto, accenditur in modum tædæ, alitque flammam pinguem et olentem; mox lentescit ut in picem resinamve.

Gentes Sitonum continuantur Suionibus. Similes cetera, differunt uno, quod femina dominatur: in tantum degenerant non modo a libertate, sed etiam a servitute. Hic finis Sueviæ.

XLVI. Dubito adscribam Germanis an Sarmatis nationes Peucinatorum Venedorumque et Fennorum; quanquam Peucini, quos quidam vocant Bastarnas,

brillent-à-travers souvent, lesquels étant pris par cette gomme, bientôt sont enfermés par la matière se durcissant. Je croirais donc des bois plus féconds et des forêts-sacrées être de même dans les îles et les terres de l'Occident, comme dans les retraites de l'Orient, où l'encens et le baume découlent des arbres, lesquels, exprimés et rendus-liquides par les rayons du soleil voisin, tombent dans la mer la plus proche et débordent sur les rivages opposés par la violence des tempêtes. Si vous éprouvez la nature du succin par du feu approché, il s'enflamme à la manière d'une torche, et nourrit une flamme grasse et aromatique; bientôt il se fige comme en poix ou en résine.

Les nations des Sitons confinent aux Suiones. Semblables aux autres Germains du reste, ils en diffèrent par un point, c'est qu'une femme les gouverne: jusqu'à un tel point ils sont-tombés-au-dessous non-seulement de la liberté, mais même de la servitude. Là est la fin de la Suévie.

XLVI. J'hésite si j'inscrirai parmi les Germains ou les Sarmates les nations des Peucins et des Vénètes et des Fennes; toutefois les Peucins, lesquels quelques-uns appellent Bastarnes,

miciliis, ut Germani agunt : sordes omnium ac torpor ; procerum connubiis mixtis, nonnihil in Sarmatarum habitum foedantur. Venedi multum ex moribus traxerunt. Nam quidquid inter Peucinos Fennoque silvarum ac montium erigitur, latrocinii pererrant : hi tamen inter Germanos potius referuntur, quia et domos fingunt, et scuta gestant, et pedum usu ac pernicitate gaudent ; quæ omnia diversa Sarmatis sunt, in plaustro equoque viventibus. Fennis mira feritas, foeda paupertas : non arma, non equi, non penates ; victui herba, vestitui pelles, cubili humus ; sola in sagittis spes, quas, inopia ferri, ossibus asperant. Idemque venatus viros pariter ac feminas alit : passim enim comitantur, partemque prædæ petunt. Nec aliud infantibus ferarum imbriumque suffugium, quam ut in aliquo ramorum nexu contegantur : huc redeunt juvenes ; hoc senum

ment des Germains par la langue, l'habillement et les habitations fixes. Leur saleté et leur paresse sont générales ; les principaux, en mêlant leur sang avec celui des Sarmates, ont pris quelque chose de leur extérieur hideux. Les Vénètes se sont approprié bon nombre de leurs usages. En effet, dans tout cet intervalle de forêts et de montagnes, qui s'élèvent entre les Peucins et les Fennes, on les retrouve, comme les Sarmates, errant et pillant sans cesse. Cependant, on les range plutôt parmi les peuples Germains, parce qu'ils bâtissent, ont des boucliers, et se plaisent à exercer leur agilité, toutes choses en quoi ils diffèrent des Sarmates, qui passent leur vie dans un chariot ou à cheval. L'état de barbarie et de pauvreté dans lequel vivent les Fennes est inconcevable : ni armes, ni chevaux, ni maisons ; ils ont de l'herbe pour toute nourriture, des peaux pour vêtements, pour lit la terre. Toutes leurs ressources sont dans leurs flèches, qu'à défaut de fer ils arment d'os pointus. Les femmes subsistent de la chasse ainsi que les hommes ; elles les accompagnent toujours et partagent la proie. Les enfants n'ont pas d'autre refuge contre la pluie et contre les bêtes féroces, que des branches d'arbres entrelacées sous lesquelles on les cache. C'est là que reviennent les

agunt ut Germani, sermone, cultu, sede ac domiciliis : sordes ac torpor omnium ; connubiis procerum mixtis, foedantur nonnihil in habitum Sarmatarum. Venedi traxerunt multum ex moribus. Nam pererrant latrocinii quidquid erigitur silvarum ac montium inter Peucinos Fennoque : hi tamen referuntur potius inter Germanos, quia et fingunt domos, et gestant scuta, et gaudent usu ac pernicitate pedum, omnia quæ sunt diversa Sarmatis, viventibus in plaustro equoque. Feritas mira Fennis, paupertas foeda : non arma, non equi, non penates : herba victui, pelles vestitui, humus cubili ; sola spes in sagittis, quas asperant ossibus, inopia ferri. Idemque venatus alit viros pariter ac feminas ; comitantur enim passim, petuntque partem prædæ. Nec aliud suffugium ferarum imbriumque infantibus, quam ut contegantur in aliquo nexu ramorum : juvenes redeunt huc,

vivent comme les Germains, par le langage, l'habillement, le séjour et les habitations : la saleté et l'inertie est de tous (générale) ; les alliances des grands étant mêlées, ils sont souillés (ont pris) quelque-peu vers (de) l'extérieur des Sarmates. Les Vénètes ont attiré à eux beaucoup des mœurs des Sarmates. En effet ils parcourent avec des brigandages tout-ce-qui s'élève de forêts et de montagnes : entre les Peucins et les Fennes : ceux-ci pourtant sont rapportés plutôt parmi les Germains. parce que et ils bâtissent des maisons, et ils portent des boucliers, et ils aiment l'usage (l'exercice) et la vitesse des pieds, toutes coutumes qui sont différentes des Sarmates, vivant en chariot et à cheval. Une barbarie étonnante est aux Fennes, ainsi qu'une pauvreté repoussante : ils n'ont pas d'armes, pas de chevaux, pas de pénates ; de l'herbe pour nourriture, des peaux pour vêtements, la terre pour lit ; leur seul espoir est dans leurs flèches, qu'ils rendent-pointues avec des os, par manque de fer. Et la même chasse nourrit les hommes également et les femmes ; elles les accompagnent en effet partout, et demandent leur part du butin. Et il n'est pas d'autre refuge contre les bêtes féroces et les pluies aux enfants, que ceci, qu'ils soient cachés dans quelque entrelacement de branches : les jeunes gens reviennent là,

receptaculum. Sed id beatius arbitrantur quam ingemere agris, illaborare domibus, suas alienasque fortunas spe metuque versare. Securi adversus homines, securi adversus deos, rem difficillimam assecuti sunt, ut illis ne voto quidem opus sit. Cetera jam fabulosa : Hellusios et Oxionas ora hominum vultusque, corpora atque artus ferarum gerere ; quod ego, ut incompertum, in medium relinquam.

jeunes gens, que se retirent les vieillards. Mais ils trouvent cette existence plus douce que de consumer sa vie à cultiver, à bâtir, à trembler pour son bien, à convoiter celui d'autrui. Ne redoutant rien des dieux, rien des hommes, ils en sont venus à ce point si difficile de n'avoir pas même besoin de désirer. Le reste devient fabuleux : on dit, par exemple, que les Hellusiens et les Oxiones ont la tête et la face d'un homme, le corps et les membres d'une bête. Comme il n'y a rien de certain sur ces peuples, je n'en parlerai point.

hoc receptaculum senum.	<i>c'est la retraite des vieillards.</i>
Sed arbitrantur id beatius	Mais ils croient cela plus heureux
quam ingemere agris,	que de gémir-sur des champs,
illaborare domibus,	de travailler pour des maisons,
versare suas fortunas	de bouleverser leurs possessions
alienasque spe	et celles d'autrui par l'espoir d'acquiescer
metuque.	et par la crainte de perdre.
Securi adversus homines,	Sans-crainte à l'égard des hommes,
securi adversus deos,	sans-crainte à l'égard des dieux,
assecuti sunt	ils ont obtenu
rem difficillimam,	une chose très-difficile,
ut opus sit illis	<i>c'est</i> que besoin n'est à eux
ne voto quidem.	pas même d'un désir.
Cetera jam fabulosa :	Le reste maintenant est fabuleux :
Hellusios et Oxionas	<i>on dit</i> les Hellusiens et les Oxiones
gerere	porter
ora vultusque hominum,	des faces et des visages d'hommes,
corpora	des corps
atque artus ferarum ;	et des membres de bêtes ;
quod ego	<i>c'est</i> ce que moi
relinquam in medium,	je vais-laisser au milieu (en question),
ut incompertum.	comme non-éclairci.

NOTES.

Page 4 : 1. *Germania*. Les frontières de la Germanie étaient celles-ci : à l'ouest, le Rhin, qui la séparait des deux Germanies gaULOISES, supérieure et inférieure, dont Tacite ne s'occupe pas ici, et la limite romaine, qui allait rejoindre le Danube ; au sud, le Danube, jusqu'à l'angle droit qu'il forme vers l'Illyrie, lui servait de limite et bornait la Rhétie, le Norique et la Pannonie. A l'est les frontières devenaient plus vagues ; on peut les déterminer ainsi : le Marus, affluent du Danube, qui séparait les Quades des Sarmates Jazyges, une partie de la chaîne des Alpes Bastarnes (monts Krapacks) et le Viadrus (Oder). Au nord enfin, le golfe Codanus (la Baltique), et l'Océan septentrional. La Germanie comprenait donc la Scandinavie, peu connue à cette époque, le Danemarck, la Hollande, l'Allemagne propre, la Prusse, une partie de la Pologne et la moitié de l'Autriche actuelle.

— 2. *Nuper cognitis* fait allusion aux guerres du règne de Domitien, selon les uns, et, selon les autres, aux expéditions de Drusus et de Tibère, beau-fils d'Auguste. Cette dernière opinion est la plus vraisemblable.

— 3. *Abnoba*, aujourd'hui *Abenauer Gebirge*, montagne qui fait partie de la Forêt Noire.

Page 6 : 1. *Adversus Oceanus*. L'Océan que l'on remonte, de même que *adverso flumine navigare* signifie remonter un fleuve. Les anciens croyaient, en effet, que le lit de l'Océan, comme la terre, allait en s'élevant vers les pôles.

Page 8 : 1. *Ob metum*, sous-entendu *incutiendum*. Le nom de Germain (*wehr, mann*) signifie homme d'armes.

— 2. *Torrent enim*, etc. Les Germains tiraient un présage de la manière dont leur armée avait entonné le bardit : selon que ce présage leur paraissait plus ou moins favorable, ils prenaient courage ou se laissaient abattre.

— 3. *Fractum murmur*. Il ne faut pas entendre par ces mots un murmure brisé, c'est-à-dire sourd, affaibli. La voix du guerrier, en venant se briser contre son bouclier, est renvoyée avec plus d'éclat,

devenant plus sonore, de même que les vagues retentissent avec plus de fracas quand elles se brisent contre un rivage bordé de rochers. Ainsi, dans Virgile, *Fracti sonitus tubarum* veut dire le son éclatant de la trompette.

Page 10 : 1. *Asciburgium*, Asburg, près de Moers, sur le Rhin, ou, selon Ernesti, Essenberg.

Page 12 : 1. *Improcera*. Tacite applique à la terre l'épithète qui devrait se rapporter plutôt au bétail.

— 2. *Armentis*, le gros bétail, les bœufs. *Gloria frontis, la gloire, la parure de leur front*, expression tout à fait poétique.

Page 14 : 1. *Serratos bigatosque*. Servius Tullius fit frapper la première monnaie de cuivre. On y gravait l'empreinte de quelque animal, d'où *pecunia* (Ovide, *Fastes*). La monnaie d'argent vint plus tard. Elle avait pour empreinte, le plus ordinairement, un char traîné par deux ou quatre chevaux, d'où on appelait les pièces *bigati et quadrigati (nummi)*. *Serrati* veut dire une monnaie dont le cordon est dentelé ; sur le revers on voyait la tête de Rome surmontée d'un casque.

Page 16 : 1. *Cassis*, casque de métal, et ordinairement de fer ; *galea*, casque de peau, de cuir.

— 2. *Dextros agunt*, ils les font tourner à droite. L'adjectif *dextros* est mis pour l'adverbe *dextrorsum*.

— 3. *Id ipsum vocantur*, mot à mot : ils sont appelés cela même, leur nom est tiré de leur nombre : on les appelle *les Cent*.

Page 18 : 1. *Reges.... sumunt*. Chez les Germains, la royauté n'était pas complètement héréditaire, mais il existait, dans chaque peuple, une famille où l'on choisissait ordinairement les rois. *Duces*, les chefs militaires qui commandaient les armées, lorsqu'un roi n'était pas propre à la guerre, ou qui dirigeaient les expéditions faites seulement par une partie de la nation.

2. *Ceterum neque animadvertere*, etc. Voyez Montesquieu, *Esprit des Lois*, XVIII, 31.

Page 20 : 1. *Exigere*, rechercher, reconnaître, examiner.

— 2. *Vidimus.... habitam*. Cette Véléda, dont Tacite parle aussi dans ses *Histoires* (IV, 61 et 65, V, 22 et suiv.) était de la nation des Bructères. Elle contribua puissamment à l'insurrection des Bataves, à la tête de laquelle se mit Civilis (70 ap. J.-C.), et voyant le mauvais succès de la guerre, elle leur fit poser les armes et aida le gé-

néral romain Céréalis à pacifier le pays. Quelques années après, elle fut prise par Rutilius Gallicus et menée à Rome en triomphe.

— 3. *Nec tanquam facerent deas*. Burnouf : « Les peuples reconnaissaient en elles une puissance surnaturelle, préexistante, qu'elles ne tenaient point des hommes; en les adorant, ils croyaient adorer des déesses *toutes faites*, pour ainsi dire, et non des déesses de leur façon. » Les Romains, au contraire, faisaient de leurs empereurs et même des femmes de leurs empereurs des divinités auxquelles certainement ils ne croyaient pas.

— 4. *Maxime Mercurium colunt*. César, *Guerre des Gaules*, VI : *Deum maxime Mercurium colunt. Post hunc, Apollinem et Martem et Jovem et Minervam*.

Page 22 : 1. *Concessis animalibus*. Ils n'immolent point de victimes humaines.

— 2. *Liburnæ*. Sorte de vaisseau léger que les Romains avaient emprunté aux Liburniens, peuple de pirates qui habitait les côtes de la Dalmatie.

— 3. *Virgam*. Ce mode de divination a quelque rapport avec la divination par les flèches, qui était en usage dans tout l'Orient.

Page 24 : 1. *Proprium gentis..... experiri*. Les Perses demandaient aussi des présages aux chevaux.

Page 26 : 1. *Noctium*. Les Gaulois aussi, comme on le voit dans César, calculaient le temps par le nombre des nuits.

— 2. *Constituere (diem)*, convenir d'un jour. — *Condicere (diem)*, déclarer à son adversaire qu'on se présentera tel jour devant la justice.

Page 28 : 1. *Cæno ac palude*, pour *cæno paludis*.

Page 30 : 1. *Comites*, des assesseurs.

— 2. *Nisi armati*. Les juges mêmes siégeaient avec des armes.

— 3. *Tum in ipso concilio*, etc. C'est là l'origine de la chevalerie et du vasselage.

— 4. *Comitatus*, le rôle de compagnon.

Page 32 : 1. *Infame..... recessisse*. Cette opinion était aussi bien établie en Gaule qu'en Germanie.

Page 34 : 1. *Non multum..... transigunt*. César dit, au contraire, que la vie entière des Germains se passait à la chasse ou dans des exercices guerriers.

Page 36 : 1. *Armentorum vel frugum*, sous-entendu *id*, une quantité de bestiaux ou de fruits qui...

— 2. *Nullas urbes habitari*. Ce n'est qu'à partir de Charlemagne qu'on bâtit en Germanie des villes entourées de murs.

— 3. *Suam quisque domum spatio circumdat*. César dit : *Civitatibus maxima laus est quam latissimas circum se vastatis finibus solitudines habere. Hoc proprium virtutis existimant, expulsos agris finitimos cedere, neque quemquam prope se audere consistere : simul hoc se fore tutiores arbitrantur, repentinæ incursionis timore sublato*.

Page 38 : 1. *Ripæ*, la rive du Rhin.

Page 40 : 1. *Maculis pellibusque*, comme *maculosis pellibus*.

— 2. *Brachium* est proprement le bras depuis la main jusqu'au coude; *lacertus*, le bras depuis le coude jusqu'à l'épaule.

Page 42 : 1. Burnouf : « *In hæc munera*, comme on dirait en grec *ἐπι τούτοις δόποις*, à la condition de ces présents. »

— 2. *Septæ* se rapporte aux femmes germanes.

— 3. *Litterarum secreta*, les correspondances secrètes.

— 4. *Paucissima*, etc. Toute la fin de ce chapitre est une censure indirecte des mœurs de Rome, adultères, prostitution, divorces, infanticides.

Page 48 : 1. *Nec ulla orbitalis pretia* fait allusion aux captations de testament, si fréquentes à Rome.

— 2. *Luitur enim etiam homicidium*. C'est la composition ou *wergeld*. La loi salique donne des détails très-circonstanciés sur la somme que l'on doit payer pour tel ou tel crime, commis sur tel ou tel individu.

— 3. *Quum defecero (epulæ)*.

— 4. *Nec interest*, peu importe; il n'est pas besoin qu'ils soient invités.

Page 50 : 1. *Adhuc*, parce que la civilisation ne les a point encore corrompus.

— Page 52 : 1. *Deliberant, dum fingere nesciunt*. Chateaubriand, *les Martyrs*, liv. VIII : *Le lendemain, jour où la lune avait acquies tout sa splendeur, on décida dans le calme ce qu'on avait discuté dans l'ivresse, alors que le cœur ne peut feindre et qu'il est ouvert aux entreprises généreuses*.

— 2. *Humor*. Cette boisson est la bière.

— 3. *Ripæ*, la rive du Rhin.

Page 54 : 1. *Inter seria* ne peut avoir d'autre sens que celui-ci : (ils se livrent au jeu) parmi les occupations sérieuses, c'est-à-dire comme à une occupation sérieuse.

Page 56 : 1. *Regnari*, être soumis à l'autorité d'un roi.

— 2. Burnouf : « *Agitare fœnus*, faire valoir son argent à intérêt. *Extendere fœnus in usuras*, faire porter l'intérêt non-seulement sur le capital, mais sur l'intérêt déjà acquis, prendre l'intérêt de l'intérêt. »

— 3. *Servatur* a pour sujet cette habitude de ne pas prêter l'argent à intérêt.

Page 58 : 1. *Summus auctorum*, la meilleure des autorités, et non pas le plus illustre des auteurs.

Page 60 : 1. *Amnis*, le Rhin.

— 2. *Hercyniam silvam*. La Forêt-Noire.

— 3. *Treveri et Nervii*. Les Trévires, dont la capitale était Trèves, habitaient entre la Meuse et le Rhin. Les Nerviens étaient établis plus à l'ouest.

Page 62 : 1. *Vangiones, Triboci, Nemetes*. Ces peuples occupaient l'Alsace d'aujourd'hui.

— 2. *Ubi*. Les Ubiens étaient plus au nord. La capitale de leur pays est aujourd'hui Cologne, fondée par Agrippine, fille de Germanicus et femme de Claude. Remarquons *conditor* appliqué à une femme.

— 3. *Batavi*. Les Bataves, jadis en deçà du Rhin, rejetés à l'époque de Tacite, entre les bouches de ce fleuve, dans un pays marécageux qui n'est qu'une mince écorce de terre flottant sur un amas d'eau, dit Chateaubriand (*les Martyrs*, liv. VI).

Page 64 : 1. *Mattiaci*. Tous les peuples que Tacite vient de nommer sont en deçà de la limite romaine. Les Mattiaques sont à la fois en deçà et au delà.

— 2. *Decumales agros*, probablement une partie de la Souabe.

— 3. *Limes* est un rempart; *sinus*, une courbe avancée dans le pays ennemi.

— 4. *Catti*. Le pays des Cattes est aujourd'hui la Hesse, au nord de la Forêt-Noire.

Page 66 : 1. *Et Catos suos... deponit*. Burnouf : « Les Cattes sont

les enfants de la forêt Hercynienne, ils sont à elle, *suos*; c'est pour quoi elle les suit avec constance, comme si elle craignait de les abandonner. *Deponit* fait image : les collines s'abaissent insensiblement; elles cessent tout à fait aux lieux où finissent les Cattes, qui descendent, pour ainsi dire, en même temps qu'elles jusqu'aux limites de la plaine, où leur forêt les dépose enfin et s'arrête avec eux. »

Page 68 : 1. *Ferreum insuper annulum*. Chateaubriand, *les Martyrs*, livre VI : *A la pointe de ce triangle étaient placés des braves qui portaient au bras un anneau de fer. Ils avaient juré de ne quitter ces marques de la servitude qu'après avoir sacrifié un Romain.*

— 2. *Certum jam*. Plus loin le Rhin n'est qu'un marécage. *Usipii ac Tencteri*; au nord des Mattiaques, entre les Cattes et le Rhin.

Page 70 : 1. *Chamavos et Angrivarios*. Les Chamaves étaient au sud des Bructères; les Usipiens les séparaient des Tenctères. Les Angrivariens habitaient plus à l'est.

Page 72 : 1. *Dulgibini et Chasuari*. Les Dulgibins étaient au nord, et les Chasuares au sud des Chamaves et des Angrivariens.

— 2. Les Frisons occupaient la Hollande actuelle. Le Zuyderzée était alors un lac.

— 3. *Herculis columnas*. Les anciens plaçaient des colonnes d'Hercule partout où ils croyaient trouver les limites de la terre. Drusus, père de Germanicus, fit, dans la mer du nord, un voyage de découverte, et l'entrée de la mer Baltique put rappeler à sa pensée le détroit de Gadès.

Page 74 : 1. *Chauci*. Bordés au sud par les Dulgibins, les Chauques occupaient le pays situé entre l'Elbe, l'Éms et l'Océan.

— 2. *Cherusci*, et plus bas *Fosi*, au centre, entre le Weser et l'Elbe. Ce sont eux qui taillèrent en pièces les légions de Varus.

Page 76 : 1. *Cimbri*. Les Cimbres occupaient primitivement le Jutland, que Tacite appelle ici *sinum*. Ils semblent appartenir à la même famille que les Cimmériens des Grecs et les Kymris de la Gaule. L'émigration dont il est parlé dans ce passage date de 120 avant J.-C. Les Cimbres se joignirent aux Teutons septentrionaux, aux Ambrons, entraînaient avec eux les Tigurins, battirent plusieurs armées romaines, et enfin furent exterminés successivement par Catulus et Marius, l'an 101.

— 2. *Utraque ripa*, les deux rives du Rhin — *Castra ac spatia*, pour *castra spatiosa*.

— 3. *Cæcilio Metello ac Papirio Carbone consulibus*, 112 avant J.-C.

Page 78 : 1. *Alterum Trajani consulatum* donne la date de cet ouvrage : 98 de J.-C.

— 2. *Crassi*. Crassus périt à Carres, en Mésopotamie. Lucain, *Pharsale*, I :

Assyrias Latio maculavit sanguine Carrhas.

— 3. *Pacoro*. Ce fut lui qui battit Crassus l'an 83 avant J.-C. Il fut battu par Vintidius.

— 4. *Vintidium*. Vintidius Bassus, né à Asculum dans le Picenum, avait été fait esclave dans la guerre sociale et mené en triomphe par le père du grand Pompée. Il suivit César en Gaule, puis s'attacha à Antoine et gagna trois victoires sur les Parthes. Il fut le premier Romain qui triompha de ce peuple.

— 5. *Carbone*, consul défait en l'an 112 avant J.-C.

— 6. *Cassio*, consul vaincu et tué par les Tigurins en l'an 106.

— 7. *Scauro Aurelio*, tué par les Cimbres en l'an 104.

— 8. *Servilio Cæpione, Cn. quoque Manlio*. Manlius, consul, et Servilius Cæpion, proconsul, furent battus par les Cimbres, les Teutons, les Tigurins et les Ambrons, l'an 104.

— 9. *Varum*. Voyez *Annales*, livre I, chap. 61.

— 10. *Drusus*, beau-fils d'Auguste, père de Germanicus. — *Nero*, depuis Tibère, fit, après la mort de son frère Drusus, plusieurs expéditions en Germanie. — *Germanicus*. Voyez *Annales*, liv. I.

— 11. *C. Cæsar*. Caligula, qui fit en Germanie une expédition ridicule.

Page 80 : 1. *Triumphati*. Allusion au ridicule triomphe de Domitien. Voyez Tacite, *Vie d'Agricola*, chap. 39.

— 2. *Suevis*. Tacite donne le nom de Suèves à tous les peuples entre l'Elbe et l'Oder.

— 3. *Obliquare crinem*, relever les cheveux en une touffe sur le sommet de la tête.

Page 82 : 1. *Semnones*. Les Semnonnes habitaient entre l'Elbe, l'Oder, la Vartha et la Vistule.

— 2. *Auguriis patrum et prisca formidine sacram*. Ces mots forment un vers hexamètre.

Page 84 : 1. *Langobardos*. Ils changèrent plus d'une fois de séjour. Établis successivement entre l'Aller (affluent du Vésér) et l'Elbe, puis

entre l'Aller et le Rhin, ils participèrent aux dépouilles de l'empire et finirent par fonder au nord de l'Italie un royaume qui dura trois cents ans environ, et fut détruit par Charlemagne.

— 2. *Reudigni deinde, et Aviones, et Angli, et Varini, et Eudoses, et Suardones, et Nuithones*. De tous ces peuples, les Angles seuls ont eu plus tard de la célébrité. On sait qu'ils passèrent dans la Grande-Bretagne, et réduisirent les Saxons.

— 3. *Hertham*, en allemand *Erde*, signifie terre.

— 4. *Insula*. C'est probablement l'île de Rugen, dans la Baltique.

— 5. *Non bella ineunt*. C'est la trêve de Dieu au moyen âge.

Page 86 : 1. *Templo* signifie tout au plus enceinte sacrée : les dieux n'avaient point de temples en Germanie. Voyez plus haut, chap. IX.

— 2. *Hermundurorum civitas*. Au sud de l'Elbe, près de la chaîne Hercynienne. Ils occupaient aussi les sources du Mein.

— 3. *Colonia*. Augsburg peut-être.

Page 88 : 1. *Narisci, ac deinde Marcomanni et Quadi*. Les Narisques étaient entre la Bohême et le Danube; les Marcomans avaient chassé les Boïes de la Bohême; les Quades habitaient la Moravie. Ces deux derniers peuples se firent connaître plus tard par leurs guerres avec les Romains.

— 2. *Maroboduus et Tudri genus*. Maroboduus conquiert une grande partie de la Germanie, et combattit avec succès contre Tibère. Dans la suite, il s'allia avec les Romains contre Arminius. Tudri nous est inconnu.

— 3. *Retro Marsigni, Gothini, Osi, Burii*. Tacite procède du nord-ouest au sud-est. Les Marsignes devaient être situés entre l'Oder et la chaîne des monts Asciburgiens; les Gothins, vers la source de l'Oder; les Oses et les Buriens, des deux côtés des Alpes Bastarnes (monts Krapacks).

Page 90 : 1. Burnouf : « La réflexion *quo magis pudeat se raporte à tributa patiuntur*; ils ont du fer, et ils payent tribut à l'étranger! c'est d'eux que l'on peut dire :

Ignorantne datos ne quisquam serviat enses? »

— 2. *Lygiorum nomen*. Les Lygiens étaient établis à l'est des Suèves, entre le Viadrus et la Vistule. Les peuplades que Tacite énumère ne sont pas connues dans l'histoire. Les Aries ont peut-être une origine commune avec le peuple d'Asie qui porte le même nom.

Page 92 : 1. *Gothones*. Ils eurent d'abord pour habitation soit le Boiohemum, qu'ils partageaient, dit-on, avec les Marcomans, soit les sources de la Vistule; ils conquièrent ensuite la Scandinavie méridionale et centrale, ainsi que le nord de la Péninsule cimbrique. Une de leurs tribus s'établit dans la Prusse actuelle, et plus tard ils se divisèrent en trois grandes branches, Goths, Ostrogoths et Gépides. Leur histoire se mêle alors à celle de l'empire.

— 2. *Regnantur*, au passif, expression justifiée par Virgile :

Terra..... acri quondam regnata Lycurgo.

Et en prose par Tite-Live : *Regnatum est Roma.*

— 3. *Adductius*. Tacite a dit autre part, dans le même sens : *ad ductius imperitare*, commander trop durement.

— 4. *Rugii et Lemovii*. Ils semblent avoir eu pour demeure l'île de Rugen dans la Baltique, et tout le littoral entre le Viadrus et la Vistule.

— 5. *Suionum hinc civitates*. Ils occupaient, à ce qu'on croit, la Suède actuelle, et semblent avoir donné leur nom à ce pays, appelé, au moyen âge, Suconia.

Page 94 : 1. *Aliud mare*, l'Océan septentrional.

— 2. *Adeo clarus ut sidera hebetet*. On sait que plus on avance vers le nord, plus la disproportion de temps augmente, à certaines époques de l'année, entre le jour et la nuit.

— 3. *Se mergentis*. Les anciens croyaient que le soleil, en entrant dans la mer, faisait le bruit d'un fer rouge plongé dans l'eau.

Page 96 : 1. *Æstyorum gentes*, à l'embouchure de la Vistule.

— 2. *Matrem Deum*, Hertha. Voyez chap. 40.

— 3. *Glaucum*, l'ambre jaune.

Page 98 : 1. *Sitonum gentes*. Cette nation habitait la Norwége actuelle.

— 2. *Peucinorum, Venedorum et Fennorum nationes*. Ces trois peuples étaient placés à l'est de la Vistule. Les Peucins ou Bastarnes ont donné leur nom à la chaîne des monts appelés aujourd'hui Krappacks. Les Vénèdes étaient issus de la grande tribu des Wendes. Il y a eu plusieurs peuples de ce nom, les Vénètes, en Gaule et en Italie, les Ainètes, en Paphlagonie, des colonies en Adriatique, d'où Venise, et en Bretagne, d'où Vannes.